



Distr. : générale  
2 mars 2012

Français  
Original : anglais



**Conseil d'administration  
du Programme des Nations Unies  
pour l'environnement**

**Douzième session extraordinaire du Conseil d'administration/  
Forum ministériel mondial sur l'environnement**  
Nairobi, 20–22 février 2012

**Compte rendu du Conseil d'administration/Forum  
ministériel mondial sur l'environnement sur les travaux  
de sa douzième session extraordinaire**

**Introduction**

1. La douzième session extraordinaire du Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE)/Forum ministériel mondial sur l'environnement s'est tenue à Nairobi du 20 au 22 février 2012. Elle était convoquée comme suite à la section I de la décision 26/17 du Conseil d'administration et au paragraphe 5 de la résolution 40/243 de l'Assemblée générale relative au plan des conférences, ainsi qu'aux articles 5 et 6 du règlement intérieur du Conseil d'administration.

**I. Ouverture de la session**

2. La douzième session extraordinaire a été ouverte le lundi 22 février 2012, à 10 h 35, par un représentant du secrétariat qui faisait office de maître de cérémonie.

3. La session a commencé par une représentation donnée par un groupe d'enfants de diverses écoles du Kenya, qui ont interprété « I have a dream », une chanson composée en 1972, année de création du PNUE, par le groupe suédois Abba.

4. Des déclarations liminaires ont été prononcées par Mme Graciela Muslera, Ministre uruguayenne du logement, de l'aménagement du territoire et de l'environnement et Présidente par intérim du Conseil d'administration/Forum ministériel mondial sur l'environnement; Mme Amina Mohamed, Directrice exécutive adjointe du PNUE, au nom de M. Ban Ki-moon, Secrétaire général; M. Joan Clos, Directeur exécutif du Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat); Mme Sahle-Work Zewde, Directrice générale de l'Office des Nations Unies à Nairobi (ONUN); M. Henri Djombo, Ministre congolais du développement durable, de l'économie forestière et de l'environnement, au nom de M. Denis Sassou-N'Gusso, Président de la République du Congo, retenu par un empêchement; M. Achim Steiner, Directeur exécutif du PNUE; et M. Mwai Kibaki, Président de la République du Kenya.

5. Dans son discours liminaire, Mme Muslera a exprimé sa reconnaissance au Directeur exécutif et au secrétariat pour les efforts qu'ils ont déployés et la détermination dont ils ont fait preuve dans la promotion de la cause de l'environnement dans le monde à une époque décisive de l'histoire et la démonstration aux gouvernements ainsi qu'à tous les secteurs de la société qu'il était possible d'infléchir la dégradation de l'environnement et de se construire un avenir plus durable. À l'occasion du quarantième anniversaire du PNUE, elle a salué le rôle joué par les anciens directeurs exécutifs qui étaient présents, dont les idées et la vision avaient façonné le PNUE.

6. Face aux défis auxquels les économies étaient confrontées de par le monde et au rythme alarmant de dégradation de l'environnement, de nouveaux concepts basés sur la durabilité des ressources naturelles pouvaient, selon elle, renforcer les systèmes économiques, créant de nouveaux emplois et des possibilités de croissance. Soulignant l'urgence de la situation, elle a fait savoir que le monde comptait sur le PNUE pour indiquer la voie à suivre et qu'il était crucial de saisir l'opportunité que donnait la Conférence des Nations unies sur le développement durable qui se tiendrait prochainement à Rio de Janeiro (Brésil) pour intensifier les efforts et trouver des moyens novateurs de répondre aux problèmes croissants. Des débats importants avaient eu lieu sur les deux grands thèmes de la Conférence, à savoir l'économie verte et le cadre institutionnel pour le développement durable, et elle a applaudi le rôle de chef de file joué par le PNUE dans ces deux domaines. Elle a attiré l'attention sur les problèmes écologiques posés par les produits chimiques et les déchets et les efforts faits par son pays pour les résoudre, ajoutant qu'il convenait de ne pas passer sur ces problèmes dans les débats précédant la Conférence. Comme la session en cours du Conseil/Forum constituait la dernière occasion pour les ministres de l'environnement d'influer sur le déroulement de la Conférence et ses résultats, elle a vivement engagé les participants à réclamer d'une seule voix un cadre institutionnel plus robuste pour le développement durable et la gouvernance de l'environnement dans le contexte de ce dernier.

7. Dans sa déclaration, le Secrétaire général a souligné qu'il importait de faire progresser l'ordre du jour du développement durable lors de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable qui, conjugué au quarantième anniversaire du PNUE, constituait un tournant décisif. Il avait fait du développement durable une priorité de son mandat car celui-ci était essentiel pour le bien-être de l'humanité et la Conférence offrait une occasion de mettre la planète sur cette voie. Soulignant les difficultés qui attendaient plus loin, il a demandé aux ministres de l'environnement de porter à la Conférence un message clair, pratique et transformationnel basé sur la science et les besoins des générations futures, et d'avancer des solutions audacieuses pour réaliser l'avenir auquel tout le monde aspirait.

8. Dans sa déclaration, M. Clos a rappelé les décisions établissant le siège du PNUE et celui d'ONU-Habitat à Nairobi, qui avaient été motivées par le fait que c'était en Afrique que de nombreux problèmes environnementaux se rencontraient et que les mandats des deux organisations étaient étroitement liés. Dans le contexte de la rapide expansion urbaine que connaissait le continent, la coopération entre les deux organisations n'avait jamais été plus grande dans des domaines tels que les pratiques de construction à faible intensité de carbone, la mobilité urbaine et les transports publics. Il a également cité des exemples de coopération sur plusieurs années au plan des changements climatiques et des travaux communs sur l'économie verte débouchant sur des analyses qui étaient maintenant utilisées aux niveaux national et local pour la prise de décisions en matière d'environnement et d'urbanisme et qui étaient de plus en plus reconnues au niveau international. La dégradation de l'environnement due à l'expansion des taudis et bidonvilles et à la congestion ne pouvait se résoudre que par l'amélioration du fonctionnement des villes à partir des trois piliers du développement durable. Il a salué les 40 ans d'existence du PNUE, faisant observer que celui-ci avait donné une impulsion vigoureuse à la protection de l'environnement au niveau mondial.

9. Dans sa déclaration, Mme Zewde a remercié le Président et le peuple kényens pour le généreux accueil reçu de leur pays par l'Office des Nations Unies à Nairobi et les deux sièges du PNUE et d'ONU-Habitat, dont témoignaient le site magnifique du complexe, la sécurité des lieux et le rôle crucial joué par le représentant du Kenya à l'Assemblée générale dans l'obtention de ressources suffisantes pour l'ONUN. Rappelant la création de l'Office et son développement, elle a fait part de sa détermination à mener à bien son mandat en tant que première titulaire du poste nouvellement créé de Directeur général. Compte tenu de l'actuelle crise financière mondiale, le rôle de gardien et gestionnaire des ressources du PNUE et d'ONU-Habitat joué par l'ONUN se justifiait plus que jamais, mais il y avait des attentes légitimes de la part des États membres au plan de l'efficacité et de l'élimination des doubles emplois. Conformément au plan établi par le Secrétaire général, elle a promis de rationaliser le fonctionnement de l'Office et de faire un meilleur usage des services en accordant la priorité aux domaines que les évaluations et les audits ont identifiés comme nécessitant une réforme ou un renforcement immédiats. L'Office s'efforcera de continuer à faire office de cadre commun pour les activités de l'ONU au Kenya, d'assurer une meilleure liaison avec le Gouvernement kényen et de sensibiliser le public kényen et africain aux activités de l'ONU.

10. Dans sa déclaration, M. Sassou N'Gusso a rendu hommage à deux illustres Kényens, M. Jomo Kenyatta et Mme Wangari Maathai, pour leur vision et leur dynamisme dans leurs actions en faveur du PNUE et de l'environnement. Il a salué les progrès faits par le PNUE depuis sa création en 1972 dans la fourniture d'aide aux États membres pour le développement des capacités et l'élaboration de cadres pour la gestion, la planification et la législation environnementales, et la contribution aux débats sur de nombreuses questions nouvelles et émergentes.

11. Concernant la Conférence des Nations unies sur le développement durable, il a fait observer qu'à la dix-huitième session ordinaire de l'Assemblée des chefs d'État et de gouvernement de l'Union africaine tenue à Addis-Abeba en janvier 2012, les États africains avaient adopté une position commune qu'ils présenteraient à la Conférence. Le continent était en faveur de l'économie verte en tant que voie de développement offrant des possibilités de diversification économique, de création d'emplois convenables et de réduction de la pauvreté. L'Afrique était également consciente de la nécessité de renforcer la gouvernance internationale de l'environnement et de promouvoir l'intégration équilibrée des trois piliers du développement durable. Des conditions favorables et un environnement sain pour les affaires étaient nécessaires pour une croissance verte et il y avait des craintes que les pays développés n'utilisent la crise financière et économique actuelle comme prétexte pour revenir sur les promesses faites aux pays en développement. L'Afrique ne voulait pas voir la Conférence se terminer par des promesses non tenues et restait ouverte à tout dialogue constructif avec d'autres régions et organisations pour parvenir à un consensus et à des résolutions responsables.

12. Dans sa déclaration, le Directeur exécutif a souhaité la bienvenue aux anciens Directeurs exécutifs présents à l'occasion du quarantième anniversaire du PNUE. La session en cours offrait une occasion de faire le bilan des 40 dernières années et de se préparer en vue de la Conférence sur le développement durable pour faire en sorte qu'elle produise des résultats significatifs et décisifs. Le PNUE n'avait ni le temps ni les ressources nécessaires pour de grandes célébrations de son anniversaire mais avait marqué l'occasion avec des expositions de photographies et un guide des arbres offerts par des dirigeants et personnalités du monde entier qui avaient été plantés au fil des ans sur le complexe. Le bilan des 40 années d'existence du PNUE et de 20 ans de développement durable faisait apparaître de nombreuses réalisations dont on pouvait tirer fierté, mais l'état actuel du monde suscitait également de nombreuses préoccupations. Le Directeur exécutif a remercié le Gouvernement kényen d'avoir accueilli le PNUE pendant 40 ans, soutenu l'organisation et inspiré les autres en adoptant des politiques comptant parmi les plus énergiques d'Afrique en matière d'économie verte.

13. Dans sa déclaration, M. Kibaki a annoncé que la session en cours était un événement qui ferait date en tant qu'anniversaire du PNUE et dernière réunion mondiale avant la Conférence des Nations Unies sur le développement durable offrant une occasion exceptionnelle de trouver un terrain d'entente et de déterminer l'issue de la Conférence. Attirant l'attention sur le fait que la dégradation de l'environnement continuait à limiter les options de développement dans de nombreux pays et menaçait même d'anéantir les acquis en matière d'éradication de la pauvreté et de développement durable, il a appelé à une intensification des efforts de conservation de l'environnement. Le Kenya avait embrassé l'idée de croissance verte, en en faisant une priorité nationale pour orienter son développement futur, améliorer sa résistance contre les changements climatiques, accélérer son développement économique, éradiquer la pauvreté et améliorer la protection sociale. Toutefois, un développement vert exigeait des institutions fortes et des réformes de la gouvernance internationale de l'environnement. Indiquant que l'Union africaine avait, pour cette raison, adopté une position commune en faveur de la conversion du PNUE en organisme spécialisé basé à Nairobi, M. Kibaki a demandé au Conseil/Forum d'appuyer la position africaine et d'élever le statut du Forum ministériel mondial sur l'environnement pour en faire une voix faisant autorité au plan mondial en matière de viabilité environnementale à long terme et un lien entre la définition des politiques mondiales en matière d'environnement et le financement mondial de l'environnement.

## **II. Organisation des travaux**

### **A. Adoption de l'ordre du jour**

14. À sa 1<sup>re</sup> séance plénière, dans la matinée du lundi 20 février 2012, le Conseil/Forum a adopté l'ordre du jour ci-après pour sa session, sur la base de l'ordre du jour provisoire (UNEP/GCSS.XII/1):

1. Ouverture de la session.
2. Organisation des travaux :
  - a) Adoption de l'ordre du jour;
  - b) Élection du Bureau;
  - c) Organisation des travaux.
3. Vérification des pouvoirs des représentants.
4. Nouvelles questions de politique générale : environnement et développement.
5. Questions diverses.

6. Adoption du rapport.
7. Clôture de la session.

## B. Élection du Bureau

15. Le mandat de la Hongrie comme membre du Conseil d'administration a expiré le 1<sup>er</sup> janvier 2012. Étant donné que le représentant de la Hongrie avait rempli les fonctions de Vice-Président du Conseil d'administration, le siège des États d'Europe orientale était devenu vacant à cette date. En conséquence, à la séance d'ouverture de sa session extraordinaire, le 20 février 2012, le Conseil d'administration a élu M. László Borbély (Roumanie) au poste de Vice-Président conformément aux articles 18 et 19 de son règlement intérieur.

16. Par ailleurs, Mme Rosa Aguilar Rivero (Espagne) et Mme Liana Bratasida (Indonésie) avaient, depuis leur élection à la vingt-sixième session du Conseil/Forum, démissionné de leurs postes de Présidente et Vice-Présidente du Bureau, respectivement. En conséquence, le Groupe des États d'Europe occidentale et autres États a désigné M. Federico Ramos de Armas (Espagne) au poste de Président et le Groupe des États d'Asie et du Pacifique a désigné M. Dana A. Karatakusuma (Indonésie) au poste de Vice-Président pour terminer les mandats de Mme Rivero et de Mme Bratasida.

17. Ces trois membres du Bureau ont été élus par acclamation. Ils rempliront leurs fonctions jusqu'à la vingt-septième session ordinaire du Conseil/Forum prévue en 2013.

18. Dans son discours d'acceptation, le Président a déclaré qu'il était honoré de se voir confier cette importante responsabilité dans cette période précédant la Conférence des Nations Unies sur le développement durable, qui orienterait les débats sur l'environnement et le développement pendant des dizaines d'années. Les préparatifs en cours offraient une occasion exceptionnelle de peser sur les débats et les résultats de la Conférence, et il a ainsi exhorté les représentants à mettre à profit la session en cours pour redoubler d'efforts dans ce sens. Il a souligné son engagement à tenir les décideurs, la société civile, la communauté scientifique et, de manière plus générale, la communauté internationale au courant des défis environnementaux auxquels la planète est confrontée. L'ampleur des défis multiformes lancés à la communauté internationale était bien connue et il était généralement admis que les ressources naturelles étaient limitées et qu'on avait besoin de modèles économiques permettant de stimuler la croissance et de créer des emplois tout en protégeant l'environnement. La possibilité de fournir aux habitants de la planète des moyens de vivre dignement sans porter atteinte à la santé de l'environnement était à portée de main; 2012 pouvait et devrait être une année historique du point de vue de la définition de la réponse mondiale aux défis de la durabilité.

19. À l'occasion du quarantième anniversaire du Programme des Nations Unies pour l'environnement, il a remercié l'actuel et les anciens directeurs exécutifs, louant leur rôle mobilisateur, leur engagement et leur dévouement. Il a également remercié la société civile d'avoir aidé à faire du Programme des Nations Unies pour l'environnement la voix des Nations Unies en matière d'environnement et à diffuser son message. La participation de la société civile était cruciale pour parvenir à un développement durable, de même que les initiatives favorisant et encourageant la coopération entre les pays. Malgré les nombreux résultats importants que le Programme des Nations Unies pour l'environnement avait obtenus, il restait de nombreux problèmes, comme le montraient le cinquième rapport de la série *L'Avenir de l'environnement mondial*. Pour finir, il a rendu hommage au Directeur exécutif pour son appui indéfectible au programme du PNUE et ses efforts inlassables pour aider les États membres à identifier des options viables de cadre institutionnel pour le développement durable.

## C. Organisation des travaux

20. À sa 1<sup>re</sup> séance plénière, le Conseil/Forum a examiné et approuvé l'organisation des travaux de la session à la lumière des recommandations figurant dans l'ordre du jour annoté (UNEP/GCSS.XII/1/Add.1/Rev.1).

21. Comme suite à une de ces recommandations, il a été décidé que le Conseil/Forum tiendrait des consultations ministérielles à partir du lundi 20 février dans l'après-midi jusqu'au mercredi 22 février dans la matinée au titre du point 4 de l'ordre du jour (Nouvelles questions de politique générale : environnement et développement). Le thème principal de ces consultations serait « Programme en matière d'environnement dans un monde en évolution : de Stockholm (1972) à Rio (2012) », avec trois sous-thèmes, à savoir « Problèmes environnementaux et solutions mondiales en 2012 », « L'économie verte dans le contexte du développement durable et de l'élimination de la pauvreté » et « Cadre institutionnel pour le développement durable ». Les consultations s'achèveraient par des débats consacrés à la question « Rio+20 et au-delà : relever les défis ». Il a été convenu que les consultations

ministérielles comprendraient un mélange de séances plénières, débats publics et tables rondes ministérielles.

22. Le Conseil/Forum a également décidé de créer un Comité plénier, qui serait présidé par M. László Borbély (Roumanie), pour examiner les points 4 et 5 de l'ordre du jour. Le Conseil/Forum a aussi décidé de constituer un groupe des Amis du Président.

23. Il a été convenu en outre que le Conseil/Forum examinerait en plénière, dans l'après-midi du mercredi 22 février, les points de l'ordre du jour ci-après : 3 (Vérification des pouvoirs des représentants), 6 (Adoption du rapport) et 7 (Clôture de la session).

24. Le Conseil/Forum a convenu que la session se déroulerait sans papier, les documents étant disponibles par voie électronique et un nombre limité de documents imprimés étant mis à disposition.

## D. Participation

25. Les États ci-après, membres du Conseil d'administration, étaient représentés à la session :<sup>1</sup> Allemagne, Antigua-et-Barbuda, Arabie saoudite, Argentine, Australie, Bangladesh, Belgique, Brésil, Canada, Chili, Chine, Colombie, Congo, Cuba, Égypte, Espagne, Équateur, États-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, Fidji, France, Géorgie, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Israël, Italie, Japon, Kenya, Libéria, Malaisie, Maurice, Mexique, Mozambique, Nigéria, Norvège, Pakistan, Pays-Bas, Pologne, République centrafricaine, République de Corée, République tchèque, République-Unie de Tanzanie, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Sénégal, Soudan, Suisse, Thaïlande, Togo, Trinité-et-Tobago, Uruguay et Zambie.

26. Les États ci-après, non membres du Conseil d'administration, mais Membres de l'Organisation des Nations Unies ou de l'une de ses institutions spécialisées, ou de l'Agence internationale de l'énergie atomique, étaient représentés par des observateurs : Afghanistan, Afrique du Sud, Algérie, Angola, Arménie, Autriche, Bhoutan, Bolivie (État plurinational de), Botswana, Bulgarie, Burkina Faso, Burundi, Cambodge, Cameroun, Cap-Vert, Chypre, Comores, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Danemark, Djibouti, Dominique, Émirats arabes unis, Érythrée, Éthiopie, Finlande, Gambie, Ghana, Grèce, Guatemala, Guinée, Guinée-Bissau, Guyana, Haïti, Honduras, Îles Salomon, Iraq, Irlande, Jamaïque, Kazakhstan, Koweït, Kirghizistan, Libye, Mali, Maroc, Monaco, Mongolie, Namibie, Népal, Nouvelle-Zélande, Nicaragua, Niger, Oman, Ouganda, Ouzbékistan, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Pérou, Philippines, Portugal, Qatar, République de Moldova, République démocratique du Congo, République dominicaine, Rwanda, Saint-Siège, Sainte-Lucie, Samoa, Serbie, Seychelles, Sierra Leone, Singapour, Sud-Soudan, Sri Lanka, Suède, Tadjikistan, Tchad, Tunisie, Turquie, Ukraine, Vanuatu, Venezuela (République bolivarienne du), Viet Nam, Yémen et Zimbabwe.

27. La Palestine a également participé en qualité d'observateur.

28. Les organes des Nations Unies, services du Secrétariat et secrétariats des conventions ci-après étaient représentés : Commission économique pour l'Afrique, Département des affaires économiques et sociales du Secrétariat de l'ONU, Partenariat international pour la gestion des écosystèmes, secrétariat de l'Accord relatif à la conservation de populations de chauves-souris d'Europe (EUROBATS), secrétariat de l'Accord sur la conservation des oiseaux d'eau migrateurs d'Afrique-Eurasie, Secrétariat de la Convention de Bâle sur le contrôle des mouvements transfrontières de déchets dangereux et de leur élimination, Secrétariat de la Convention de Rotterdam sur la procédure de consentement préalable en connaissance de cause applicable à certains produits chimiques et pesticides dangereux qui font l'objet d'un commerce international et Secrétariat de la Convention de Stockholm sur les polluants organiques persistants, secrétariat de la Convention de Vienne pour la protection de la couche d'ozone, secrétariat de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification dans les pays gravement touchés par la sécheresse et/ou la désertification, en particulier en Afrique, secrétariat de la Convention relative aux zones humides d'importance internationale, particulièrement comme habitats des oiseaux d'eau, secrétariat de la Convention sur la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage et secrétariat du Fonds multilatéral pour l'application du Protocole de Montréal.

29. Les institutions spécialisées ci-après étaient représentées : Organisation de l'aviation civile internationale, Fonds des Nations Unies pour l'enfance, Fonds des Nations Unies pour les activités en matière de population, Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, Organisation des Nations Unies

<sup>1</sup> La composition actuelle du Conseil d'administration a été déterminée lors d'élections tenues le 3 novembre 2009, à la soixante-quatrième session de l'Assemblée générale, et les 17 novembre et 12 décembre 2011, à la soixante-sixième session de l'Assemblée.

pour le développement industriel, Organisation météorologique mondiale, Programme alimentaire mondial et Programme des Nations Unies pour le développement.

30. Les organisations intergouvernementales ci-après étaient représentées : Autorité intergouvernementale sur la sécheresse et le développement, Agence internationale de l'énergie atomique, Agence internationale des synergies renouvelables, Banque africaine de développement, Banque mondiale, Commission de l'Union africaine, Commission de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest, Fonds pour l'environnement mondial, Groupe des États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique, Ligue des États arabes, Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique, Organisation de coopération et de développement économiques, Organisation internationale pour les migrations, Union européenne et Union internationale pour la conservation de la nature.

31. En outre, un certain nombre d'organisations non gouvernementales et d'organisations de la société civile étaient représentées par des observateurs.

32. La liste intégrale des participants figure dans le document UNEP/GCSS.XII/INF/11.

## **E. Déclaration de politique générale du Directeur exécutif**

33. Dans sa déclaration de politique générale, le Directeur exécutif a souligné que, durant ses 40 ans d'histoire, au cours desquels il s'était préoccupé de la viabilité de l'environnement dans le contexte du développement durable, le PNUE était passé d'un simple rôle d'intervention en cas d'éco-urgence à la définition de l'ordre du jour en matière d'environnement, jetant ainsi les fondements du développement durable et de ses trois piliers (social, économique, environnemental). La Conférence des Nations Unies sur le développement durable qui aurait lieu prochainement, dont le principal objectif était de réaffirmer l'engagement de la communauté internationale envers le développement durable, se déroulerait avec, pour toile de fond, une conjoncture financière internationale très incertaine et perturbée, dont les répercussions se faisaient sentir partout dans le monde; il allait donc être particulièrement difficile, en 2012, de confronter la question du développement durable. Le PNUE était depuis longtemps engagé dans la recherche du développement durable; toutefois, les défis fondamentaux que constituaient l'équité et la durabilité continuaient de compromettre l'avenir de l'humanité. Des progrès considérables avaient certes été faits dans la mise en place d'institutions et de législations environnementales et le lancement de processus connexes, et la mise au point de solutions créatives et innovantes pour relever les défis du développement; néanmoins, les générations futures verraient leur prospérité compromise si des solutions n'étaient pas trouvées dès maintenant.

34. Il a appelé l'attention sur la prolifération des accords multilatéraux sur l'environnement, attestant de la démarche fragmentée jusqu'à présent suivie pour aborder les questions d'environnement. Le PNUE était profondément engagé dans les efforts visant à améliorer cette démarche en impliquant plus largement le système des Nations Unies; cela étant, malgré les nombreux succès remportés jusqu'à présent, il fallait continuer d'intégrer authentiquement l'environnement dans la prise de décisions sociales, économiques et politiques et de prendre des mesures concrètes pour amener une véritable transformation qui ne soit pas seulement théorique. Il a souligné, à cet égard, l'importance des partenariats avec la société civile et les grands groupes.

35. Malgré l'instabilité de la situation financière, en 2011, la Stratégie à moyen terme avait été pleinement mise en œuvre dans le cadre du programme de travail, grâce à l'accent mis sur la gestion axée sur les résultats. Sur 21 réalisations escomptées, 15 avaient été pleinement obtenues, 5 partiellement et 1 insuffisamment. Pour la première fois, le PNUE avait été en mesure de fournir davantage de clarté au niveau de la performance, grâce au train de réformes et de remaniements internes auxquels il avait procédé. Il a appelé l'attention sur diverses activités réussies au titre des six sous-programmes du PNUE, y compris la parution de publications telles que le *Rapport sur l'écart entre les besoins et les perspectives en matière de réduction des émissions* et le rapport intitulé *Towards a Green Economy: Pathways to Sustainable Development and Poverty Eradication*, qui avait été largement utilisé comme référence dans les forums internationaux, suscitant un débat animé dans le monde entier. Le cinquième rapport de la série *L'Avenir de l'environnement mondial* serait lancé en juin, fournissant une évaluation actualisée de l'état de l'environnement dans le monde. Le rapport sur l'économie verte avait été le rapport le plus téléchargé dans l'histoire du PNUE, avec plus de 2 millions de téléchargements à partir du site du PNUE à ce jour, ce qui témoignait de sa pertinence. Dans le cadre du sous-programme sur les catastrophes et les conflits, il a appelé l'attention plus particulièrement sur un rapport d'évaluation de l'environnement réalisé par le PNUE dans l'Ogoniland, au Nigéria, qui retraçait l'historique d'un conflit tragique qui était resté non résolu pendant plus de 30 ans. Il a demandé aux États membres de se tenir au fait de l'évolution de cette situation dramatique.

36. Concernant la situation financière de l'Organisation, il a dit qu'il s'était avéré extrêmement difficile de gérer le PNUE dans des temps d'incertitude, puisque 96 % de son financement provenait de contributions volontaires. L'approche de précaution adoptée face à la crise financière s'était avérée efficace. Ainsi, si le Fonds pour l'environnement avait vu ses recettes diminuer de quelque 9 %, l'augmentation des contributions extrabudgétaires avait en revanche dépassé les attentes. Si cette augmentation reflétait de manière positive la confiance des États membres dans les travaux du PNUE, elle n'était cependant guère optimale, puisque la plupart des contributions volontaires étaient affectées à des fins déterminées, c'est-à-dire allouées à des activités, projets ou régions spécifiques. Le PNUE avait pris la crise financière très au sérieux et d'autres mesures avaient été prises pour réduire les dépenses, notamment la suppression de 58 postes; toutefois, ces mesures, bien que pragmatiques, avaient entravé la mise en œuvre du programme de travail.

37. Il fallait espérer que les États membres auraient le sens du devoir accompli, vu la performance du PNUE s'agissant de la dimension environnementale du développement durable; en 2012, l'Organisation évoluait rapidement, donnant manifestement des résultats au titre de ses six sous-programmes et mettant davantage l'accent sur l'interface science-politique. Préconisant une transformation des politiques pour faire face aux modifications sans précédent de l'environnement dont certaines étaient sur le point de devenir irréversibles, il a demandé instamment aux États membres de répondre à Rio de Janeiro aux attentes de la communauté internationale, ou bien de risquer que celle-ci ne perde foi dans le multilatéralisme et dans l'Organisation des Nations Unies en tant que plateforme pour donner des résultats.

38. Après la déclaration de politique générale du Directeur exécutif, le Conseil/Forum a entendu des déclarations des représentants de la Suisse; du Danemark, au nom de l'Union européenne et de ses États membres; de l'Équateur; de l'Inde; du Brésil; et de l'Afrique du Sud, au nom du Groupe des 77 et de la Chine.

39. Le représentant de la Suisse a félicité le Président à l'occasion de son élection et le PNUE à l'occasion de son quarantième anniversaire. Il a présenté un document de séance contenant un projet de déclaration sur le PNUE à quarantième ans qui, a-t-il dit, contenait un message clair des ministres de l'environnement à l'aube de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable, réaffirmant leur engagement envers le développement durable et sa dimension environnementale et donnant au PNUE davantage de visibilité à l'occasion de son quarantième anniversaire.

40. La représentante du Danemark, s'exprimant au nom de l'Union européenne et de ses États membres, a souhaité à Mme Mohamed la bienvenue à son poste de Directrice exécutive adjointe du PNUE et a exprimé sa gratitude au Directeur exécutif pour les précieuses qualités de dirigeant et l'engagement personnel dont il avait fait preuve en vue de porter les nouveaux défis environnementaux à l'attention des gouvernements et de la communauté internationale. D'importantes avancées avaient certes été réalisées au cours des 40 dernières années, mais l'état de l'environnement ne s'était pas amélioré. La représentante du Danemark a fait observer que des réformes ambitieuses étaient nécessaires et a exprimé son appui aux propositions concernant la transformation du PNUE en institution spécialisée.

41. La représentante de l'Équateur a préconisé que le processus préparatoire de la Conférence sur le développement durable intègre les apports d'initiatives régionales, mettant en relief les questions clés pour la région de l'Amérique latine et des Caraïbes, à savoir l'inclusion sociale, la solidarité entre les générations et l'appui aux communautés touchées par des catastrophes naturelles, identifiées dans la Déclaration de Quito issue de la dix-huitième réunion du Forum des Ministres de l'environnement de l'Amérique latine et des Caraïbes.

42. Le représentant de l'Inde a exprimé l'espoir que la session en cours contribuerait à l'obtention de résultats positifs, ambitieux, justes et équitables à la Conférence des Nations Unies sur le développement durable, tout en estimant qu'il fallait se garder de préjuger de ses résultats. La représentante du Brésil, souscrivant à ces observations, a fait savoir que son gouvernement était attaché au succès de la Conférence.

43. Le représentant de l'Afrique du Sud, s'exprimant au nom du Groupe des 77 et de la Chine, a exprimé sa gratitude pour les efforts déployés par le PNUE à un moment déterminant pour la communauté internationale de la période conduisant à la Conférence des Nations Unies sur le développement durable qui revêtait une importance cruciale.

## **F. Présentation des projets de décision établis par le Comité des représentants permanents**

44. M. Geert Aagaard Andersen, Ambassadeur et Représentant permanent du Danemark auprès du PNUE et Président du Comité des représentants permanent, a présenté au Conseil/Forum, pour

examen, les projets de décision établis par le Comité, tels qu'ils figuraient dans le document UNEP/GCSS.XII/L.1, en évoquant le processus de collaboration auquel avait donné lieu leur établissement ainsi que les difficultés qu'il avait comportées.

## G. Consultations ministérielles

45. À sa 2<sup>e</sup> séance plénière, dans l'après-midi du 20 février, le Conseil/Forum a entamé l'examen du point 4 de l'ordre du jour (Nouvelles questions de politiques générales : environnement et développement) sous la forme de consultations ministérielles sur le thème « Programme en matière d'environnement dans un monde en évolution : de Stockholm (1972) à Rio (2012) », au titre duquel les deux sous-thèmes ci-après reliés à la Conférence des Nations Unies sur le développement ont été examinés : « L'économie verte dans le contexte du développement durable et de l'élimination de la pauvreté » et « Le cadre institutionnel pour le développement durable et les nouveaux défis ».

46. Les consultations ministérielles ont commencé par un colloque sur le thème « Problèmes environnementaux et solutions mondiales en 2012 ». Ce colloque a été divisé en deux parties : une table ronde pour faire le point de l'état actuel de l'environnement mondial et des défis nouveaux et évaluer les réponses programmatiques aux réformes à apporter à la gouvernance et au cadre institutionnel; et un dialogue avec les anciens directeurs exécutifs du PNUE sur le thème « 1972-2012 : examen de l'évolution de la politique environnementale et de l'architecture institutionnelle au niveau mondial ».

47. À la 3<sup>e</sup> séance plénière, les ministres ont débattu du thème de l'économie verte dans le contexte du développement durable et de l'éradication de la pauvreté, tandis que celui relatif au cadre institutionnel pour le développement durable a été abordé à la 4<sup>e</sup> séance plénière. À la 5<sup>e</sup> séance plénière, ils ont participé à un débat autour du thème « Rio+20 et au-delà : relever les défis ».

48. À la 6<sup>e</sup> séance plénière, dans l'après-midi du mercredi 22 février, le Président du Conseil/Forum a présenté un projet de résumé des vues exprimées durant les consultations ministérielles sur chacun des thèmes examinés durant la douzième session extraordinaire du Conseil/Forum. Il a fait observer que le résumé reflétait les vues variées exprimées durant les consultations et ne constituait pas un texte consensuel. Quelques représentants ont fait observer que le résumé ne reflétait pas pleinement l'éventail des opinions exprimées sur certaines questions, en particulier l'économie verte.

49. Le Conseil/Forum a pris note du résumé du Président, dont la version finale figure à l'annexe III du présent compte rendu. Le résumé et l'appendice joints sont présentés tels qu'ils ont été soumis sans avoir été officiellement édités.

## H. Rapport du Comité plénier

50. Le Comité plénier a tenu quatre séances, du 20 au 22 février 2012, pour examiner les points de l'ordre du jour qui lui avait été confiés. À sa 6<sup>e</sup> séance plénière, le 22 février, le Conseil/Forum a pris note du rapport du Comité plénier. Le rapport figure à l'annexe II du présent compte rendu.

## III. Adoption des décisions

51. À sa 6<sup>e</sup> séance plénière, le Conseil/Forum a adopté les décisions suivantes :

décision n°	Titre
SS.XII/1	Responsabilité et arrangements financiers et administratifs entre le Programme des Nations Unies pour l'environnement et les accords multilatéraux sur l'environnement dont il assure le secrétariat ou assume les fonctions de secrétariat
SS.XII/2	Amélioration de la coordination au sein du système des Nations Unies, y compris avec le Groupe de la gestion de l'environnement
SS.XII/3	Gouvernance internationale de l'environnement
SS.XII/4	Processus consultatif sur les options de financement possibles pour les produits chimiques et les déchets
SS.XII/5	Amélioration de la coopération et de la coordination dans le domaine des produits chimiques et des déchets
SS.XII/6	État de l'environnement mondial
SS.XII/7	Travaux menés par le Programme des Nations Unies pour l'environnement sur la consommation et la production durables

décision n°	Titre
SS.XII/8	Déclaration ministérielle à l'occasion du quarantième anniversaire du Programme des Nations Unies pour l'environnement

#### **IV. Vérification des pouvoirs des représentants**

52. Conformément au paragraphe 2 de l'article 17 du règlement intérieur, le Bureau a examiné les pouvoirs des représentants à la session. Les représentants de 53 des 57 États membres<sup>2</sup> ont participé à la session et leurs pouvoirs ont été jugés en bonne et due forme. Le Bureau en a informé le Conseil/Forum, qui a approuvé le rapport du Bureau à la 6<sup>e</sup> séance plénière, le 22 février 2012.

#### **V. Nouvelles questions de politique générale : environnement et développement**

53. Le point 4 de l'ordre du jour a été examiné par le Comité plénier. Le rapport sur les délibérations du Comité figure à l'annexe II du présent compte rendu.

54. Les décisions adoptées par le Conseil/Forum sur les points figurent à l'annexe I au présent compte rendu et sont énumérées au chapitre III plus haut.

#### **VI. Questions diverses**

##### **A. Hommage à la mémoire de M. John Michuki, Ministre kényen de l'environnement et des ressources minérales**

55. À l'invitation du Président, les membres du Conseil/Forum ont observé une minute de silence à la mémoire de M. John Michuki, Ministre kényen de l'environnement et des ressources minérales.

##### **B. Adoption de la déclaration ministérielle**

56. À sa 6<sup>e</sup> séance plénière, le 22 février 2012, le Conseil/Forum a adopté une déclaration ministérielle à l'occasion du quarantième anniversaire du PNUE, qui avait été élaborée à la suite de consultations informelles tenues durant la session en cours. La déclaration figure à l'annexe I du présent compte rendu (voir décision SS.XII/8).

#### **VII. Adoption du rapport**

57. Le présent compte rendu a été adopté par le Conseil/Forum à sa 6<sup>e</sup> séance plénière, le 22 février 2012, sur la base du projet de compte rendu qui avait été distribué, étant entendu que le Rapporteur, avec le concours du secrétariat, serait chargé de sa finalisation.

#### **VIII. Clôture de la session**

58. Après l'échange des courtoisies d'usage, la douzième session extraordinaire du Conseil d'administration/Forum ministériel mondial sur l'environnement a été déclaré close par le Président du Conseil/Forum le mercredi 22 février 2012 à 19 h 25.

<sup>2</sup> Au 22 février 2012, le siège du cinquante-huitième membre du Conseil/Forum était vacant.

## Annexe I

### Décisions adoptées par le Conseil d'administration/Forum ministériel mondial sur l'environnement à sa douzième session extraordinaire

Décision n°	Titre
SS.XII/1	Responsabilité et arrangements financiers et administratifs entre le Programme des Nations Unies pour l'environnement et les accords multilatéraux sur l'environnement dont il assure le secrétariat ou assume les fonctions de secrétariat
SS.XII/2	Amélioration de la coordination au sein du système des Nations Unies, y compris avec le Groupe de la gestion de l'environnement
SS.XII/3	Gouvernance internationale de l'environnement
SS.XII/4	Processus consultatif sur les options de financement possibles pour les produits chimiques et les déchets
SS.XII/5	Amélioration de la coopération et de la coordination dans le domaine des produits chimiques et des déchets
SS.XII/6	État de l'environnement mondial
SS.XII/7	Travaux menés par le Programme des Nations Unies pour l'environnement sur la consommation et la production durables
SS.XII/8	Déclaration ministérielle à l'occasion du quarantième anniversaire du Programme des Nations Unies pour l'environnement

#### **SS.XII/1 : Responsabilité et arrangements financiers et administratifs entre le Programme des Nations Unies pour l'environnement et les accords multilatéraux sur l'environnement dont il assure le secrétariat ou assume les fonctions de secrétariat**

*Le Conseil d'administration,*

*Réitérant* le paragraphe 18 de sa décision 26/9 du 24 février 2011 comme base de ses futurs travaux,

*Ayant examiné* le rapport d'activité du Directeur exécutif sur l'application du paragraphe 18 de la décision 26/9 du Conseil d'administration,<sup>3</sup>

1. *Note* les progrès accomplis et les mesures prises par le Programme des Nations Unies pour l'environnement pour donner suite au paragraphe 18 de la décision 26/9;

2. *Prie* le Directeur exécutif de soumettre au Conseil d'administration/Forum ministériel mondial sur l'environnement, à sa vingt-septième session, un rapport sur l'application intégrale du paragraphe 18 de la décision 26/9 en vue de déterminer comment renforcer encore la coopération et la coordination entre le Programme des Nations Unies pour l'environnement et les accords multilatéraux sur l'environnement;

3. *Souligne* la nécessité de consulter plus avant les secrétariats des accords multilatéraux sur l'environnement, le Comité des Commissaires aux comptes de l'Organisation des Nations Unies, le Bureau des affaires juridiques et autres organes pertinents, et d'inclure leurs contributions et commentaires, y compris des informations sur les fondements juridiques

---

3 UNEP/GCSS.XII/9.

des questions de responsabilité et des arrangements financiers et administratifs, dans le rapport visé au paragraphe 1 plus haut.

## **SS.XII/2 : Amélioration de la coordination au sein du système des Nations Unies, y compris avec le Groupe de la gestion de l'environnement**

*Le Conseil d'administration,*

*Reconnaissant* le rôle du Programme des Nations Unies pour l'environnement dans l'amélioration de la coordination et de la collaboration au sein du système des Nations Unies pour mener à bien les activités de protection de l'environnement de façon plus cohérente,

*Rappelant* sa décision 26/11 du 24 février 2011 sur l'amélioration de la coordination au sein du système des Nations Unies, y compris avec le Groupe de la gestion de l'environnement,

*Se félicitant* des efforts déployés par le Directeur exécutif, notamment en sa qualité de Président du Groupe de la gestion de l'environnement, ainsi que des efforts fournis par les membres du Groupe pour promouvoir la coopération dans le domaine de l'environnement au sein du système des Nations Unies,

*Accueillant avec satisfaction* le rapport d'activité préparé sous la direction des hauts fonctionnaires du Groupe à leur dix-septième réunion et présenté par le Directeur exécutif,<sup>4</sup>

*Louant* le Groupe pour ses progrès dans l'amélioration de la coopération interinstitutions dans l'ensemble du système des Nations Unies pour ce qui concerne certaines questions touchant l'environnement et les établissements humains,

*Se félicitant* en particulier de la contribution du Groupe à la dixième session de la Conférence des Parties à la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification dans les pays gravement touchés par la sécheresse et/ou la désertification, en particulier en Afrique, et de sa décision de continuer d'appuyer le programme sur les zones arides au sein du système des Nations Unies,

*Accueillant avec satisfaction* la contribution du Groupe aux travaux préparatoires de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable par le biais de ses rapports « Working towards a Balanced and Inclusive Green Economy: A United Nations System-wide Perspective » et « Advancing the environmental and social sustainability in the United Nations System »,<sup>5</sup>

1. *Soutient* les efforts continus fournis par le Groupe en vue d'intégrer les considérations environnementales dans les activités menées aux niveaux des programmes, de la gestion et des opérations en étroite coopération avec le Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination et ses organes subsidiaires;

2. *Encourage* le Groupe à continuer de promouvoir la cohérence des activités de protection de l'environnement au sein du système des Nations Unies, notamment en intégrant les préoccupations environnementales dans les programmes sectoriels par le biais de mesures visant à :

a) Contribuer à la mise en œuvre du programme international sur la diversité biologique et, en particulier, du Plan stratégique relatif à la diversité biologique 2011–2020 adopté par la Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique à sa dixième réunion;<sup>6</sup>

b) Préparer, pour que la Conférence des Parties à la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification l'examine à sa onzième session, un plan d'action à l'échelle du système des Nations Unies pour la période 2012–2018 donnant suite à son rapport sur les zones arides;<sup>7</sup>

<sup>4</sup> UNEP/GCSS.XII/10.

<sup>5</sup> Publication à paraître sur le site Internet du Groupe à l'adresse suivante : [www.unemg.org](http://www.unemg.org).

<sup>6</sup> Décision X/2, annexe.

<sup>7</sup> « Global Drylands : A United Nations system-wide response ».

3. *Encourage également* le Groupe à poursuivre ses consultations sur l'élaboration du cadre pour une viabilité environnementale et sociale au sein du système des Nations Unies et à évoluer vers des systèmes de gestion durable de l'environnement et vers la neutralité climatique au sein de l'Organisation des Nations Unies;

4. *Prie* le Directeur exécutif, en sa qualité de Président du Groupe, de soumettre au Conseil d'administration/Forum ministériel mondial sur l'environnement, à sa vingt-septième session, un rapport d'activité sur les travaux du Groupe;

5. *Invite* le Directeur exécutif, en sa qualité de Président du Groupe, à transmettre un rapport d'activité sur les travaux du Groupe aux organes directeurs des organismes membres du Groupe, par l'intermédiaire des chefs de ces organismes, pour information;

6. *Invite également* le Directeur exécutif à soumettre, dans le cadre de l'élaboration du projet de programme de travail pour l'exercice biennal 2014-2015, pour que le Comité des représentants permanents puisse les examiner, des propositions concernant l'allocation de ressources aux activités du Groupe pour mieux refléter le volume de travail du secrétariat du Groupe.

### **SS.XII/3 : Gouvernance internationale de l'environnement**

*Le Conseil d'administration,*

*Rappelant* sa décision 26/1 du 24 février 2011 sur la gouvernance internationale de l'environnement,

*Prenant note* de la mise en œuvre par le Directeur exécutif des réformes progressives identifiées dans la série d'options présentée au Conseil d'administration à sa onzième session extraordinaire en février 2010, par le Groupe consultatif de ministres ou de représentants de haut niveau sur la gouvernance internationale de l'environnement créé aux termes de la décision 25/4 du Conseil d'administration en date du 20 février 2009,<sup>8</sup>

*Prenant également note* des consultations en cours, dans la perspective de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable, sur le cadre institutionnel pour le développement durable, et tenant compte du fait que la gouvernance internationale de l'environnement est un élément particulièrement important de ces consultations,

*Rappelant* l'engagement pris en 2010 dans la Déclaration de Nusa Dua<sup>9</sup> de renforcer le rôle du PNUE comme autorité mondiale reconnue en matière d'environnement, qui arrête les mesures en faveur de l'environnement mondial, qui favorise de façon cohérente la concrétisation de la dimension environnementale du développement durable au sein du système des Nations Unies et qui est la voix autorisée des défenseurs de l'environnement mondial, ainsi qu'il est énoncé dans la Déclaration de Nairobi de 1997 sur le rôle et le mandat du Programme des Nations Unies pour l'environnement,<sup>10</sup>

1. *Reconnaît* l'importance de renforcer les synergies, en particulier aux niveaux national et régional, entre les diverses conventions relatives à la biodiversité, dans le respect de leurs objectifs spécifiques et eu égard à leurs mandats respectifs, et *encourage* les conférences des Parties à ces conventions à déployer davantage d'efforts à cette fin, en tenant compte de leurs expériences pertinentes;

2. *Invite* le Directeur exécutif à entreprendre, le cas échéant, des activités supplémentaires pour améliorer l'efficacité des accords multilatéraux sur l'environnement et la coopération entre ces derniers, en tenant compte du pouvoir de décision autonome de leurs conférences des Parties, et à améliorer la coopération avec la Stratégie internationale de prévention des catastrophes;

3. *Prie* le Directeur exécutif d'étudier les possibilités d'autres synergies dans les fonctions administratives des secrétariats des accords multilatéraux sur l'environnement

8 UNEP/GCSS.XI/11, annexe II.

9 Ibid., annexe I, décision SS.XI/9.

10 UNEP/GC.19/34, annexe I, décision 19/1, annexe.

administrés par le Programme des Nations Unies pour l'environnement et d'en aviser les organes directeurs de ces derniers;

4. *Prie également* le Directeur exécutif d'étudier la possibilité de signer des mémorandums d'entente avec d'autres organismes des Nations Unies, en particulier les institutions spécialisées et commissions régionales, ou d'actualiser les mémorandums existants, afin de coordonner les efforts de leurs secrétariats, d'éviter les chevauchements, d'intensifier la coopération et de tirer parti des synergies dans la mise en œuvre des programmes et politiques de ces organismes, à l'appui du développement durable;

5. *Rappelle* que l'Assemblée générale a invité les fonds, programmes et institutions spécialisées compétents des Nations Unies ainsi que les accords multilatéraux sur l'environnement à envisager l'intégration du Plan stratégique de Bali pour l'appui technologique et le renforcement des capacités dans l'ensemble de leurs activités, *engage* les gouvernements et les autres parties prenantes qui sont en mesure de le faire à fournir les ressources financières, l'assistance technique et le renforcement des capacités nécessaires afin de faire des progrès dans la mise en œuvre effective du Plan stratégique de Bali et *invite* l'Assemblée générale à examiner la possibilité d'élaborer un cadre de renforcement des capacités à l'échelle du système pour cette mise en œuvre;

6. *Invite* l'Assemblée générale à examiner la possibilité d'élaborer une stratégie à l'échelle du système pour l'environnement;

7. *Prie* le Directeur exécutif de donner des instructions et des orientations aux Bureaux régionaux du Programme des Nations Unies pour l'environnement pour renforcer la coopération entre le Programme et les autres organismes des Nations Unies, en particulier les commissions régionales et autres organismes régionaux, et promouvoir la collaboration entre le Programme et les secrétariats des organisations d'intégration régionale, afin d'encourager les actions portant sur la dimension environnementale du développement durable;

8. *Encourage* les États membres à fournir volontairement des financements extrabudgétaires pour renforcer les Bureaux régionaux du Programme des Nations Unies pour l'environnement.

## **SS.XII/4 : Processus consultatif sur les options de financement possibles pour les produits chimiques et les déchets**

*Le Conseil d'administration,*

*Rappelant* sa décision SS.XI/8 du 26 février 2010 et la nécessité de redoubler d'efforts pour améliorer la priorité politique accordée à la gestion rationnelle des produits chimiques et des déchets ainsi que la nécessité croissante d'un financement durable, prévisible, adéquat et accessible pour le programme relatif aux produits chimiques et aux déchets,

*Rappelant également* que dans la décision SS.XI/8, il a demandé au Directeur exécutif de lancer, en collaboration avec les partenaires concernés, des initiatives visant à faire prendre conscience de l'importance d'une gestion rationnelle des produits chimiques et des déchets, en recourant à divers moyens, y compris les médias et les possibilités offertes à l'échelon international, telles que les réunions intergouvernementales et les manifestations publiques, tant aux niveaux national qu'international,

*Prenant note* de la résolution 65/162 de l'Assemblée générale en date du 20 décembre 2010, dans laquelle l'Assemblée s'est félicitée des consultations sur les options de financement possibles pour les produits chimiques et les déchets et a exprimé son soutien à la poursuite des efforts menés par l'intermédiaire du Programme des Nations Unies pour l'environnement pour poursuivre ces discussions,

*Rappelant* sa décision 26/7 du 24 février 2011, dans laquelle il a demandé au Directeur exécutif de soumettre au Conseil d'administration/Forum ministériel mondial sur l'environnement, à sa douzième session extraordinaire, un rapport final sur l'application des décisions SS.XI/8 et 26/7,

*Reconnaissant* l'importance d'une approche intégrée du financement de la gestion rationnelle des produits chimiques et des déchets pour en maximiser les retombées, en particulier au niveau national,

*Rappelant* les dispositions financières énoncées dans la Convention de Bâle sur le contrôle des mouvements transfrontières de déchets dangereux et de leur élimination, la Convention de Rotterdam sur la procédure de consentement préalable en connaissance de cause applicable à certains produits chimiques et pesticides dangereux qui font l'objet d'un commerce international et la Convention de Stockholm sur les polluants organiques persistants,

*Soulignant* que l'appui technologique et le renforcement des capacités, ainsi que la fourniture d'une assistance financière, permettent d'appuyer efficacement la mise en œuvre d'une gestion rationnelle des produits chimiques et des déchets ainsi que des obligations découlant des conventions pertinentes,

*Ayant examiné* le rapport final du Directeur exécutif sur le processus consultatif sur les options de financement possibles pour les produits chimiques et les déchets,<sup>11</sup>

1. *Se félicite* du processus consultatif sur les options de financement possibles pour les produits chimiques et les déchets et *prend note* du document final y relatif et du rapport final du Directeur exécutif;

2. *Prend note* du résumé des coprésidents concernant les discussions du groupe de contact sur les questions financières et l'assistance technique convoqué durant la première réunion du Groupe de travail à composition non limitée de la Conférence internationale sur la gestion des produits chimiques en novembre 2011,<sup>12</sup> dans le cadre de laquelle les participants ont examiné des options possibles de financement à long terme pour l'Approche stratégique de la gestion internationale des produits chimiques, y compris les éléments de l'approche intégrée intéressant l'Approche stratégique;

3. *Encourage* les participants à d'autres processus relatifs aux produits chimiques et aux déchets, notamment la Conférence internationale sur la gestion des produits chimiques, à prendre en compte, selon que de besoin, l'approche intégrée et le rapport final du Directeur exécutif;

4. *Reconnaît* que les négociations en cours sur l'élaboration d'un instrument juridiquement contraignant sur le mercure, y compris ses mécanismes de financement, constituent un processus parallèle qui ne devrait pas être retardé ou compromis par le processus consultatif sur les options de financement pour une gestion rationnelle des produits chimiques et des déchets, et *invite* le Comité de négociation intergouvernemental chargé d'élaborer un instrument international juridiquement contraignant sur le mercure à examiner, le cas échéant, le document final du processus consultatif et le rapport final du Directeur exécutif;

5. *Encourage* les gouvernements et autres parties prenantes concernées à envisager de prendre en considération l'approche intégrée, le document final et le rapport final du Directeur exécutif en vue de préparer la Conférence des Nations Unies sur le développement durable et d'autres processus de politiques internationales de haut niveau;

6. *Prie* le Directeur exécutif de continuer de soutenir le processus consultatif, sous réserve que des ressources extrabudgétaires soient disponibles à cet effet, afin d'élaborer plus avant le document final sur la base de l'approche intégrée du financement de la gestion rationnelle des produits chimiques et des déchets;

7. *Prie également* le Directeur exécutif, prenant en considération le document final du processus consultatif et son rapport final, de préparer, pour examen et décision éventuelle par la Conférence internationale sur la gestion des produits chimiques, à sa troisième session en 2012, et par le Conseil d'administration/Forum ministériel mondial sur l'environnement, à sa vingt-septième session en 2013, un projet de proposition et de solliciter des avis à ce sujet en menant des consultations;

8. *Prie en outre* le Directeur exécutif, en collaboration avec les partenaires concernés, de continuer de sensibiliser à l'importance de la gestion rationnelle des produits chimiques et des déchets et de rendre compte des progrès réalisés dans l'application de la présente décision aux participants aux réunions et processus intergouvernementaux concernés;

9. *Invite* les gouvernements et autres parties intéressées, y compris le secteur privé, à fournir un soutien financier et en nature au processus consultatif.

<sup>11</sup> UNEP/GCSS.XII/8.

<sup>12</sup> UNEP/GCSS.XII/INF/8.

## SS.XII/5 : Amélioration de la coopération et de la coordination dans le domaine des produits chimiques et des déchets

*Rappelant* sa décision 26/12 du 24 février 2011 sur l'amélioration de la coopération et de la coordination dans le domaine des produits chimiques et des déchets,

*Rappelant également* qu'il a, dans cette décision, demandé au Directeur exécutif d'apporter une contribution aux travaux du Comité préparatoire de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable et de présenter un rapport d'activité sur le processus consultatif sur les options de financement possibles pour les produits chimiques et les déchets au Conseil d'administration/Forum ministériel mondial sur l'environnement, à sa douzième session extraordinaire, et un rapport sur les résultats du processus consultatif au Conseil d'administration/Forum ministériel mondial sur l'environnement, à sa vingt-septième session,

*Ayant examiné* le rapport d'activité du Directeur exécutif sur l'application de la décision 26/12 du Conseil d'administration,<sup>13</sup>

1. *Prend note* des progrès réalisés et des activités entreprises à ce jour par le Directeur exécutif pour donner suite à la décision 26/12;
2. *Prend note* de l'adoption des décisions BC-10/29, RC-5/12 et SC-5/27 par les Conférences des Parties à la Convention de Bâle sur le contrôle des mouvements transfrontières de déchets dangereux et de leur élimination, la Convention de Rotterdam sur la procédure de consentement préalable en connaissance de cause applicable à certains produits chimiques et pesticides dangereux qui font l'objet d'un commerce international et la Convention de Stockholm sur les polluants organiques persistants, respectivement, sur l'amélioration de la coopération et de la coordination entre ces conventions;
3. *Demande* à nouveau au Directeur exécutif de faciliter et appuyer des consultations ouvertes, à l'initiative des pays, sur les options possibles pour améliorer encore la coopération et la coordination dans le domaine des produits chimiques et des déchets à long terme et sur les défis à relever pour y parvenir;
4. *Prie instamment* les gouvernements et autres parties prenantes qui sont en mesure de le faire de fournir des ressources extrabudgétaires pour mener à bien le processus visé au paragraphe 3 plus haut;
5. *Invite* les participants à la Conférence des Nations Unies sur le développement durable à s'employer à faire prendre conscience de l'importance que revêt la gestion rationnelle des produits chimiques et des déchets pour la santé humaine et l'environnement.

## SS.XII/6 : État de l'environnement mondial

*Le Conseil d'administration,*

*Conformément* à ses fonctions et responsabilités énoncées dans la résolution 2997 (XXVII) de l'Assemblée générale en date du 15 décembre 1972, ainsi qu'à ses mandats ultérieurs, notamment ceux figurant dans la Déclaration de Nairobi sur le rôle et le mandat du Programme des Nations Unies pour l'environnement<sup>14</sup> et dans la Déclaration ministérielle de Malmö,<sup>15</sup> qui comprennent la responsabilité de suivre la situation de l'environnement dans le monde, afin d'assurer que les problèmes de grande portée internationale qui surgissent dans ce domaine reçoivent la priorité voulue et fassent l'objet, de la part des gouvernements, d'un examen approprié et adéquat, et d'encourager les milieux scientifiques internationaux compétents et d'autres milieux professionnels à contribuer à l'acquisition, à l'évaluation et à l'échange de connaissances et d'informations sur l'environnement,

*Rappelant* sa décision 22/1 du 7 février 2003 relative à l'alerte rapide, à l'évaluation et à la surveillance, sa décision 23/6 du 25 février 2005 relative au suivi de l'état de l'environnement

<sup>13</sup> UNEP/GCSS.XII/11.

<sup>14</sup> Décision 19/1 du Conseil d'administration du 7 février 1997, annexe.

<sup>15</sup> UNEP/GCSS.VI/9, annexe I.

mondial ainsi que ses décisions 24/2, et 25/2 et 26/2 du 9 février 2007, du 20 février 2009 et du 24 février 2011, respectivement, sur l'état de l'environnement mondial,

*Prenant note* de la parution de la publication « Suivre les traces de notre environnement en mutation : de Rio à Rio+20 (1992–2012) » basée sur le cinquième rapport de la série *L'Avenir de l'environnement mondial* (GEO-5), qui montre comment les conditions économiques, sociales et environnementales ont évolué dans le monde au cours des 20 années qui ont suivi la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement en 1992,

1. *Se félicite* des progrès accomplis dans l'élaboration du cinquième rapport sur *L'Avenir de l'environnement mondial*;
2. *Prend note* de l'approbation du résumé pour les décideurs du rapport GEO-5 par les représentants gouvernementaux à la réunion intergouvernementale tenue en janvier 2012 à Gwangju (République de Corée) conformément à la décision 25/2 du Conseil d'administration;
3. *Note avec une vive inquiétude* les changements prononcés qui se sont produits dans l'environnement, en particulier l'impact des changements climatiques et la perte de biodiversité, l'extinction d'espèces, la dégradation des terres et la détérioration des ressources en eau et des océans;
4. *Prie* le Directeur exécutif de continuer d'élaborer et de mettre en œuvre, dans le cadre du programme de travail, une stratégie d'ouverture pour diffuser les conclusions du cinquième rapport de la série *L'Avenir de l'environnement mondial*;
5. *Reconnaît* que la transition vers le développement durable se fera différemment selon les pays et qu'elle doit être menée par des institutions bien gouvernées, efficacement gérées, innovantes et axées sur les résultats, capables de créer des conditions propices au changement;
6. *Souligne* que le Programme des Nations Unies pour l'environnement devrait fournir des informations reposant sur une base scientifique pour aider les Parties et autres intéressés dans leur transition vers le développement durable;
7. *Invite* les gouvernements à faire preuve, individuellement et collectivement, d'une ferme détermination pour mettre en œuvre des politiques efficaces permettant de surveiller, réglementer, gérer durablement et améliorer l'environnement et les services écosystémiques et à continuer de coopérer dans le cadre des processus multilatéraux visant à prévenir et inverser la dégradation de l'environnement;
8. *Invite* les gouvernements, les organismes des Nations Unies, les organisations internationales, le secteur privé, la société civile et le grand public à collaborer avec le Programme des Nations Unies pour l'environnement et autres instances environnementales pour intégrer dans les travaux préparatoires de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable des informations environnementales reposant sur une base scientifique, tirées notamment d'évaluations mondiales, régionales et nationales;
9. *Invite* les gouvernements à identifier, en prévision de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable, les progrès et insuffisances de la réalisation des buts, politiques et programmes visant à remédier à la dégradation de l'environnement de manière à faciliter un accord sur la voie à suivre;
10. *Reconnaît* qu'il existe dans notre connaissance de l'état de l'environnement des lacunes dues à un manque de données et de surveillance régulière, en particulier dans les domaines de la qualité et de la quantité des ressources en eau douce, de l'épuisement des nappes souterraines, des services écosystémiques, de la perte d'habitats naturels, de la dégradation des terres et des produits chimiques et des déchets;
11. *Invite* les gouvernements et le système multilatéral à élaborer et mettre en œuvre des programmes visant à combler les lacunes informationnelles précitées, selon qu'il convient, notamment en renforçant les capacités nationales et régionales et en mettant en place des systèmes de collecte régulière de données de surveillance de l'environnement et d'alerte rapide aux niveaux national et local, compte tenu des priorités et des politiques nationales et du financement disponible;
12. *Prie* le Directeur exécutif de faire qu'une des priorités du Programme des Nations Unies pour l'environnement soit d'aider les pays en développement et les pays à économie en

transition à renforcer leurs capacités en matière de collecte et d'analyse des données et des informations, et de surveillance des tendances environnementales, comme stipulé dans le Plan stratégique de Bali pour l'appui technologique et le renforcement des capacités, en mettant l'information à la disposition des décideurs et du public en accès libre, notamment dans le cadre de l'initiative « Le PNUE en direct »;

13. *Prie également* le Directeur exécutif, par le biais du programme de travail et en collaboration avec les autorités nationales et régionales chargées de l'environnement, de renforcer les capacités et de soutenir le transfert de technologie aux pays en développement et aux pays à économie en transition dans le cadre du Plan stratégique de Bali afin de relever les défis actuels et futurs auxquels l'humanité se trouve confrontée :

a) En établissant des partenariats avec des centres d'excellence pour aider les pays en développement et les pays à économie en transition à réaliser des évaluations nationales intégrées, dans le but de fournir des informations concluantes pour une prise de décisions éclairée;

b) En coopérant avec le système des Nations Unies et d'autres organes pour rassembler des séries de données environnementales, élaborer et maintenir des indicateurs pertinents et promouvoir l'échange des meilleures pratiques en matière de gouvernance de l'environnement;

14. *Prend note* des textes issus du premier Sommet « Eye on Earth » tenu du 12 au 15 décembre 2011 à Abu Dhabi et de l'engagement du Gouvernement des Émirats arabes unis à faciliter et appuyer les initiatives spéciales contenues dans la Déclaration « Eye on Earth », en particulier l'initiative Réseau mondial de réseaux;

15. *Recommande* que l'on continue de rechercher la cohérence entre les besoins à long terme de l'initiative « Le PNUE en direct » et d'autres composantes de systèmes d'information conçus pour réaliser des évaluations mondiales et régionales de l'environnement et pour assurer le partage des données, et que le Programme des Nations Unies pour l'environnement envisage d'entreprendre sur demande des activités de renforcement des capacités pour améliorer la participation des pays en développement et des pays à économie en transition au suivi du Sommet.

## **SS.XII/7 : Travaux menés par le Programme des Nations Unies pour l'environnement sur la consommation et la production durables**

*Le Conseil d'administration,*

*Soulignant* qu'Action 21<sup>16</sup> préconise l'adoption de mesures pour promouvoir des modes de consommation et de production durables qui réduisent les pressions sur l'environnement et répondent aux besoins essentiels de l'humanité et rappelant que la modification des modes de consommation et de production non viables est un des objectifs primordiaux et une condition essentielle du développement comme énoncé dans le Plan de mise en œuvre du Sommet mondial pour le développement durable,<sup>17</sup>

*Rappelant* ses décisions 22/6 du 7 février 2003, concernant la promotion de modes de consommation et de production durables, et 26/5 du 24 février 2011, concernant un cadre décennal de programmes sur les modes de consommation et de production durables,

*Rappelant également* l'invitation à souscrire à l'objectif 4 avec ses objectifs d'Aichi en matière de diversité biologique<sup>18</sup> du Plan stratégique pour la diversité biologique 2011-2020 de

<sup>16</sup> *Rapport de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement, Rio de Janeiro, 3-14 juin 1992* (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.93.I.8 et rectificatifs), vol. I : résolutions adoptées par la Conférence, résolution 1, annexe II.

<sup>17</sup> *Rapport du Sommet mondial pour le développement durable, Johannesburg (Afrique du Sud), 26 août-4 septembre 2002* ((publication des Nations Unies, numéro de vente F.03.II.A.1 et rectificatif), chapitre 1, résolution 2, annexe.

<sup>18</sup> UNEP/CBD/COP/10/27, annexe, décision X/2.

la Convention sur la diversité biologique, adopté par la Conférence des Parties à la Convention à sa dixième réunion, en octobre 2010, qui prévoit que, d'ici à 2020 au plus tard, les gouvernements, les entreprises et les parties prenantes, à tous les niveaux, auront pris des mesures ou auront appliqué des plans pour assurer une production et une consommation durables et auront maintenu les incidences de l'utilisation des ressources naturelles dans des limites écologiques sûres,

*Notant* que l'utilisation efficace des ressources et la consommation et la production durables constituent ensemble une des six priorités transversales de la Stratégie à moyen terme du Programme des Nations Unies pour l'environnement pour la période 2010-2013,

*Louant* les travaux menés par le Programme des Nations Unies pour l'environnement depuis la vingt-deuxième session du Conseil d'administration pour progresser dans le domaine de la consommation et de la production durables,

*Accueillant avec satisfaction* les partenariats et les initiatives conjointes dans le domaine de la consommation et de la production durables, lancés en étroite coopération entre le Programme des Nations Unies pour l'environnement et d'autres organismes régionaux et des Nations Unies tels que le Département des affaires économiques et sociales du Secrétariat de l'ONU, l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel, le Programme des Nations Unies pour le développement, l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, l'Organisation mondiale du tourisme, l'Organisation de coopération et de développement économiques et d'autres parties prenantes essentielles,

*Prenant note* des réalisations du Processus de Marrakech sur la consommation et la production durables, processus multipartite d'envergure mondiale mis sur pied par des gouvernements et des initiatives des grands groupes et, avec leur précieux soutien, mis en œuvre dans toutes les régions avec le Programme des Nations Unies pour l'environnement et le Département des affaires économiques et sociales, qui joue un rôle de premier plan en contribuant à l'élaboration du cadre décennal de programmes sur les modes de consommation et de production durables demandé au chapitre III du Plan de mise en œuvre du Sommet mondial pour le développement durable, qui a été examiné par la Commission du développement durable au cours de son cycle d'application 2010-2011,

*Remerciant* les gouvernements et les grands groupes pour l'appui précieux apporté au Processus de Marrakech,

*Notant que*, bien que le cycle 2010-2011 de la Commission du développement durable n'ait pas abouti à l'adoption d'une décision sur les modes de consommation et de production durables, il aura permis de mettre en relief la détermination de la communauté internationale à prendre des mesures pour accélérer le passage à des modes de consommation et de production durables ainsi qu'à établir un cadre décennal de programmes sur les modes de consommation et de production durables et son soutien à la poursuite et au renforcement des travaux du Programme des Nations Unies pour l'environnement dans ce domaine,

*Reconnaissant* que pour progresser encore dans la voie d'une consommation et d'une production durables, il est nécessaire d'adopter une approche plus cohérente et plus soutenue et de fournir des outils, des informations et un renforcement des capacités de façon à assurer la prise en compte de la consommation et de la production durables à tous les niveaux,

*Sachant* que les modes de consommation et de production durables jouent un rôle central dans les activités économiques aux échelons mondial et national et qu'il est essentiel de promouvoir, sur la base d'approches du cycle de vie, la consommation et la production durables, y compris l'utilisation efficace et durable des ressources, pour parvenir à un développement durable,

1. *Réaffirme* l'importance de la consommation et de la production durables dans le mandat du Programme des Nations Unies pour l'environnement et *prie* le Directeur exécutif de renforcer l'appui à la mise en place et à l'exécution du sous-programme sur l'utilisation efficace des ressources/les modes de consommation et de production durables, qui englobe les travaux du Programme des Nations Unies pour l'environnement sur l'économie verte dans le contexte du développement durable et de l'éradication de la pauvreté et y contribue;

2. *Prie* le Directeur exécutif d'apporter à la mise en œuvre des accords multilatéraux sur l'environnement un appui axé sur l'instauration de modes de consommation et de production durables au niveau national;
3. *Encourage* les gouvernements, le secteur privé et d'autres parties prenantes à redoubler d'efforts pour passer à des modes de consommation et de production durables, en particulier dans les secteurs ayant des effets importants sur les plans social et environnemental, y compris par le biais de la responsabilité sociale et environnementale des entreprises;
4. *Prie* le Directeur exécutif de mener des activités relatives à la consommation et à la production durables dans le cadre du programme de travail du Programme des Nations Unies pour l'environnement en tenant compte des responsabilités définies dans le texte élaboré par la Commission du développement durable à sa dix-neuvième session, conformément à la Stratégie à moyen terme du Programme des Nations Unies pour l'environnement et dans la limite des ressources disponibles;
5. *Demande* au Directeur exécutif, avec la coopération des États membres, de tirer parti de la base de connaissances scientifiques et de politiques ainsi que des mécanismes internationaux concernant les sciences et la politique, y compris le Groupe d'experts international sur les ressources;
6. *Invite* les gouvernements à se prononcer en faveur de l'adoption du cadre décennal de programmes sur les modes de consommation et de production durables élaboré par le groupe de travail compétent de la dix-neuvième session de la Commission du développement durable;<sup>19</sup>
7. *Prie* le Directeur exécutif de présenter un rapport concernant la consommation et la production durables, à la lumière des résultats de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable, ainsi que l'application de la présente décision au Conseil d'administration, à sa vingt-septième session en 2013.

## **SS.XII/8 : Déclaration ministérielle à l'occasion du quarantième anniversaire du Programme des Nations Unies pour l'environnement**

*Le Conseil d'administration,*

*Adopte* la déclaration suivante :

1. Nous, Ministres et Chefs de délégation des pays participant au Forum ministériel mondial sur l'environnement, réunis à Nairobi du 20 au 22 février 2012, à l'occasion de la douzième session extraordinaire du Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour l'environnement, qui commémore le quarantième anniversaire de sa création en 1972.
2. Nous félicitons le Programme des Nations Unies pour l'environnement pour ses succès et son action efficace, outre les progrès réalisés au cours des 40 dernières années, notamment l'établissement d'importants accords multilatéraux sur l'environnement, l'élaboration de lois et politiques environnementales, les conclusions des évaluations scientifiques clés et la sensibilisation accrue aux questions d'environnement à tous les niveaux.
3. Nous réaffirmons notre engagement en faveur du renforcement du rôle du Programme des Nations Unies pour l'environnement en tant qu'autorité mondiale reconnue en matière d'environnement qui arrête les mesures en faveur de l'environnement mondial, qui favorise de façon cohérente la concrétisation de la dimension environnementale du développement durable au sein du système des Nations Unies et qui est la voie autorisée des défenseurs de l'environnement mondial, comme énoncé dans la Déclaration de Nairobi de 1997 sur le rôle et le mandat du Programme des Nations Unies pour l'environnement.
4. Nous reconnaissons que nous dépendons des systèmes et des ressources naturels pour notre existence et, malgré les succès du Programme des Nations Unies pour l'environnement, nous sommes profondément préoccupés par la dégradation continue de

---

<sup>19</sup> *Documents officiels du Conseil économique et social, supplément n° 29 (F/2011/29), chapitre II., section E.*

l'environnement, qui met en péril les systèmes et ressources naturels dont nous sommes tributaires.

5. Nous nous félicitons du résumé pour les décideurs du cinquième rapport sur *L'Avenir de l'environnement mondial* en tant que synthèse importante des informations scientifiques sur l'environnement à l'intention des décideurs dans les domaines des ressources en eau douce, de la diversité biologique, du changement climatique, des terres, des produits chimiques et déchets, de l'énergie, et des océans et mers.

6. Nous continuerons par conséquent à renforcer les mesures que nous prenons en vue d'inverser la dégradation de l'environnement, de promouvoir une approche holistique du développement durable et de favoriser la conservation des ressources naturelles essentielles et des écosystèmes dont dépendent nos économies et nos sociétés.

7. Nous nous félicitons de la tenue prochaine de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable en juin 2012 qui offre une occasion unique de s'attaquer aux défis économiques, sociaux et environnementaux dans le contexte du développement durable et nous sommes résolus à contribuer au succès de cette Conférence.

## Annexe II

### Rapport du Comité plénier

#### Rapporteur : Mme Liana Bratasida (Indonésie)

##### Introduction

1. À la 1<sup>re</sup> séance plénière de sa douzième session extraordinaire, dans la matinée du 20 Février 2012, le Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE)/Forum ministériel mondial sur l'environnement a décidé de créer un Comité plénier pour examiner les points 4 (Nouvelles questions de politique générale : environnement et développement) et 5 (Questions diverses) de l'ordre du jour. Le Comité devait également examiner les projets de décision établis par le Comité des représentants permanents auprès du PNUE et proposés à l'adoption du Conseil/Forum, qui figuraient dans le document UNEP/GCSS.XII/L.1.

2. Le Comité plénier a tenu quatre séances, du 20 au 22 février 2012, et était présidé par M. László Borbély (Roumanie) conformément à la décision prise par le Conseil/Forum à sa 1<sup>re</sup> séance plénière. En outre, le Comité a élu Mme Liana Bratasida (Indonésie) aux fonctions de Rapporteur.

#### I. Ouverture de la session

3. Le Président du Comité plénier a ouvert la séance et indiqué les modalités des travaux.

#### II. Organisation des travaux

4. Le Comité a convenu de suivre le programme de travail figurant dans un document de séance distribué aux membres du Comité à sa 1<sup>re</sup> séance. Les délégations ont été priées de soumettre tout projet de décision éventuel au Secrétaire du Conseil d'administration avant la fin de la séance de l'après-midi du lundi 20 février. Les projets de décision seraient examinés au titre des points de l'ordre du jour auxquels ils se rapportaient et toute suggestion concernant le texte et son libellé serait examinée par le Comité plénier.

5. Pour l'examen des points de l'ordre du jour dont il était saisi, le Comité disposait de la documentation afférente à chaque point comme indiqué dans l'ordre du jour annoté de la session (UNEP/GCSS.XII/1/Add.1/Rev.1).

6. Le Comité a décidé de créer un groupe de rédaction, coprésidé par Mme Kerstin Stendahl (Finlande) et M. Domingo D. Lucenario (Philippines) et comprenant au moins deux membres de chacun des cinq groupes régionaux de l'Organisation des Nations Unies, pour examiner les projets de décision qui pourraient lui être soumis par le Comité.

7. Le Comité a entendu une déclaration liminaire faite par Mme Amina Mohamed, Directrice exécutive adjointe du Programme des Nations Unies pour l'environnement, au nom du Directeur exécutif du PNUE, dans laquelle elle a souligné que l'ordre du jour chargé du Comité offrait l'occasion d'examiner les aspirations et objectifs communs au cours de la période précédant la Conférence des Nations Unies sur le développement durable. Elle a ensuite appelé l'attention sur les sept projets de décision établis par le Comité des représentants permanents au sujet de 15 questions importantes relatives au programme de travail du PNUE pour la période 2012–2013 et à la stratégie à moyen terme pour la période 2010–2013, qui figuraient dans le document UNEP/GCSS.XII/L.1. Elle a évoqué le contenu des projets de décision et souligné l'importance des résultats souhaités pour la gouvernance internationale de l'environnement, tels que le renforcement du rôle des ministres de l'environnement, la création de synergies entre les accords multilatéraux sur l'environnement et la fourniture de ressources extrabudgétaires pour les bureaux régionaux. Elle a signalé que le PNUE et d'autres entités avaient œuvré sans relâche pour revitaliser le système de coordination en vue d'améliorer celle-ci dans l'ensemble du système des Nations Unies et a, pour finir, exprimé l'espoir que les débats à la session en cours seraient fructueux et menés dans un esprit de bonne volonté.

### III. Nouvelles questions de politique générale : environnement et développement

#### A. Gouvernance internationale de l'environnement

8. Le Comité a abordé la question à sa 1<sup>re</sup> séance plénière, dans l'après-midi du lundi 20 février 2012, après une introduction du représentant du secrétariat, qui a indiqué que le projet de décision à ce sujet (UNEP/GCSS.XII/L.1, projet de décision 1) avait pour but d'approuver certaines réformes progressives à mener par le PNUE qui exigeaient une décision du Conseil d'administration pour leur mise en œuvre, un renforcement du rôle des ministres de l'environnement dans l'établissement de l'ordre du jour mondial en matière d'environnement et une amélioration de la collaboration en matière de développement durable.

9. Au cours du débat qui a suivi, plusieurs représentants ont relevé que le projet de décision était opportun compte tenu de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable qui devait avoir lieu prochainement, mais ont engagé à faire preuve de prudence afin de veiller à ce que toute décision adoptée à la session en cours ne préjuge pas des résultats de la Conférence. Plusieurs représentants se sont félicités des réformes menées jusque-là, telles qu'elles sont exposées dans le rapport du Directeur exécutif sur la gouvernance internationale de l'environnement (UNEP/GCSS.XII/3), et ont prié le Directeur exécutif de mettre en œuvre les réformes qui restaient à mener.

10. Tous les représentants se sont déclarés favorables au renforcement du Programme des Nations Unies pour l'environnement. Nombre d'entre eux ont appuyé la transformation du PNUE en une institution spécialisée des Nations Unies. D'autres représentants ont estimé que la transformation du PNUE en une institution spécialisée pourrait l'affaiblir. Beaucoup ont insisté sur l'importance des synergies entre les accords multilatéraux sur l'environnement dans les efforts visant à lutter contre la dégradation de l'environnement et souligné qu'il fallait renforcer la coopération et les synergies entre les acteurs en prévision de la Conférence.

11. À l'issue du débat, le Comité a décidé de créer un sous-comité, présidé par M. Tonatiah Romero (Mexique), pour examiner la question plus avant et finaliser le projet de décision sur la gouvernance internationale de l'environnement.

12. À l'issue des délibérations du sous-comité, à sa 4<sup>e</sup> séance plénière, dans la matinée du mercredi 22 février 2012, le Comité a approuvé, pour examen et adoption éventuelle par le Conseil/Forum, un projet de décision sur la gouvernance internationale de l'environnement (UNEP/GCSS.XII/CW/L.2/Add.1).

#### B. Produits chimiques et déchets

13. Le Comité a abordé la question à sa 1<sup>re</sup> séance plénière, dans l'après-midi du lundi 20 février 2012. Présentant cette question, le représentant du secrétariat a dit que deux points relatifs aux produits chimiques et aux déchets étaient à l'examen à la session en cours : le processus consultatif sur les options de financement possibles pour les produits chimiques et les déchets et l'amélioration de la coopération et de la coordination dans le domaine des produits chimiques et des déchets. Il a appelé l'attention sur les projets de décision afférents à ces questions établis par le Comité des représentants permanents (UNEP/GCSS.XII/L.1, projets de décision 4 et 7).

14. La plupart des représentants qui ont pris la parole ont accueilli favorablement le rapport du Directeur exécutif concernant le processus consultatif sur les options de financement possibles pour les produits chimiques et les déchets et le document final du processus consultatif. Un soutien général a été exprimé en faveur de l'adoption de l'approche intégrée du financement examinée dans le document final, qui promettait d'apporter une solution durable aux difficultés financières auxquelles on se heurtait pour le groupe produits chimiques et déchets.

15. Plusieurs représentants ont souligné la nécessité de faire preuve de diligence si l'on voulait élaborer une proposition complète sur une approche intégrée du financement de la gestion rationnelle des produits chimiques et des déchets à temps pour la troisième session de la Conférence internationale sur la gestion des produits chimiques, en septembre 2012, comme l'avait suggéré le Directeur exécutif dans son rapport (UNEP/GCSS.XII/8). De l'avis d'un représentant, bien que le processus consultatif, de par son mandat, ait été à participation limitée

et n'ait pas comporté de négociations, il pourrait se poursuivre pour donner des avis au Conseil d'administration par l'intermédiaire du Directeur exécutif.

16. Un certain nombre de représentants ont estimé qu'il serait prudent de ne pas trop compter sur le processus consultatif sur les options de financement avant qu'il soit manifeste que les pays développés alloueraient des ressources financières et techniques suffisantes à long terme pour aider les pays en développement et les pays à économie en transition à gérer les produits chimiques et les déchets. Un représentant a déclaré qu'il faudrait prendre soin d'éviter d'influer sur les décisions ou de préjuger des résultats d'autres négociations sur le financement dans le groupe produits chimiques, en particulier de la réunion du groupe d'experts prévue en avril 2012 dans le cadre des travaux intersessions du Comité de négociation intergouvernemental chargé d'élaborer un instrument international juridiquement contraignant sur le mercure, durant laquelle les participants examineraient les mécanismes de financement possibles au titre de cet instrument. Un autre a estimé que les débats sur le financement qui avaient eu lieu dans le cadre des travaux du Comité de négociation intergouvernemental sur le mercure et de l'Approche stratégique de la gestion internationale des produits chimiques avaient été enrichis par le processus consultatif.

17. Un représentant des grands groupes et des parties prenantes s'est félicité du processus consultatif, disant qu'une gestion rationnelle des déchets, y compris les déchets électroniques, était nécessaire eu égard au nombre croissant de travailleurs exposés à des dangers sur leur lieu de travail. Un autre représentant a indiqué que les milieux d'affaires et l'industrie avaient à cœur de faire progresser les questions relatives aux produits chimiques et aux déchets, notamment à travers des partenariats et un échange d'informations. L'Approche stratégique offrait le meilleur cadre pour réaliser des progrès à cet égard et méritait d'être renforcée.

18. Plusieurs représentants ont loué les progrès réalisés dans l'amélioration de la coopération et de la coordination entre les conventions sur les produits chimiques et les déchets, certains estimant cependant qu'il fallait veiller à respecter l'autonomie de chaque convention.

19. Afin de faciliter l'examen de la question par le Comité, le Président a demandé aux représentants de formuler leurs observations par écrit. Le Comité a décidé de soumettre le projet de décision sur les produits chimiques et les déchets au groupe de rédaction, qui tiendrait compte des éventuelles observations écrites soumises.

20. Après les délibérations du groupe de rédaction, à sa 4<sup>e</sup> séance plénière, dans la matinée du mercredi 22 février 2012, le Comité a approuvé, pour examen et adoption éventuelle par le Conseil/Forum, un projet de décision sur le processus consultatif sur les options de financement possibles pour les produits chimiques et les déchets (UNEP/GCSS.XII/CW/L.3, projet de décision 1).

21. Le Comité a également approuvé, pour examen et adoption éventuelle par le Conseil/Forum, un projet de décision sur l'amélioration de la coopération et de la coordination dans le domaine des produits chimiques et des déchets (UNEP/GCSS.XII/CW/L.3, projet de décision 2).

### **C. Rapports d'activité du Directeur exécutif**

22. Le Comité a abordé la question à sa 2<sup>e</sup> séance plénière, dans la matinée du mardi 21 février 2012. Le représentant du secrétariat a présenté un certain nombre de rapports du Directeur exécutif dont l'établissement avait été demandé par le Conseil/Forum, concernant la gestion des produits chimiques et des déchets (UNEP/GCSS.XII/5), la plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques (UNEP/GCSS.XII/6) et la mise en œuvre de la politique et stratégie du PNUE dans le domaine de l'eau pour la période 2009-2011 (UNEP/GCSS.XII/12), ainsi qu'une note du Directeur exécutif relative à la Déclaration de Manille sur la poursuite de la mise en œuvre du Programme d'action mondial pour la protection du milieu marin contre la pollution due aux activités terrestres (UNEP/GCSS.XII/INF/10).

23. Au cours du débat qui a suivi, un représentant a exprimé son soutien aux efforts internationaux entrepris en matière de gestion des produits chimiques et des déchets conformément à l'Approche stratégique. Il espérait, a-t-il déclaré, que les progrès de la mise en œuvre de l'Approche stratégique et l'efficacité des interventions des Parties dans le domaine des produits chimiques et des déchets seraient davantage renforcés à la troisième session de la Conférence internationale sur la gestion des produits chimiques qui se tiendrait en septembre

2012. Il a insisté sur l'importance de l'examen à mi-parcours du Programme de démarrage rapide en cours, et il espérait qu'un large éventail de parties prenantes y participeraient et qu'une évaluation objective et détaillée serait fournie.

24. Un représentant s'est félicité des travaux en cours sur l'élaboration d'une proposition conjointe du PNUE, de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture et du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) sur l'éventuelle contribution individuelle et collective des quatre organismes au secrétariat de la plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques et sur les préparatifs en vue de la deuxième session de la réunion plénière afin de déterminer les modalités et les dispositions institutionnelles de la plateforme, qui devrait se tenir du 16 au 21 avril 2012 à Panama. Un autre représentant a souligné que le processus de prise de décisions dans le cadre de la plateforme devrait reposer sur le consensus, au lieu de prendre des décisions normatives. La plateforme devrait, selon lui, répondre directement aux demandes des États, en particulier celles liées à la mise en œuvre des accords multilatéraux sur l'environnement. Un certain nombre de représentants espéraient que les dispositions institutionnelles prises en vue de rendre la plateforme opérationnelle seraient finalisées à la deuxième session de la séance plénière.

25. Un représentant a demandé des clarifications sur la politique et stratégie opérationnelle envisagée par le PNUE dans le domaine de l'eau, laissant entendre que la gestion transfrontalière de l'eau pourrait dépasser le cadre de son mandat et que le PNUE faisait porter l'accent sur les aspects environnementaux de l'eau pour répondre aux besoins nationaux et à la demande des gouvernements. Un autre a indiqué que le PNUE avait entrepris d'importants travaux sur les ressources en eau, et il s'est félicité de la vision globale de sa stratégie opérationnelle. Les États membres entendaient contribuer à la politique future du PNUE dans le domaine de l'eau au cours de l'Année internationale de la coopération dans le domaine de l'eau en 2013.

26. Plusieurs représentants ont instamment prié le secrétariat de distribuer aux États membres le projet de politique et de stratégie dans le domaine de l'eau pour qu'ils puissent les examiner et les commenter avant leur finalisation. Le représentant du secrétariat s'est engagé à le faire, tout en notant que la stratégie à moyen terme du PNUE pour la période 2014-2017, actuellement en cours de rédaction, sous-tendrait la finalisation de la stratégie.

27. Un représentant a remercié le secrétariat du Programme d'action mondial pour avoir organisé la troisième session de la Réunion intergouvernementale chargée d'examiner la mise en œuvre du Programme d'action mondial pour la protection du milieu marin contre la pollution due aux activités terrestres, qui s'était tenue à Manille les 25 et 26 janvier 2012, et a salué l'adoption, à cette session, de la Déclaration de Manille. Il a souligné l'importance du Programme d'action mondial et a fait siennes les priorités définies à cette session pour les cinq prochaines années en ce qui concerne les eaux usées, les nutriments et les détritiques marins.

#### **D. Consommation et production durables**

28. Le Comité a abordé la question à sa 2<sup>e</sup> séance plénière, dans la matinée du mardi 21 février 2012. Présentant ce point, la représentante du secrétariat a déclaré qu'à sa dix-neuvième session, la Commission du développement durable n'avait pas pu adopter une décision sur le cadre décennal de programmes pour la consommation et la production durables, en dépit de la bonne volonté manifeste tant des pays développés que des pays en développement à mettre en place un tel cadre. Cela avait considérablement retardé la mise en œuvre du Plan de mise en œuvre du Sommet mondial pour le développement durable, mais le PNUE était disposé à jouer un rôle important dans la mise en place de ce cadre. Elle a appelé l'attention sur le projet de décision sur la question (UNEP/GCSS.XII/L.1, projet de décision 3).

29. Au cours du débat qui a suivi, un large appui s'est dégagé en faveur de l'établissement du cadre décennal, plusieurs représentants souhaitant le voir adopté. Les travaux du PNUE sur la consommation et la production durables ont été unanimement appréciés et plusieurs représentants ont salué le rôle qu'il a joué dans le Processus de Marrakech.

30. Un certain nombre de représentants ont souhaité que toute décision éventuelle sur la question soit aussi concise et procédurale que possible et ont conseillé de ne pas réouvrir des questions qui avaient été convenues par la Commission. Un représentant a fait observer qu'il

fallait éviter de prendre en considération les résultats des discussions tenues dans d'autres forums.

31. Plusieurs représentants ont souligné que la consommation et la production durables étaient un élément important du développement durable et indispensables pour la réalisation d'une économie verte. L'on ne pouvait, selon un représentant, parvenir à mettre en place des modes de consommation et de production durables sans largement impliquer dans le processus les grands groupes et les parties prenantes, selon un autre, le projet de décision devrait mentionner que les problèmes liés au passage à des modes de consommation et de production durables touchaient à la fois les pays développés et en développement et, selon un troisième, il conviendrait d'encourager les gouvernements à mettre à profit les médias et réseaux sociaux électroniques pour promouvoir des modes de consommation et de production durables.

32. Un certain nombre de représentants ont proposé d'apporter des modifications au projet de décision sur la question préparé par le Comité des représentants permanents. Un représentant, s'exprimant au nom d'un groupe de gouvernements, a proposé comment se référer à l'utilisation efficace des ressources dans le cadre de ce projet de décision et également que le projet de décision demande aux gouvernements d'appuyer l'adoption d'un cadre décennal de programmes pour la consommation et la production durables à la Conférence des Nations Unies sur le développement durable. Après avoir entendu ces propositions, le Comité plénier les a renvoyés au groupe de rédaction pour examen plus approfondi.

33. À l'issue des travaux du groupe de rédaction, à sa 4<sup>e</sup> séance plénière, dans la matinée du mercredi 22 février 2012, le Comité a approuvé, pour examen et adoption éventuelle par le Conseil/Forum, un projet de décision sur les travaux menés par le PNUE sur la consommation et la production durables (UNEP/GCSS.XII/CW/L.3/Add.2).

## **E. État de l'environnement mondial**

### **1. Introduction**

34. Le Comité a entamé l'examen de la question à sa 2<sup>e</sup> séance plénière, dans la matinée du mardi 21 février 2012. La représentante du secrétariat a présenté l'Annuaire du PNUE 2012 qui, a-t-elle déclaré, passait en revue l'état de l'environnement mondial au regard d'une série d'indicateurs. L'édition 2012 est axée sur deux nouvelles questions identifiées par un réseau de partenaires scientifiques : le démantèlement des réacteurs nucléaires et l'appauvrissement des sols en carbone. L'importance de la première question avait été portée à l'attention de la communauté internationale lors de l'accident nucléaire de Fukushima au Japon en 2011, et divers moyens de démanteler les réacteurs nucléaires étaient décrits dans l'Annuaire. Une mauvaise gestion des sols, conjuguée à l'appauvrissement consécutif des sols en carbone, menaçaient la sécurité alimentaire et contribuaient également aux émissions de carbone dans l'atmosphère, ce qui favorisait le réchauffement planétaire.

35. Concernant la synthèse à l'intention des décideurs du cinquième rapport sur *L'Avenir de l'environnement mondial*, elle a indiqué que les séries de rapports sur *L'Avenir de l'environnement mondial* constituaient des séries phares du PNUE et dressaient le bilan de l'état de l'environnement et de la mesure dans laquelle la communauté internationale était parvenue à atteindre les objectifs internationalement convenus. Sur les 90 objectifs convenus au niveau international passés en revue dans le cinquième rapport, des progrès significatifs avaient été accomplis sur quatre d'entre eux, certains progrès sur 40 et des progrès infimes, voire nuls, sur 32. Les données disponibles avaient été insuffisantes pour évaluer les progrès accomplis sur les 14 objectifs restants. Ce cinquième rapport était centré sur les solutions, en mettant en exergue les options en matière de politiques pour appuyer la transition vers une économie verte inclusive et un avenir durable. Elle a remercié le Gouvernement de la République de Corée et la ville de Gwangju pour avoir accueilli la réunion en janvier 2012, au cours de laquelle le résumé avait été finalisé. Le projet de décision sur l'état de l'environnement dont était saisi le Conseil visait à relier le cinquième rapport négocié au niveau international et approuvé par les gouvernements à la Conférence des Nations Unies sur le développement durable.

36. Elle a ensuite fait un exposé sur la plateforme « Le PNUE en direct », établie en application de la décision 26/2, par laquelle le Conseil d'administration avait demandé au secrétariat d'étudier la possibilité d'élaborer un processus vigoureux, d'établissement de rapports en ligne sur l'état de l'environnement, et sollicité les avis des pays à ce sujet.

## 2. Exposé du Secrétaire du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat

37. Mme Renate Christ, Secrétaire du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat, a présenté un rapport d'activité sur les travaux menés par le Groupe en 2011. Elle a insisté sur deux rapports spéciaux qui avaient été finalisés, l'un sur les sources d'énergie renouvelables et l'atténuation du changement climatique, publié en mai 2011 à Abu Dhabi, et l'autre sur la gestion des risques posés par les phénomènes extrêmes et les catastrophes pour faire avancer l'adaptation aux changements climatiques, publié en novembre 2011 à Kampala, en plus des travaux relatifs au cinquième rapport d'évaluation du Groupe.

## 3. Déclaration de la Secrétaire générale de l'Agence pour l'environnement d'Abu Dhabi

38. Mme Razan Khalifa Al Mubarak, Secrétaire générale de l'Agence pour l'environnement d'Abu Dhabi, a fait un exposé sur l'Initiative mondiale de collecte de données sur l'environnement d'Abu Dhabi en vue de combler les lacunes en matière de données dans le cadre des efforts faits par les économies émergentes pour réaliser un développement durable, et sur le Sommet « Eye on Earth », tenu à Abu Dhabi en décembre 2011. Le sommet avait débouché sur un certain nombre d'initiatives visant à améliorer l'accès aux données et informations environnementales, et une déclaration adoptée par les participants serait soumise à la Conférence des Nations Unies sur le développement durable.

## 4. Débat

39. Un certain nombre de représentants ont pris la parole pour féliciter le PNUE pour les efforts déployés en vue de produire et d'améliorer le rapport sur *L'Avenir de l'environnement mondial* et ont salué la création du site Internet de la plateforme « Le PNUE en direct ». Cette plateforme devait permettre de rationaliser l'établissement des rapports à tous les niveaux et contribuait de manière opportune à la mise en œuvre de l'agenda en matière de gouvernance internationale de l'environnement. Les initiatives du Gouvernement des Émirats arabes unis étaient également saluées.

40. Un représentant s'est félicité de l'association d'un large éventail de scientifiques et de politiques au processus d'établissement du rapport GEO-5, ce qui en avait rehaussé le poids, mais a demandé que l'on reste focalisé sur ce processus au lieu d'élaborer de nouvelles initiatives. Il existait des lacunes notoires dans la connaissance de l'état de l'environnement et les efforts faits par le PNUE pour les combler en renforçant les capacités nationales et régionales étaient appréciés.

41. Le Comité a décidé que le sous-comité créé pour examiner le projet de décision sur la gouvernance internationale de l'environnement examinerait également le projet de décision sur l'état de l'environnement mondial, en plus des projets de décision sur le processus consultatif sur les options de financement possibles pour les produits chimiques et des déchets, l'amélioration de la coopération et de la coordination dans le domaine des produits chimiques et des déchets et la consommation et la production durables.

42. À l'issue des délibérations du sous-comité, à sa 4<sup>e</sup> séance plénière, dans la matinée du mercredi 22 février 2012, le Comité a approuvé, pour examen et adoption éventuelle par le Conseil/Forum, un projet de décision sur l'état de l'environnement mondial (UNEP/GCSS.XII/CW/L.3/Add.1).

## F. Budget et programme de travail, y compris la relation entre le PNUE et les accords multilatéraux sur l'environnement qu'il administre et examen des activités des bureaux régionaux

43. Le Comité a abordé la question à sa 3<sup>e</sup> séance plénière, dans l'après-midi du mardi 21 février 2012. Les sujets à traiter intéressaient le budget et le programme de travail englobaient les besoins des bureaux régionaux du PNUE et les moyens dont disposaient ces derniers, l'exécution du programme de travail et du budget et les progrès accomplis en ce qui concerne la question pertinente de la relation entre le PNUE et les accords multilatéraux sur l'environnement qu'il administrait.

44. Le représentant du secrétariat a présenté un rapport du Directeur exécutif (UNEP/GCSS.XII/9/Add.1) sur l'examen des besoins des bureaux régionaux et des moyens dont ils disposaient, établi aux termes du paragraphe 21 de la décision 26/9, dans laquelle le Conseil d'administration avait pris note de la résolution 65/162 de l'Assemblée générale lançant un

appel en faveur d'un appui accru au renforcement des moyens humains, financiers et ayant trait aux programmes de tous les Bureaux régionaux du PNUE dans le cadre de son budget et programme de travail. Le rapport montrait que la politique de présence stratégique adoptée en 2009 avait donné des résultats positifs et recommandait que le PNUE s'efforce de définir clairement un modèle d'activités ainsi que les modalités de son implication aux niveaux régional et national et qu'il devrait maintenir son approche progressive de la mise en œuvre de sa politique de présence stratégique, compte tenu des moyens dont il disposait.

45. Un autre représentant du secrétariat a présenté le rapport sur l'exécution du programme du PNUE au cours de la période allant de janvier 2010 à décembre 2011 (UNEP/GCSS.XII/INF/4), dont l'établissement faisait suite au paragraphe 14 de la décision 26/9, dans laquelle le Conseil d'administration avait prié le Directeur exécutif de tenir les gouvernements informés, par l'intermédiaire du Comité des représentants permanents, tous les ans, et le Conseil d'administration à ses sessions ordinaires et extraordinaires, des progrès accomplis s'agissant de chacun des sous-programmes du PNUE et de ses réalisations pertinentes escomptées ainsi que de l'exécution du budget du Fonds pour l'environnement. Le PNUE avait réalisé une autoévaluation et une analyse extérieure avait été menée par les pays donateurs, les organes de contrôle des Nations Unies et autres. L'impact de la crise économique sur certains pays donateurs avait nui à la performance financière du PNUE et le Directeur exécutif avait adopté une approche de précaution dans l'allocation des fonds.

46. Un autre représentant du secrétariat a présenté un rapport du Directeur exécutif sur la responsabilité et les arrangements financiers et administratifs entre le Programme des Nations Unies pour l'environnement et les accords multilatéraux sur l'environnement dont il assure le secrétariat ou assume des fonctions de secrétariat (UNEP/GCSS.XII/9), dont l'établissement faisait suite au paragraphe 18 de la décision 26/9. Le rapport concluait que des progrès significatifs avaient été réalisés sur les questions de la responsabilité et de la transparence dans les arrangements financiers et administratifs entre le PNUE et les accords multilatéraux sur l'environnement et que le secrétariat du PNUE continuerait de s'efforcer d'améliorer encore sa relation avec ces accords en coopération et en consultation avec leurs organes directeurs et avec le Comité des Commissaires aux comptes, le Bureau des affaires juridiques et les autres organes compétents.

47. Au cours du débat qui a suivi, un représentant a indiqué que l'efficacité et l'utilité des Bureaux régionaux du PNUE pourraient être améliorées en assurant une plus grande transparence et un échange des compétences techniques au niveau régional et en renforçant la coordination entre le PNUE et les secrétariats des autres accords multilatéraux sur l'environnement et des organismes des Nations Unies, notamment le PNUD.

48. S'agissant de la question des arrangements financiers et administratifs entre le PNUE et les accords multilatéraux sur l'environnement, un représentant s'est félicité des progrès réalisés et a vivement demandé que l'on fasse avancer les consultations en cours afin d'assurer un équilibre et une cohérence entre le PNUE et les secrétariats de tous les accords multilatéraux sur l'environnement dont il assure le secrétariat ou assume les fonctions de secrétariat. Plusieurs représentants ont fait observer que le rapport établi par le secrétariat concernant cette question n'avait pas pris en considération toutes les dispositions énoncées dans la décision 26/9 et ne rendait pas compte, par exemple, de la contribution et des observations des accords multilatéraux sur l'environnement, de la responsabilité et des arrangements financiers et administratifs, y compris leurs bases juridiques. Il conviendrait, pour achever ce processus, que des informations supplémentaires soient soumises au Conseil d'administration à sa vingt-septième session.

49. À l'issue du débat, le Président a demandé aux délégations intéressées de tenir des consultations informelles sur les questions pertinentes. Le Comité a convenu que le sous-comité examinant le projet de décision sur la gouvernance internationale de l'environnement serait également saisi du projet de décision sur le budget et le programme de travail et les questions connexes établi par le Comité des représentants permanents (UNEP/GCSS.XII/L.1, projet de décision 5).

50. À l'issue des délibérations du sous-comité, à sa 4<sup>e</sup> séance plénière, dans la matinée du mercredi 22 février 2012, le Comité a approuvé, pour examen et adoption éventuelle par le Conseil/Forum, un projet de décision sur la responsabilité et les arrangements financiers et administratifs entre le PNUE et les accords multilatéraux sur l'environnement dont il assure le

secrétariat ou assume les fonctions de secrétariat (UNEP/GCSS.XII/CW/L.2, projet de décision 1).

## **G. Coordination au sein du système des Nations Unies**

51. Le Comité a abordé la question à sa 3<sup>e</sup> séance plénière, dans l'après-midi du mardi 21 février 2012.

### **1. Amélioration de la coordination au sein du système des Nations Unies, y compris avec le Groupe de la gestion de l'environnement**

52. Présentant le rapport du Directeur exécutif sur l'amélioration de la coordination au sein du système des Nations Unies, y compris avec le Groupe de la gestion de l'environnement (UNEP/GCSS.XII/10), le représentant du secrétariat a indiqué qu'il contenait des informations pertinentes sur l'amélioration de la coordination dans des domaines tels que la diversité biologique, les changements climatiques et l'économie verte. Il faisait également état des travaux menés par divers organismes des Nations Unies, ce qui reflétait l'esprit de coopération et la coordination qui avaient prévalu entre eux. Il fournissait des orientations de politique générale pour les programmes en matière d'environnement au sein du système des Nations Unies, y compris des orientations pour faire progresser le cadre pour la viabilité environnementale et sociale au sein du système.

53. Au cours du débat qui a suivi, un représentant a relevé que le rapport ébauchait, à toutes fins utiles, les diverses garanties environnementales et sociales qui avaient été adoptées. Plusieurs représentants ont salué les travaux du Groupe de la gestion de l'environnement en matière de réduction des gaz à effet de serre et d'amélioration de l'efficacité énergétique, ainsi que les succès obtenus dans la mise en œuvre de divers projets environnementaux.

54. Un représentant a déclaré que le rapport du Groupe de la gestion de l'environnement avait été établi par un consultant et ne pouvait par conséquent pas être entériné. En réponse, le représentant du secrétariat a précisé que le rapport avait été préparé par divers organismes des Nations Unies en impliquant les chefs de ces organismes, et non par un consultant.

### **2. État d'avancement de la mise en œuvre du Mémorandum d'accord entre le Programme des Nations Unies pour l'environnement et le Programme des Nations Unies pour le développement (UNEP/GCSS.XII/10/Add.1)**

55. Présentant le rapport du Directeur exécutif sur la mise en œuvre du Mémorandum d'accord entre le Programme des Nations Unies pour l'environnement et le Programme des Nations Unies pour le développement, le représentant du secrétariat a indiqué qu'il faisait le point de la situation et ne nécessitait aucune action de la part du Conseil/Forum. Il a insisté sur l'objet du Mémorandum d'accord, mentionné les domaines de coopération entre le PNUE et le PNUD, notamment les changements climatiques, l'Initiative Pauvreté et Environnement et d'autres questions liées à la mise en œuvre d'Action 21, et examiné les nouveaux domaines de coopération, dont l'économie verte, le développement durable et la coopération Sud-Sud.

56. Au cours du débat qui a suivi, un représentant a indiqué que, compte tenu de leurs mandats, un renforcement de la coopération entre le PNUE et le PNUD était souhaitable et que le Mémorandum d'accord devrait être amélioré et clarifié. Il a demandé que le Fonds pour l'environnement accroisse les ressources allouées au Groupe de la gestion de l'environnement au cours de la période biennale 2014-2015. Un autre représentant a toutefois laissé entendre que le Fonds pour l'environnement finançait déjà les dépenses de personnel connexes et on ne pouvait y recourir pour financer un accroissement des coûts.

### **3. Résultats des grandes réunions intergouvernementales sur l'environnement tenues en 2011, y compris les questions découlant des résolutions adoptées par l'Assemblée générale à sa soixante-sixième session**

57. Le représentant du secrétariat a fait rapport sur les questions intéressant le PNUE qui découlaient de la soixante-sixième session de l'Assemblée générale. Sur les 251 résolutions adoptées à la session, un nombre considérable d'entre elles se rapportaient directement au programme de travail du PNUE et à ses six sous-programmes. Plus de 40 résolutions ayant trait aux questions économiques et financières avaient été adoptées par la deuxième Commission de l'Assemblée générale, y compris des résolutions sur le développement durable, nombre d'entre

elles en prévision de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable qui se tiendrait prochainement.

#### **4. Projet de décision**

58. Le Comité a décidé que le sous-comité examinant le projet de décision sur la gouvernance internationale de l'environnement serait également saisi du projet de décision sur l'amélioration de la coordination, établi par le Comité des représentants permanents (UNEP/GCSS.XII/L.1, projet de décision 6).

59. À l'issue des délibérations du sous-comité, à sa 4<sup>e</sup> séance plénière, dans la matinée du mercredi 22 février 2012, le Comité a approuvé, pour examen et adoption éventuelle par le Conseil/Forum, un projet de décision sur l'amélioration de la coordination au sein du système des Nations Unies, y compris avec le Groupe de la gestion de l'environnement (UNEP/GCSS.XII/CW/L.2, projet de décision 2).

### **IV. Questions diverses**

#### **A. Hommage à la mémoire de M. John Michuki, Ministre kényen de l'environnement et des ressources minérales**

60. À l'invitation du Président, les membres du Comité ont observé une minute de silence en hommage à la mémoire de M. John Michuki, Ministre kényen de l'environnement et des ressources minérales.

#### **B. Adoption du rapport**

61. À sa 4<sup>e</sup> séance plénière, dans la matinée du mercredi 22 février 2012, le Comité a adopté le présent rapport sur la base du projet de rapport distribué durant la réunion tel que modifié oralement, étant entendu que le rapport serait complété et achevé par le Rapporteur, en collaboration avec le secrétariat.

### **V. Clôture de la session**

62. La clôture de la 4<sup>e</sup> et dernière séance du Comité plénier a été prononcée à 14 heures le mercredi 22 février 2012.

## Annexe III

### **Résumé par le Président des débats auxquels ont pris part les ministres et chefs de délégation au cours de la douzième session extraordinaire du Conseil d'administration/Forum ministériel mondial sur l'environnement du Programme des Nations Unies pour l'environnement**

1. Le Conseil d'administration/Forum ministériel mondial sur l'environnement du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), en tant qu'instance de haut niveau du système des Nations Unies s'occupant des politiques environnementales, rassemble les ministres de l'environnement du monde entier pour qu'ils examinent les questions de politique générale importantes et nouvelles qui se posent dans le domaine de l'environnement.
2. Le Conseil/Forum donne des avis et énonce des lignes générales d'action dans le but, entre autres, de favoriser la coopération internationale dans le domaine de l'environnement.
3. La douzième session extraordinaire du Conseil/Forum s'est tenue du 20 au 22 février 2012 à l'Office des Nations Unies à Nairobi. Les consultations ministérielles qui se sont déroulées durant la douzième session extraordinaire étaient axées sur les nouvelles questions de politique générale portant sur le thème général « Programme en matière d'environnement dans un monde en évolution : de Stockholm (1972) à Rio (2012) ». La session offrait également l'occasion de commémorer le quarantième anniversaire du PNUE.
4. La douzième session extraordinaire du Conseil/Forum comportait :
  - a) Un colloque de haut niveau intitulé « Problèmes environnementaux et solutions mondiales en 2012 »;
  - b) Des tables rondes ministérielles parallèles sur le thème « L'économie verte dans le cadre du développement durable et de l'élimination de la pauvreté »;
  - c) Des tables rondes ministérielles parallèles sur le thème « Cadre institutionnel pour le développement durable »;
  - d) Un débat sur le thème « Rio+20 et au-delà : relever les défis ».
5. En outre, la douzième session extraordinaire du Conseil/Forum incluait :
  - a) Un dialogue avec les anciens directeurs exécutifs du PNUE, intitulé « 1972-2012 : examen de l'évolution de la politique environnementale et de l'architecture institutionnelle au niveau mondial »;
  - b) Un dialogue avec le secrétariat et les membres du Bureau de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable;
  - c) Un débat consacré au rapport du Groupe de haut niveau sur la durabilité mondiale du Secrétaire général, intitulé « Pour l'avenir des hommes et de la planète : choisir la résilience ».
6. Trois documents d'information établis à l'intention des participants, le résumé à l'intention des décideurs du cinquième rapport sur *L'Avenir de l'environnement mondial* (GEO-5) et les résultats de la treizième session du Forum mondial des grands groupes et des parties prenantes ont servi de base aux consultations.
7. Dans le présent résumé du Président sont recensés les principaux problèmes et possibilités sur lesquels se sont penchés les ministres et autres chefs de délégation eu égard à la Conférence des Nations Unies sur le développement durable qui se tiendra prochainement.
8. Le résumé du Président est le reflet du dialogue interactif qui s'est déroulé entre les ministres et d'autres chefs de délégation présents à la douzième session extraordinaire du Conseil/Forum. Il est l'expression des idées présentées et débattues plutôt qu'il ne reflète l'opinion consensuelle des participants, et ne constitue donc pas un document négocié.

## I. Thème principal : Programme en matière d'environnement dans un monde en évolution : de Stockholm (1972) à Rio (2012)

### A. Changements environnementaux et solutions mondiales

9. La première session des consultations ministérielles, intitulée « Changements environnementaux et solutions mondiales en 2012 », offrait l'occasion de dialoguer et de réfléchir de manière structurée sur l'état actuel de l'environnement s'agissant des objectifs convenus au niveau international, des indicateurs de mesures du développement durable et des propositions préliminaires orientées vers l'action pour éclairer celles qui se tiendront ultérieurement sur les thèmes « L'économie verte dans le cadre du développement durable et de l'élimination de la pauvreté » et « Cadre institutionnel pour le développement durable ».

10. Dans les remarques d'ouverture, les ministres et leurs délégations ont été informés que tous les faits montraient une poursuite de la détérioration de l'environnement, marquée notamment par une perte de biodiversité à un rythme sans précédent, et que les émissions de gaz à effet de serre demeuraient la menace la plus grave qui pesait sur le développement durable. Pour qu'elle soit couronnée de succès, la Conférence des Nations Unies sur le développement durable devrait par conséquent faire porter l'accent sur les questions prioritaires dans les secteurs les plus critiques, notamment l'eau, l'agriculture et l'énergie, et déboucher sur un accord sur des mesures spécifiques futures s'agissant des politiques requises.

11. Les délégations ont ensuite entendu un exposé sur les principales conclusions et recommandations esquissées dans le résumé pour les décideurs du cinquième rapport sur *L'Avenir de l'environnement mondial*, publié en prélude au rapport intégral. Le résumé, qui a été négocié et approuvé par les gouvernements présents lors d'une réunion tenue en République de Corée le 31 janvier 2012, met en garde contre la détérioration continue de l'environnement mondial, en soulignant que les objectifs convenus au niveau international n'ont été que partiellement atteints. Il préconise la mise en place de politiques mettant l'accent sur les facteurs sous-jacents des changements environnementaux, au lieu de se concentrer uniquement sur la réduction des pressions exercées sur l'environnement ou des symptômes.

12. Parmi les recommandations formulées dans le résumé, on peut notamment citer l'utilisation de données actualisées et exactes pour étayer la prise de décisions; l'inversion des politiques qui génèrent des résultats non durables; la création d'incitations pour faire avancer les pratiques durables; la prise, par les gouvernements, de mesures de coopération urgentes pour réaliser les objectifs convenus au niveau international; le renforcement de l'accès à l'information; et l'implication de la société civile, du secteur privé et d'autres acteurs pertinents aux processus décisionnels. Le résumé contient également des exemples de politiques et pratiques qui peuvent être appliquées à une plus grande échelle dans toutes les régions pour aider les pays à atteindre les objectifs internationalement convenus.

*« On ne peut pas contrôler ce qu'on ne peut pas mesurer : il est nécessaire de disposer de séries chronologiques et évaluations cohérentes ».*

13. Le débat d'experts qui a suivi, qui visait à étoffer ces exposés et à relier les messages à la Conférence sur le développement durable prévue prochainement, a porté sur des questions telles que le comblement des lacunes en matière de données et l'amélioration de l'accès à l'information, les principales exigences pour appuyer l'établissement d'objectifs plus efficaces en matière d'environnement et la façon d'adapter le modèle actuel de croissance économique pour réaliser un développement durable.

14. Les débatteurs ont proposé la durabilité en tant que valeur sociale, notant que la démocratie était une condition préalable au développement durable, et demandé une approche inclusive de l'économie verte. Concernant l'accès à l'information, ils ont soutenu que la disponibilité de données et l'accès à ces dernières étaient essentiels pour la prise de décisions et la définition des priorités, mais ont fait observer que l'information était actuellement morcelée entre un large éventail de sources. Il fallait donc instaurer une coopération institutionnelle pour combler les lacunes en matière de données et échanger les informations en utilisant les technologies, outils et plateformes les plus récents. Un de ces outils est le nouveau service mondial d'informations public Eye on Earth, lancé à Abu Dhabi en décembre 2011, qui vise à créer une source mondiale dynamique d'informations grâce à l'intégration de sources de

données disparates, appuyé par un réseau des réseaux. Les institutions internationales et nationales, ainsi que le secteur privé, ont été encouragées à rejoindre le nouveau service.

15. On a également noté que les données devaient être produites de manière transparente et à temps, et mises à la disposition de ceux qui en avaient le plus besoin. La Conférence sur le développement durable pourrait appuyer ce processus en parvenant à un accord sur l'amélioration et l'intensification du renforcement des capacités, y compris la diffusion à grande échelle des meilleures pratiques et la fourniture d'une assistance aux pays pour qu'ils puissent les mettre en œuvre. Les efforts de renforcement des capacités ne devraient toutefois pas uniquement porter sur les problèmes qui se posent aux niveaux mondial et national, mais également correspondre aux contextes et spécificités locaux. La Conférence devrait également se solder par un appel à investir davantage dans l'éducation, la recherche et la production des connaissances.

## **B. L'économie verte dans le contexte du développement durable et de l'élimination de la pauvreté**

### **1. Principaux points de discussion**

16. La Conférence des Nations Unies sur le développement durable prévue prochainement offre l'occasion, qui ne se présente qu'une fois par génération, d'examiner et de produire un document final orienté vers l'action sur l'économie verte dans le contexte du développement durable et de l'élimination de la pauvreté.

17. L'économie verte est perçue comme un moyen ou un outil pour la réalisation du développement durable, l'élimination de la pauvreté et la création d'emplois décents en utilisant de manière plus efficace les ressources, en soutenant le passage à des modes de consommation et de production durables et en favorisant le développement à faible émission de carbone. Ces efforts devront être adaptés aux conditions nationales et locales particulières.

18. Les défis liés au passage à une économie verte sont variés et nombreux, en particulier dans les pays en développement. Les possibilités d'intégrer les dimensions sociales, environnementales et économiques du développement durable au moyen de l'économie verte sont toutefois considérables.

19. La participation de toutes les parties prenantes, l'adaptation des initiatives aux conditions locales et l'appui international aux pays en développement dans les domaines du financement, de la technologie et du renforcement des capacités seront nécessaires pour mettre en œuvre les possibilités et surmonter les défis. Plus important encore, l'économie verte doit être en faveur des pauvres, inclusive et socialement équitable, en générant des bienfaits pour tous à l'échelon planétaire.

### **2. Défis**

20. Le premier et plus grand défi qui se pose aux gouvernements, aux grands groupes et aux autres parties prenantes consiste à améliorer leur compréhension de l'approche de l'économie verte pour le développement durable et l'éradication de la pauvreté. Des préoccupations se font également jour au sujet du marché effréné et de la mainmise du secteur privé sur les ressources naturelles ou du risque de protectionnisme commercial au nom de l'économie verte. Si ces préoccupations ne sont pas apaisées ou si elles ne sont pas prises en compte de manière satisfaisante, il sera difficile d'adopter cette approche. Il faut redoubler d'efforts pour promouvoir un dialogue ouvert entre les gouvernements, les grands groupes et les autres parties prenantes, au-delà des milieux de protection de l'environnement, durant la période précédant la Conférence sur le développement durable et au-delà. Cela inclut une plus grande sensibilisation du public et l'adaptation locale des définitions, des exemples et des meilleures pratiques reliées à l'économie verte dans le contexte du développement durable et de l'élimination de la pauvreté.

21. Dans de nombreux pays en développement, en particulier les moins avancés, qui manifestent déjà un intérêt à appliquer l'approche de l'économie verte et y sont engagés, les défis de taille qui se posent sont notamment l'absence de ressources financières pour investir dans le passage à une économie verte, l'impossibilité d'accéder aux technologies appropriées et abordables, l'incapacité où se trouvent en particulier les pays enclavés et montagneux d'avoir accès aux marchés extérieurs pour leurs produits respectueux de l'environnement et l'absence de capacités institutionnelles.

22. Au niveau politique, le défi le plus considérable auquel sont confrontés les gouvernements est de fournir des règles du jeu équitables en établissant des cadres réglementaires appropriés et fiables, en menant une réforme des politiques fiscales telles que les subventions et taxes et en stimulant les investissements verts. Cela n'est toutefois pas chose aisée dans la mesure où il y a de puissants groupes d'intérêt qui tirent avantage du statu quo. Sans une forte volonté politique, les efforts pour construire une économie verte échoueront face à la résistance de ces groupes d'intérêt et, ainsi, des ressources considérables continueront d'être injectées dans l'utilisation inefficace, inéquitable et non durable des ressources naturelles, ce qui réduira les ressources disponibles pour la réduction de la pauvreté, l'éducation et la santé.

*« La question n'est pas de savoir si nous pouvons nous permettre d'avoir une économie verte, mais si nous pouvons nous permettre de ne pas en avoir. »*

23. Un autre défi majeur au plan politique est d'assurer un passage vers une économie verte équitable, juste et socialement inclusive. L'approche de l'économie verte supposera nécessairement la transformation du tissu économique, ce qui occasionnera des gagnants et des perdants. S'il n'existe pas une politique du travail dynamique et des systèmes robustes de protection sociale, la résistance au passage à une économie verte sera forte. Plus important encore, cela entravera l'un des principaux objectifs associés à l'écologisation de l'économie, à savoir l'amélioration du bien-être de l'humanité et la promotion de l'équité sociale.

24. Il importe toutefois de surmonter ces défis en matière de mise en œuvre d'une approche de l'économie verte pour s'attaquer aux problèmes plus globaux liés au développement et à l'environnement, notamment la pauvreté persistante, la sécurité alimentaire, le chômage élevé et les emplois de piètre qualité, l'utilisation non durable des ressources naturelles et les changements climatiques et ses impacts sur les pays en développement.

### 3. Possibilités

25. L'approche de l'économie verte devrait produire des effets bénéfiques non seulement pour l'environnement, mais également pour la société et l'économie. C'est ainsi que l'on a pu constater que les investissements dans les énergies renouvelables et l'écologisation du secteur de la construction ont permis de créer de nouveaux emplois et de nouveaux marchés tout en améliorant les bienfaits pour la santé et en réduisant les risques posés par les changements climatiques ainsi que les effets provoqués par ces derniers. Une amélioration des écosystèmes, la sécurité énergétique et une agriculture durable sont également importantes, en particulier pour la réduction de la pauvreté dans les pays en développement. De nombreuses activités dans le cadre de l'approche de l'économie verte peuvent donner aux femmes de nouvelles possibilités de devenir des acteurs clés dans les économies locales, en particulier dans les secteurs de l'énergie, de la gestion des terres et de l'eau.

26. L'approche de l'économie verte peut tout particulièrement permettre de promouvoir le passage à des modes de consommation et de production durables. En encourageant la réorientation des investissements dans les activités connexes, cette approche vient encore renforcer les arguments en faveur de cette transition vers des modes de consommation et de production durables, en montrant la justesse non seulement pour l'environnement mais également pour la société et l'économie.

*« Ce qu'il faut, c'est la volonté politique d'agir, et d'agir maintenant ».*

27. Il est possible de réorienter les investissements. Il y a au niveau national des exemples de collecte de taxes environnementales et sur les ressources naturelles, de réforme des subventions et des politiques fiscales, en vue de s'assurer que les recettes collectées aillent aux initiatives vertes et durables, et de réorientation des fonds publics vers les investissements environnementaux sous forme de prêts et crédits. Il existe également des pratiques de rachat des créances à des fins écologiques et d'utilisation des achats publics pour fournir des incitations au passage à l'économie verte dans le secteur des entreprises.

28. La Conférence des Nations Unies sur le développement durable donnera à toutes les parties prenantes l'occasion historique de renforcer la gouvernance à la fois aux niveaux national et international, de se pencher sur les objectifs communs et de prendre des mesures collectives. Il importe d'associer les principaux acteurs et de mener une action concertée pour s'assurer que l'économie verte soit socialement inclusive et implique les gouvernements à tous les niveaux, la société civile et le secteur privé. En outre, les débats sur les feuilles de route pour la réalisation d'une économie verte, les stratégies nationales concernant l'économie verte, la

fixation d'objectifs en matière de développement durable, l'élaboration d'une plateforme pour l'échange des connaissances, la création d'un cadre institutionnel et un répertoire des engagements pris sont importants durant la période précédant la Conférence. Ces activités et les processus de consultation offrent à toutes les parties prenantes, y compris le système des Nations Unies, les institutions de Bretton Woods et d'autres organisations, l'espace pour examiner de nouveaux moyens d'œuvrer de concert.

#### 4. Principaux points de discussion

29. L'économie verte est un moyen de réaliser un développement juste, équitable et durable et d'éradiquer la pauvreté. Pour qu'elle puisse fonctionner toutefois, l'économie verte doit respecter les principes de Rio et d'autres concepts importants, y compris la justice sociale et environnementale entre les pays et au sein de ces derniers. De plus, chaque pays devrait avoir son propre modèle d'économie verte adapté à ses aspirations nationales et locales en matière de développement, à ses priorités, à ses circonstances et aux stades de son développement technologique.

30. La transition vers une économie verte ne saurait, d'abord et avant tout, se faire sans un processus participatif dans le cadre duquel toutes les parties prenantes – les gouvernements aux niveaux national et local, les entreprises, la société civile, les communautés locales, les petits producteurs agricoles, les femmes et les jeunes – sont rendus autonomes et participent pleinement à la fixation des buts et objectifs, à la définition des politiques et instruments et à la prise de mesures pour le passage à des modes de consommation et de production durables. Les grands groupes et les parties prenantes, en particulier les femmes et les jeunes, sont des atouts dans l'instauration des conditions propices à la réalisation d'un développement durable.

*« Pour réussir une économie verte, nous devons penser, sentir et agir vert ».*

31. De plus, il est nécessaire d'élaborer des stratégies et des politiques globales, qui soient menées dans les organismes publics. Il importe de s'attacher à éliminer les obstacles à la transition vers une économie verte et à harmoniser les politiques, budgets et investissements existants dans tous les secteurs.

32. La communauté internationale a l'obligation d'aider les pays en développement à opérer leur transition vers l'économie verte. Un soutien est requis en matière de ressources financières, de technologies propres, de sensibilisation du public, d'édification de la paix, de renforcement des capacités, y compris la formation des compétences, et d'élaboration de cadres institutionnels et réglementaires. Par ailleurs, la communauté internationale devrait se garder de tout protectionnisme commercial ainsi que d'assortir l'aide au développement de conditionnalités en la masquant sous forme de mesures en faveur de l'économie verte. Elle devrait soutenir l'accès au marché en favorisant l'accroissement du volume des biens et services verts. S'agissant de la technologie, il importe de reconnaître le rôle des connaissances et des technologies autochtones, à l'instar de celles utilisées dans les communautés montagnaises et agricoles, ainsi que de la culture et de l'éthique dans la promotion de comportements durables.

33. Le PNUE a un rôle important à jouer pour ce qui est de fournir aux pays en développement l'appui international tant requis, par le biais notamment de l'échange des données d'expérience, des connaissances, des meilleures pratiques et des modèles opérationnels d'économie verte dans les divers secteurs et niveaux de la société. Un autre domaine important dans lequel fournir une assistance concerne la facilitation de la définition des objectifs fondés sur les engagements pris actuellement au niveau international, notamment les objectifs du Millénaire pour le développement. Des objectifs en matière d'intégration des questions de parité entre les sexes devraient également être définis. Cela englobe également des initiatives pour mieux mesurer le bien-être, le progrès et la prospérité au-delà du PIB en couvrant tous les trois piliers de la durabilité.

*« Nous devons nous assurer que l'avenir que nous voulons est celui que nous obtenons. »*

34. La Conférence sur le développement durable doit être l'occasion de susciter l'espoir et d'agir et non simplement servir de tribune pour un énoncé des aspirations. Il devrait s'agir d'une rencontre dynamique, qui se solde par l'élaboration, urgente, d'un cadre d'action robuste assorti de buts et indicateurs mesurables, jetant les bases d'une approche modulable, souple et adaptée pour parvenir à construire une économie verte dans le contexte du développement durable et de l'élimination de la pauvreté.

## C. Cadre institutionnel pour le développement durable

### 1. Principaux points soulevés

35. Bien que la contribution du PNUE au développement durable ait été reconnue, l'opinion selon laquelle il fallait urgemment réformer le système actuel de gouvernance internationale de l'environnement a été largement plébiscitée. La réforme graduelle a été trop lente et n'a pas pris en compte la nature ou la gravité des défis environnementaux auxquels le monde était confronté, mais des questions subsistent quant à l'architecture exacte d'un système réformé de gouvernance de l'environnement.

36. La manière dont le développement durable a été envisagé depuis la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement de 1992 a laissé à désirer. De nombreux accords multilatéraux sur l'environnement ont été adoptés et des programmes établis, mais les ressources financières et des mécanismes appropriés de surveillance et d'examen pour appuyer la mise en œuvre font défaut.

37. Le renforcement de la composante environnementale du cadre institutionnel pour le développement durable a recueilli un large soutien auprès des ministres et d'autres chefs de délégation. Nombre d'entre eux se sont déclarés en faveur de la création d'une institution spécialisée pour l'environnement. D'autres ont appuyé le renforcement du PNUE mais ont laissé entendre que la transformation du PNUE en une institution spécialisée pourrait l'affaiblir.

38. Il a été unanimement admis que « le temps n'est pas de notre côté ». La Conférence sur le développement durable doit déboucher sur des mesures rapides et immédiates pour faire face à la crise environnementale actuelle. Des orateurs ont souligné qu'il conviendrait de se prononcer clairement sur le cadre institutionnel pour le développement durable et la gouvernance internationale de l'environnement.

### 2. Défis

*« Il est plus qu'urgent de mettre un peu d'ordre dans le système international de gouvernance de l'environnement. »*

39. Le système actuel de gouvernance internationale de l'environnement est fragmenté, faible et incohérent; il manque de direction et est caractérisé par l'utilisation inefficace des ressources. Dans un monde où les ressources sont rares, une structure renforcée pour l'environnement doit combiner diverses sources de financement. Il est urgent d'établir un lien plus solide entre la politique mondiale en matière d'environnement et le financement mondial de l'environnement.

40. On s'est accordé sur le fait que la gouvernance durable doit être renforcée, mais les participants n'ont pu définir avec certitude comment les trois piliers pourraient être judicieusement intégrés et équilibrés. On s'est inquiété de ce que chacun des trois piliers du développement durable devrait être également consolidé.

### 3. Possibilités

*« L'occasion propice ne s'offre qu'une fois de temps en temps. Nous nous trouvons aujourd'hui bien loin de ce qui est nécessaire. »*

41. La réforme du système devrait permettre de remédier aux lacunes actuelles et pourrait notamment viser à : établir un organisme pivot à composition universelle; améliorer l'interface science-politique; fournir des orientations aux accords multilatéraux sur l'environnement et coordonner ces derniers; améliorer les synergies au sein des groupes de ces accords pour accroître leur efficacité et utilité; et élaborer une stratégie à l'échelle du système des Nations Unies dans le domaine de l'environnement, qui fixerait les priorités, déciderait de la division du travail, attribuerait les rôles aux acteurs compétents et relierait les investissements privés et les politiques publiques. L'établissement d'un système de quotes-parts dans le cadre de l'institution pivot en matière de gouvernance internationale de l'environnement permettrait d'accroître le volume des ressources disponibles.

42. La création de synergies entre les accords multilatéraux sur l'environnement offrirait l'occasion d'utiliser plus efficacement les ressources, de s'attaquer véritablement aux problèmes environnementaux aux niveaux national et international et, entre autres, d'assurer la mise en œuvre sur le terrain. En plus de chercher à réaliser des économies sur le plan administratif, les gouvernements devraient aussi examiner les possibilités de synergies programmatiques, qui

peuvent générer des bénéfices encore plus grands. Un PNUE renforcé pourrait s'attacher à appuyer la mise en œuvre des accords multilatéraux sur l'environnement au niveau national par le biais du processus concernant les Plans-Cadre des Nations Unies pour l'aide au développement, aider les accords multilatéraux sur l'environnement à avoir accès au financement du Fonds pour l'environnement mondial et aider les accords multilatéraux sur l'environnement reliés à la diversité biologique et d'autres accords à utiliser les mécanismes de renforcement des capacités dans le cadre de la plateforme intergouvernementale sur la diversité biologique et les services écosystémiques, une fois qu'elle aura été créée, pour leurs Parties.

43. La Conférence sur le développement durable offre une occasion exceptionnelle de renforcer le PNUE par un renforcement accru des capacités et un financement soutenu. Un moyen important de garantir un financement suffisant, prévisible et cohérent serait d'établir un lien plus fort entre l'élaboration des politiques environnementales au niveau mondial et leur financement.

44. Les autorités locales sont déjà étroitement impliquées dans les questions relatives au développement durable; il serait donc possible, en les amenant à participer davantage à l'élaboration des politiques au niveau mondial et à la mise en œuvre des décisions internationales au niveau local, de favoriser considérablement la réalisation d'un développement durable.

45. Une possibilité d'intégrer les droits humains et de promouvoir davantage les principes d'équité dans le cadre institutionnel pour le développement durable pourrait être d'établir un médiateur pour les générations futures, tant aux niveaux international que national, doté de ressources suffisantes pour s'acquitter de son rôle.

46. Il importe d'améliorer la participation des grands groupes et des parties prenantes aux processus décisionnels et à la mise en œuvre au niveau national afin d'améliorer la responsabilité et la transparence en tant que question clé pour le développement durable. Cela pourrait être réalisé en instituant un instrument mondial chargé de l'application du principe 10 de la Déclaration de Rio sur l'environnement et le développement et en menant la réforme de la gouvernance des organismes existants.

#### **4. Principaux points soulevés**

*« Le moment est venu d'agir. »*

47. La nécessité que la Conférence des Nations Unies sur le développement durable adopte une décision sur la gouvernance internationale de l'environnement et le cadre institutionnel pour le développement durable a été mise en avant.

48. Il importe de mettre en place rapidement un système renforcé de gouvernance internationale de l'environnement doté d'un mandat fort et ayant une visibilité politique, qui soit à même de remplir les fonctions essentielles requises pour relever les défis environnementaux auxquels le monde est aujourd'hui confronté.

49. Dans le souci de préserver l'environnement pour les générations actuelles et futures, il est nécessaire de transcender les intérêts nationaux et de choisir ce qui est le mieux pour la communauté internationale.

## **II. Conférence des Nations Unies sur le développement durable et au-delà : relever les défis**

### **Principaux points de discussion**

50. Tous les trois piliers du développement durable sont étroitement liés comme la structure tridimensionnelle d'une hélice, et l'environnement est le principal lien d'intégration. Le développement durable doit intégrer les trois piliers dans un programme solidement relié.

51. Les ministres de l'environnement ne peuvent à eux seuls mettre en œuvre le programme relatif au développement durable. Il est absolument nécessaire de travailler de concert avec les ministères des finances, de la planification et du développement et de les persuader qu'une économie verte inclusive est nécessaire pour le développement économique.

52. Une transition harmonieuse vers l'économie verte conduira à un développement harmonieux incluant des mesures de sauvegarde pour protéger les communautés vulnérables et assurer une croissance socialement inclusive.
53. Notre mesure collective de la richesse doit aller au-delà du PIB pour inclure les dimensions environnementales et sociales afin de mieux saisir le bien-être humain.
54. Une nouvelle infrastructure institutionnelle devrait être basée sur les besoins fonctionnels. Nous devons jeter un nouveau regard sur le rôle de la société civile. Nous devons sortir de notre zone de confort et mieux faire participer le secteur privé aux processus décisionnels.
55. Le PNUE doit être renforcé, en le dotant notamment d'une composition universelle et d'un financement durable.
56. Nous devons « enlever les crochets » dans nos esprits à la Conférence sur le développement durable pour que nous puissions tirer parti des opportunités pour progresser vers un développement durable de toute la planète qui soit équitable pour tous.
57. Le monde d'aujourd'hui est fondamentalement différent de celui de 1992. De nouvelles technologies d'interconnexion nous permettent de puiser dans les connaissances et l'imagination d'un éventail plus large et plus vaste d'acteurs. À Rio, les gouvernements doivent vigoureusement adhérer à l'obligation de rendre des comptes, notamment en établissant des mécanismes de surveillance spécifiques tels qu'un système d'alerte rapide qui signalera les problèmes rencontrés dans la mise en œuvre. La prise de décisions doit être plus transparente.

## Appendice

### RÉSUMÉS DES SÉANCES PLÉNIÈRES, TABLES RONDES ET PETITS-DÉJEUNERS DE TRAVAIL

Les résumés des séances plénières, des tables rondes et des petits-déjeuners de travail ci-dessous doivent être considérés comme des documents de travail que le Président du Conseil d'administration du PNUE a utilisés pour établir le résumé des consultations ministérielles. Ces résumés ont été préparés par les modérateurs, les facilitateurs et les coprésidents des différentes séances, avec l'aide du Secrétariat du PNUE.

Les résumés des travaux de chaque séance sont le fruit du dialogue interactif entre les ministres et chefs de délégation ayant participé aux différentes sessions des consultations ministérielles. Ils reflètent les idées émises et débattues plutôt qu'un point de vue consensuel des participants; ils n'ont donc pas valeur de documents négociés.

Le présent compendium n'a pas été revu par les services d'édition.

## Table des matières

Table des métiers .....	39
1) Colloque intitulé « Problèmes environnementaux et solutions mondiales en 2012 ».....	40
2) Petit-déjeuner de travail : réunion et dialogue ouvert avec le Secrétariat de la CNUDD sur la Conférence des Nations Unies sur le développement durable .....	47
Résumé du petit-déjeuner de travail : Exposé et dialogue ouvert avec le Secrétariat de la CNUDD sur la Conférence des Nations Unies sur le développement durable .....	48
3) Table ronde ministérielle sur le thème « L'économie verte dans le contexte du développement durable et de l'élimination de la pauvreté .....	51
Résumé de la réunion-débat sur le thème « L'économie verte dans le contexte du développement durable et de l'élimination de la pauvreté » .....	52
4) Table ronde ministérielle sur le cadre institutionnel pour le développement durable .....	66
Résumé de la réunion-débat sur le thème « Cadre institutionnel pour le développement durable » .....	66
Résumé des débats de la table ronde ministérielle sur le thème « Cadre institutionnel pour le développement durable » (Table ronde B) .....	71
Résumé des débats de la table ronde ministérielle sur le thème « Cadre institutionnel pour le développement durable » (Table ronde C) .....	73
5) Petit-déjeuner de travail sur le thème « Pour l'avenir des hommes et de la planète : choisir la résilience ». Rapport du Groupe de haut niveau sur la durabilité mondiale du Secrétaire général de l'ONU.....	81
Résumé du petit-déjeuner de travail sur le thème « Pour l'avenir des hommes et de la planète : choisir la résilience ». Rapport du Groupe de haut niveau sur la durabilité mondiale du Secrétaire général de l'ONU.....	81
6) Débat modéré en plénière sur le thème « Rio+20 et au-delà : relever les défis ».....	83
Résumé du débat modéré en plénière sur le thème « Rio+20 et au-delà : relever les défis » .....	83

## 1. Colloque intitulé « Problèmes environnementaux et solutions mondiales en 2012 »

Lundi 20 février 2012, 15 heures – 18 heures Salle de conférence 1

Président :

- Président du Conseil d'administration du PNUE

Remarques liminaires :

- M. Robert Watson, Conseiller scientifique en chef, Ministère de l'environnement, de l'alimentation et des affaires rurales (Royaume-Uni)

Facilitateur:

- Mme Jacqueline McGlade, Directrice exécutive, Agence européenne de l'environnement

**Présentation des points importants du cinquième rapport de la série « L'Avenir de l'environnement mondial »**

- Mme Fatoumata Keita-Ouane, Division de l'alerte rapide et de l'évaluation, PNUE

**Groupe de discussion**

- S.E. Mme Razan Khalifa Al Mubarak, Secrétaire générale, Agence pour l'environnement, Abu Dhabi
- S.E. Mme Izabella Teixeira, Ministre de l'environnement (Brésil)
- S.E. M. You Young Sook, Ministre de l'environnement (République de Corée)
- S.E. Mme Mercedes Bresso, Présidente du Comité des régions de l'Union européenne

**Dialogue avec les anciens directeurs exécutifs : « 1972-2012 : examen de l'évolution de la politique environnementale et de l'architecture institutionnelle au niveau mondial »**

Orateurs principaux :

- S.E. Mme Lena Ek, Ministre de l'environnement (Suède)
- M. Mohamed Ibn Chambas, Secrétaire général du Groupe des États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (ACP).

Modérateur :

- M. Achim Steiner, Directeur exécutif du PNUE et Secrétaire général adjoint de l'Organisation des Nations Unies

Observations :

- M. Maurice Strong, ancien Directeur exécutif du PNUE (1972-1975). (déclaration écrite)
- M. Mostafa Tolba, ancien Directeur exécutif du PNUE (1975-1992)
- Mme Elizabeth Dowdeswell, ancienne Directrice exécutive du PNUE (1992-1998)
- M. Klaus Töpfer, ancien Directeur exécutif du PNUE (1998-2006)

## **Résumé de la réunion-débat sur le thème « Problèmes environnementaux et solutions mondiales en 2012 »**

### **Définition d'objectifs plus efficaces en matière d'environnement**

- Le développement durable devrait être perçu comme une valeur sociétale reposant sur la démocratie et l'équité. La Conférence des Nations Unies sur le développement durable devrait s'inspirer de l'esprit du Sommet de la Terre de Rio et l'adapter au monde dans lequel nous vivons aujourd'hui, fixer des objectifs précis et donner ainsi une chance de relancer le processus de développement durable en créant des incitations économiques et politiques en vue d'éliminer la pauvreté et de mieux protéger l'environnement. Dans le contexte d'un développement durable, l'économie et l'écologie vont de pair.
- Les objectifs convenus au plan international ne sont réalisés qu'en partie et il faut s'atteler à régler ce problème. La réalisation des objectifs mondiaux en matière de viabilité environnementale suppose que l'on dispose de données et d'informations économiques, environnementales et sociales. L'information est toutefois morcelée entre un large éventail de sources. Il est donc indispensable de promouvoir la coopération institutionnelle au sein de la communauté scientifique, mais aussi dans d'autres secteurs. Il importe également de remédier à l'insuffisance des données et de mettre en commun les informations au moyen des techniques et des plateformes les plus récentes.
- Le Sommet « Eye on Earth », qui s'est tenu à Abu Dhabi en décembre 2011, a exploré les moyens de combler les lacunes en matière de données et d'informations et a attiré l'attention sur la nécessité de mieux intégrer et partager les données et les informations économiques, environnementales et sociales, et d'améliorer l'accès des responsables politiques et du public aux informations.
- Il faut agir maintenant. Il est avéré que l'environnement continue de se dégrader, ce pour quoi les objectifs environnementaux ne sont que partiellement réalisés, et que le modèle que nous suivons est incapable de mener à un développement durable.
- Il est de plus en plus largement admis que les émissions de gaz à effet de serre continuent d'être la plus importante menace pour le développement durable et que la biodiversité s'appauvrit à un rythme sans précédent depuis 65 ans.
- Pour obtenir des résultats positifs, la Conférence sur le développement durable devrait se pencher sur les questions importantes qui se posent dans les secteurs les plus critiques, comme l'eau et l'énergie, et définir les étapes à suivre pour mettre en place les politiques environnementales qui s'imposent.

### **Réduction des lacunes en matière de données et amélioration de l'accès à l'information**

- La disponibilité et l'accessibilité des données et des informations sont un élément essentiel à la prise de décisions et à la définition des priorités et, pour être utiles, les données doivent être partagées, en particulier au sein des cadres politiques nationaux. La coopération mondiale peut également être renforcée en tirant parti des réseaux existants.
- Le rythme de production des données, notamment dans les pays en développement, est trop lent pour répondre aux besoins du cadre politique; il faut que les données soient produites de façon transparente et en temps utile, et qu'elles soient mises à disposition de ceux qui en ont besoin. La création de connaissances devrait rendre compte non seulement des échelons mondial et national, mais aussi de la situation au niveau local et de la communauté.
- Les institutions internationales et nationales, y compris le secteur privé, sont invitées à se joindre au service mondial d'informations public « Eye on Earth » afin de créer une source d'informations dynamique à l'échelle mondiale grâce à l'intégration des diverses sources de données et à l'appui d'un réseau de réseaux. Il faut tirer parti des maintes possibilités offertes par Internet pour communiquer avec les responsables politiques et les décideurs à tous les niveaux.

- La Conférence des Nations Unies sur le développement durable pourrait s'attaquer à ce problème en mettant l'accent sur l'amélioration et l'intensification du renforcement des capacités en vue de permettre aux pays de combler l'insuffisance des données et de faciliter l'accès à l'information. Certains États membres et grands groupes ont préconisé l'adoption d'une convention mondiale sur cette question.
- L'apprentissage doit se faire à travers l'action et l'expérience – les meilleures politiques devraient être largement diffusées et les pays devraient bénéficier d'une assistance pour les appliquer. Il convient également de reconnaître que les méthodes d'apprentissage diffèrent selon les cultures.
- Il faut continuer de préparer les rapports de la série « L'avenir de l'environnement mondial en se fondant sur les évaluations nationales de l'état de l'environnement afin de dégager une perspective au niveau régional et les tendances à l'échelle de la planète.
- L'interface science-politique devrait être renforcée.

#### **Modification du modèle actuel de croissance économique avec la participation de toutes les parties prenantes**

- Le modèle économique et le système de gouvernance de l'environnement existants ne pourront probablement pas inverser les tendances actuelles de la détérioration de l'environnement. Il est indispensable de définir plus précisément et de mieux cerner le concept d'économie verte pour encourager un consensus et faciliter son intégration systématique dans l'économie. Les pays développés peuvent y contribuer en partageant avec les pays en développement l'expérience qu'ils ont acquise à travers les diverses initiatives en faveur d'une économie verte.
- Il faudrait élaborer une stratégie pour une économie verte adaptée à la situation particulière de chaque pays.
- L'Initiative pour une économie verte ne sera couronnée de succès que s'il existe une coopération au niveau mondial entre les pays en développement et les pays développés, et entre le secteur public et le secteur privé.
- Les tendances actuelles de la croissance démographique et des modes de consommation ne sont pas durables et les pouvoirs publics doivent agir à une échelle sans précédent. Il faut s'employer de toute urgence à rompre le lien qui existe entre la consommation et la production d'une part, et la dégradation de l'environnement d'autre part, et à cesser d'épuiser notre capital naturel.
- Il faut valoriser les services fournis par les écosystèmes (éléments commerciaux et non commerciaux) et acquérir une meilleure connaissance de notre capital naturel. Cela devrait être la base d'une économie verte et du passage à une économie mondiale à faible émission de carbone, et suppose que l'on mette fin aux subventions perverses, dans les secteurs de l'énergie et de l'agriculture par exemple.
- Les jeunes devront faire preuve d'initiative; la communauté internationale doit mettre en place dès à présent des politiques et des programmes responsables, et doit tracer la voie à suivre, orienter l'action future et clairement en exposer les raisons.
- « Penser à l'échelle mondiale et agir à l'échelon local » : il est temps de passer à l'acte et d'encourager une gouvernance à tous les niveaux, y compris celui des autorités locales, à l'appui de l'élaboration des politiques. Il faut également adopter une approche « du bas vers le haut » pour que l'économie verte débouche sur la création d'emplois au niveau local et produise les avantages attendus.
- Il faudrait développer les investissements dans l'éducation, la recherche et la production de connaissances.

- Les transferts de technologies entre pays développés et pays en développement sont nécessaires, en particulier dans le secteur de l'énergie durable devenu un moteur essentiel de la croissance.
- Il faut revoir notre façon d'envisager les perspectives de croissance et prendre en compte, au-delà du produit intérieur brut, l'ensemble du capital en comptabilisant le capital naturel, humain, social et culturel, financier et construit, pour que les pays puissent apprécier de façon plus exacte leur richesse réelle.

## Résumé du dialogue avec les anciens directeurs exécutifs

### Principaux points de discussion

- Trois anciens directeurs exécutifs du PNUE, M. Mostafa Tolba, Mme Elizabeth Dowdeswell et M. Klaus Töpfer, ont participé à cette réunion pour partager leurs idées et les enseignements tirés de leur expérience respective au sein de l'Organisation. Les débats, modérés par le Directeur exécutif actuel, M. Achim Steiner, ont porté sur des questions concernant le PNUE tout au long de la période écoulée depuis sa création à Stockholm en 1972, en passant par le Sommet de Rio en 1992 et celui de Johannesburg en 2002, jusqu'à sa situation actuelle et les préparatifs de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable de juin 2012.
- La Conférence de Stockholm a permis aux pays en développement de faire entendre la position du « Sud » sur les questions environnementales mondiales. Le discours a évolué au Sommet de Rio en 1992, qui a introduit le concept de « développement durable » établissant un lien entre l'environnement et le développement. La société civile a participé aux débats et a fait entendre sa voix à l'échelle du système des Nations Unies.
- Le Sommet de Johannesburg, en 2002, a apporté une orientation nouvelle dont on avait grandement besoin en mettant l'accent sur la mise en œuvre. Tous les organismes et programmes concernés des Nations Unies ont souligné la nécessité de tenir compte de la gouvernance internationale de l'environnement et du développement durable.
- Au Sommet de Rio en 1992, puis à celui de Johannesburg en 2002, la santé des écosystèmes et de l'environnement a été reconnue comme un élément de première importance, essentiel à l'amélioration du bien-être des hommes. Le développement durable n'a toutefois pas été précisément défini et nous nous heurtons aujourd'hui aux mêmes problèmes qu'il y a 40 ans.
- Les intervenants se sont également penchés sur les avantages et les inconvénients de la transformation du PNUE en institution spécialisée : l'un d'entre eux a souligné qu'il était essentiel de considérer l'environnement comme une question transversale et a estimé que la création d'une institution spécialisée risquait de nuire à la collaboration entre les institutions sœurs sur une approche multisectorielle de la protection de l'environnement. Un autre intervenant a souligné qu'il était nécessaire de se concentrer sur l'action et la mise en œuvre et a estimé que le message se dégageant de la création d'une institution spécialisée serait très certainement pleinement entendu par les différentes institutions concernées.

### Défis

Les intervenants ont relevé les défis suivants :

- Les problèmes tels que la dégradation des sols, les changements climatiques, l'appauvrissement de la diversité biologique et l'élévation du niveau de la mer sont de plus en plus préoccupants à l'échelle mondiale.
- Il faut s'attaquer aux problèmes de développement et d'équité. Il est essentiel de tenir compte de la dimension sociale.
- Des changements radicaux doivent être apportés au système économique actuel, notamment en établissant un lien entre la science et les politiques et en déterminant la valeur réelle des services fournis par les écosystèmes.
- L'insuffisance de l'appui financier fourni au PNUE continue d'être un obstacle.
- Il faut éviter les processus parallèles, le chevauchement des efforts ou la création de nouvelles bureaucraties internationales.

- À l'issue du Sommet de Rio en 1992, le PNUE était un programme dynamique, mais les outils nécessaires à l'application du grand nombre de décisions prises au cours de la Conférence ne lui ont pas été fournis. De ce fait, de nombreux organismes, notamment les secrétariats d'accords multilatéraux sur l'environnement, sont devenus indépendants du PNUE.
- Les mêmes problèmes se posent aujourd'hui tout simplement parce que nous avons passé les 40 dernières années à parler de ce qu'il fallait faire et pourquoi il fallait le faire, sans examiner la question de savoir comment le faire. Les gouvernements ont besoin de propositions concrètes et de méthodes permettant d'instaurer une société plus équitable. Il nous faut rapidement mettre au point des mesures concrètes en vue de les présenter à la Conférence de Rio.
- Les gouvernements privilégient les changements graduels aux changements radicaux.

### **Possibilités**

- Le renforcement du PNUE permettra d'améliorer la coordination et la mise en œuvre des accords multilatéraux sur l'environnement, comme les accords portant sur les produits chimiques et les déchets par exemple, et ferait clairement savoir au sein du système des Nations Unies que les mécanismes institutionnels visant à promouvoir le développement durable sont mis en place.
- Le développement durable est reconnu comme un objectif général aux niveaux national, régional et international; « l'environnement au service du développement » permet de réaliser cet objectif.
- Le PNUE doit jouer un rôle central dans la définition des objectifs de développement durable et garantir la continuité de la « culture » du développement durable.
- Les conférences de Stockholm, de Rio et de Johannesburg ont dégagé les leçons tirées au cours des 40 dernières années; le dialogue qui se tient à présent dans la perspective de la Conférence sur le développement durable peut en tirer parti.
- Il convient de renforcer la collaboration en ayant recours aux institutions existantes : il faudra trouver, lors de la Conférence sur le développement durable, les moyens d'améliorer la coopération entre les gouvernements et les organismes.
- Il faut établir un lien entre l'économie et l'environnement.
- Il est nécessaire de réintégrer les populations, ainsi que les dimensions sociale et culturelle, dans les débats sur la durabilité.
- Le PNUE doit faire preuve de détermination et poursuivre ses travaux sur les problèmes qui se font jour ainsi que ses études scientifiques, y compris ses travaux d'analyse et d'évaluation. Le PNUE doit jouer un rôle de chef de file dans ces domaines, mais doit également s'efforcer d'intensifier ses travaux sur les questions d'ordre social.
- Le PNUE doit de toute urgence mettre au point des méthodes concrètes permettant de parvenir à un développement durable en vue de les présenter au Sommet de Rio.
- Il faut donner un nouvel élan à la protection de l'environnement et fournir au PNUE les moyens de se faire entendre davantage; la création d'une organisation mondiale de l'environnement permettrait d'intégrer l'environnement dans les questions connexes touchant à la santé et la sécurité.

### **Messages politiques de haut niveau émanant de la séance**

Deux principaux messages politiques se sont dégagés à propos de la création d'une institution spécialisée : le soutien et le scepticisme.

- La création d'une institution spécialisée permettrait d'établir clairement au sein du système des Nations Unies que le PNUE doit être la voix faisant autorité. La Conférence sur le développement durable offre une occasion unique de « changer de cap » et de promouvoir la coopération entre tous les secteurs afin de garantir une gestion durable des ressources de la planète. L'examen des questions concernant le développement et l'équité doit tenir compte de la dimension sociale. Il faut de toute urgence renforcer le PNUE pour se donner les moyens d'agir à l'échelle de la planète. Il faut donner un nouvel élan à la protection de l'environnement et doter le PNUE des moyens de se faire entendre davantage; la création d'une organisation mondiale de l'environnement permettrait d'intégrer l'environnement dans les questions connexes touchant à la santé et la sécurité.
- La création d'une institution spécialisée n'est pas la solution; la poursuite des débats à ce sujet empêche les décideurs de se concentrer sur les véritables problèmes qui se posent. À Rio, il faudra faire un choix : entériner la création d'une institution spécialisée ou arrêter de délibérer sur cette question. Il est grand temps de clore les débats sur la création d'une institution spécialisée car l'environnement n'est pas un secteur mais une question transversale; la transformation du PNUE en institution spécialisée réduirait l'environnement à un simple secteur. La faiblesse actuelle du PNUE est due au fait qu'il ne dispose du pouvoir ni de légiférer ni de prendre des mesures de suivi en cas de non-respect par les gouvernements.
- Dans la lignée des objectifs de développement durable, notre réflexion doit dépasser les objectifs du Millénaire pour le développement et s'inspirer des objectifs du Millénaire pour le développement durable.
- « L'environnement au service du développement » doit être notre devise si l'on veut surmonter les pressions causées par la mondialisation.

## **2. Petit-déjeuner de travail : réunion et dialogue ouvert avec le Secrétariat de la CNUDD sur la Conférence des Nations Unies sur le développement durable**

Mardi 21 février 2012, 8 h 30. – 10 heures Salle de conférence 12

Facilitateur :

- Mme Christine von Weizsaecker, Présidente d'Ecoropa (Réseau européen de réflexion et d'action écologique)

Remarques liminaires :

- M. Sha Zukang, Secrétaire général de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable, Secrétaire général adjoint aux affaires économiques et sociales

Invités spéciaux :

- M. Brice Lalonde, Coordinateur exécutif de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable
- M. Bedrich Moldan, Vice-Président du Bureau du Comité préparatoire de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable
- M. Paolo Soprano, Directeur du Service du développement durable et des relations avec la société civile, Directeur général de la Direction du développement durable, du climat et de l'énergie, Ministère de l'environnement (Italie) et Vice-Président du Bureau du Comité préparatoire de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable

Exposé du pays hôte (Brésil) (9 h 30 – 10 heures)

- Représentant du pays hôte

## **Résumé du petit-déjeuner de travail : Exposé et dialogue ouvert avec le Secrétariat de la CNUDD sur la Conférence des Nations Unies sur le développement durable**

### **Principaux points de discussion**

#### **La mise en œuvre et l'intégration seront les éléments clés de la Conférence de Rio**

Les résultats de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable pourraient inclure :

- Le renouvellement des engagements, notamment la mise en place d'un cadre d'action. Ce dernier devrait comporter la feuille de route pour une économie verte et un guide compilant les leçons tirées de l'expérience et les meilleures pratiques, ainsi que l'adoption d'un cadre énonçant les objectifs de développement durable à atteindre dans l'idéal.
- Un cadre institutionnel solide à l'appui du développement durable afin de transformer le PNUD en institution spécialisée à composition universelle, conformément à l'une des options proposées, et d'élever la Commission du développement durable au rang de Conseil du développement durable, qui ferait rapport à l'Assemblée générale (à l'image du Conseil des droits des hommes) et serait chargé d'examiner les progrès accomplis en matière de mise en œuvre. La transformation de la Commission en Conseil du développement durable est envisagée, mais d'autres options sont également examinées.
- Un registre des initiatives et des engagements volontaires pris à Rio.
- Une déclaration à négocier, d'où l'importance de la contribution de la société civile à la Conférence; l'attention qui lui sera accordée aura autant d'importance que les négociations elles-mêmes.
- S'agissant de l'économie verte, nous voulons des résultats concrets; Il faut progressivement abandonner le système économique actuel et adopter une feuille de route sur la réforme des structures de gouvernance et un cadre d'action au niveau international.

#### **Objectifs de développement durable**

- L'un des points les plus intéressants des débats sera l'examen des objectifs de développement durable. Les principales questions sont celles de savoir comment regrouper les objectifs de développement durable et les objectifs du Millénaire pour le développement; trouver un accord sur le processus à suivre et les domaines prioritaires; et définir les objectifs possibles pour l'après 2015. Il est communément admis que des initiatives telles que le projet Énergie durable pour tous pourraient nous servir de modèle.
- En ce qui concerne les rôles et responsabilités, « les diplomates et les acteurs », il convient de déterminer le rôle joué par les gouvernements et les décideurs dans le cadre des objectifs de développement durable. Sur quels principes doivent reposer les objectifs de développement durable?
- Le suivi est un aspect essentiel de la réalisation des objectifs de développement durable et il faut trouver les moyens de mettre en place des méthodes de suivi équitables. On peut envisager pour ce faire des moyens de pression souples, tels que le suivi volontaire et l'évaluation collégiale, tout en imposant l'obligation de rendre compte des progrès accomplis.

#### **Participation des grands groupes et des parties prenantes**

- Il faut élargir le processus pour y inclure la société civile, notamment le monde des affaires, l'industrie et les autorités locales. La Conférence des Nations Unies sur le développement durable offre l'occasion d'ouvrir de nouvelles perspectives dans de nombreux domaines, comme celui de l'aménagement urbain par exemple.
- Le monde des affaires et les autorités locales devraient apporter une contribution essentielle au registre des engagements volontaires et aux initiatives qui seront lancés à Rio.
- Il faut tirer parti de la diversité et des nombreuses compétences et connaissances dont disposent les neuf grands groupes et parties prenantes, notamment la communauté scientifique et technique, en apportant au débat sur le développement durable des indicateurs de suivi adéquats, et en développant le concept de frontières planétaires et des moyens de contenir l'expansion de l'humanité dans les limites de la sécurité environnementale.
- On peut espérer que la Conférence de Rio débouche sur l'adoption d'engagements concrets de la part des grands groupes et des principales parties prenantes, en particulier les entreprises et les autorités locales. Parvenir à établir une pleine complémentarité entre les engagements des États membres et ceux de la société civile serait un résultat satisfaisant. Les Journées de dialogue proposées par le Brésil offrent une occasion de délibérer à ce sujet.
- La préparation des organisations de la société civile au niveau national est essentielle, car elles contribuent à la sensibilisation de l'opinion publique à la Conférence de Rio et aux problèmes qui se posent.

#### Mise en œuvre

- La mise en place d'un processus multilatéral tel que celui de Rio demande un temps considérable, d'où l'importance d'obtenir un résultat suffisamment probant pour que la Conférence sur le développement durable ne soit pas considérée comme un échec. Il convient de créer les structures et les moyens susceptibles de promouvoir l'action commune des diplomates et des acteurs, et de s'assurer qu'ils sont traités à égalité.
- S'agissant de l'économie verte, nous voulons des résultats concrets; Il faut progressivement abandonner le système économique actuel et adopter une feuille de route sur la réforme des structures de gouvernance et un cadre d'action au niveau international
- Il existe des risques de tension au sujet de la feuille de route pour une économie verte et de son cadre d'action au niveau international, étant entendu qu'il n'existe pas « une solution toute faite » mais un éventail d'options que les pays peuvent adapter à leur situation.
- Il faut s'efforcer de renforcer le lien entre la recherche scientifique et le développement durable : une plateforme interdisciplinaire de renforcement des capacités pourrait être lancée à la Conférence sur le développement durable et figurer parmi les résultats possibles de la Conférence.
- Il existe un conflit constant entre le fonctionnement de la communauté mondiale et la grande diversité de pays. Il faudrait se mettre d'accord sur une méthodologie et un langage communs, qui constitueraient une sorte de « menu » à l'appui de la mise en œuvre de nos engagements. Les pays choisiraient alors dans le menu ce qu'il convient de mettre en œuvre et la façon de le mettre en œuvre en fonction de leur situation.
- Il faut recourir à des solutions concrètes et pratiques, et tenir compte de l'opinion publique. Notre meilleur accomplissement serait de réaliser les objectifs déjà convenus.

**Défis**

- Parvenir à une convergence de vues sur les engagements à prendre et identifier les obstacles auxquels se heurte la mise en œuvre.
- Garantir que la Conférence des Nations Unies sur le développement durable tienne compte de la contribution de la société civile. Rio+20 va au-delà de l'action gouvernementale pour inclure la société civile et les grands groupes et parties prenantes.
- Dégager un accord sur un certain nombre d'éléments, en particulier une feuille de route et un processus permettant d'établir une série consolidée d'objectifs de développement durable pour l'après 2015, assortie d'une structure et de mécanismes adéquats de suivi allant au-delà de l'évaluation collégiale facultative.
- Définir les rôles et responsabilités des institutions nationales, des divers acteurs impliqués dans la prise de décisions et des grands groupes et parties prenantes, notamment les autorités locales et le monde des affaires, dans le cadre des objectifs de développement durable établis pour l'après-2015.
- La réalisation de l'ensemble des objectifs convenus au cours des vingt dernières années est essentielle mais, à la base, il est absolument nécessaire que nous disposions d'institutions et d'outils, en particulier d'instruments financiers solides. Il faut créer un environnement favorable à la prise de décisions en mettant en place des incitations clairement définies, des mécanismes d'application du principe de responsabilité adéquats et des systèmes de gouvernance.

**Possibilités**

- Le dialogue sur les objectifs de développement durable représente une excellente occasion pour aborder la question de la durabilité et l'intégration effective des trois piliers du développement durable.
- La Conférence des Nations Unies sur le développement durable offre la possibilité d'examiner le concept de frontières planétaires et les moyens qui permettront à l'humanité de vivre dans un monde sûr et garantiront la sécurité de l'environnement.
- Le passage à une économie verte dans le contexte de l'éradication de la pauvreté et du développement durable est l'occasion d'abandonner le système économique actuel et d'adopter une feuille de route clairement définie ainsi qu'un cadre international.
- Un registre des engagements et initiatives volontaires pris par les gouvernements et les grands groupes et parties prenantes, qui seraient pleinement complémentaires et qui apporteraient un appui au processus de mise en œuvre, pourrait être créé.

**Messages politiques de haut niveau émanant de la session**

- La Conférence sur le développement durable ne peut se solder par un échec : la mise en place d'un processus de cette ampleur demande un temps considérable et il faut rapidement s'atteler à la tâche pour instaurer les conditions d'équité nécessaires à la réalisation du développement durable.
- La Conférence sur le développement durable doit déboucher sur des résultats axés sur des mesures concrètes et réalisables, sur le passage à une économie verte inclusive qui tient compte de l'équité et de la justice sociale. Des solutions pratiques ont été identifiées, et le public est impliqué et conscient des problèmes qui se posent à l'échelle mondiale.
- La participation des grands groupes et parties prenantes est un élément clé de la Conférence de Rio. Parvenir à établir une pleine complémentarité entre les engagements des États membres et ceux des organisations de la société civile serait un résultat satisfaisant. Les Journées de dialogue proposées par le Brésil offrent une occasion de délibérer à ce sujet.

### 3. Table ronde ministérielle sur le thème « L'économie verte dans le contexte du développement durable et de l'élimination de la pauvreté »

Mardi 21 février 2012, 10 heures – 13 heures Salle de conférence 1

<p>Président :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Président du Conseil d'administration du PNUE</li> </ul> <p>Orateur principal:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• M. Elliott Harris, Représentant spécial du Fonds monétaire international auprès des Nations Unies</li> </ul>				
<p>Animateur :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• M. Sha Zukang, Secrétaire général de la CNUDD, Secrétaire général adjoint des Nations Unies aux affaires économiques et sociales</li> </ul>				
<p>Composition du groupe :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• S.E. Mme Edna Molewa, Ministre de l'eau et de l'environnement (Afrique du Sud)</li> <li>• S.E. M. Janez Potočnik, Commissaire à l'environnement, Union européenne</li> <li>• M. Najib Saab, Secrétaire général, Forum arabe pour l'environnement et le développement</li> </ul>				
Table ronde A	Table ronde B	Table ronde C	Table ronde D	Table ronde E

## **Résumé de la réunion-débat sur le thème « L'économie verte dans le contexte du développement durable et de l'élimination de la pauvreté »**

### **Principaux points de discussion**

- M. Sha Zukang, qui a ouvert les débats en plénière, a souligné qu'il était important que la Conférence des Nations Unies sur le développement durable (Rio+20) débouche sur des résultats axés sur des mesures concrètes, et a rappelé que le système économique actuel s'était avéré incapable de mener à un développement économique au profit de tous et qu'il avait mis la planète en péril. Il a noté que l'économie verte pouvait être un moyen de promouvoir le développement durable et de venir à bout de la pauvreté.
- Les membres du groupe ont également noté qu'il n'existait pas une, mais plusieurs méthodes pour instaurer une économie verte et que les pays disposaient de multiples instruments en la matière. Les avis ont concordé sur la nécessité de se concentrer sur la mise en œuvre et de fournir aux pays les outils indispensables à la transformation de leur économie, de sorte à leur permettre de créer de nouvelles possibilités d'emplois et de s'adapter à un monde aux ressources limitées.
- De nombreux intervenants ont insisté sur la nécessité d'intégrer les principes d'inclusion sociale et de participation aux objectifs et cibles concernant le passage à une économie verte. Le Commissaire Potočnik a indiqué que la Conférence sur le développement durable devait marquer le premier pas vers une économie verte et solidaire.

### **Défis**

- Dans son allocution, M. Sha Zukang a souligné que le concept d'économie verte soulevait un certain nombre de préoccupations, s'agissant notamment de l'effet de la libéralisation complète des marchés sur les ressources naturelles et du risque de protectionnisme. D'autres intervenants ont noté à cet égard que les gouvernements devaient jouer un rôle actif pour garantir l'existence de mesures de protection. L'Égypte et l'Iran ont noté qu'il serait utile d'intensifier le dialogue dans le cadre des préparatifs de la Conférence de Rio afin de mieux comprendre la notion d'économie verte.
- Les membres du groupe ont été nombreux à souligner l'importance d'une « transition juste » vers une économie verte. De l'avis de M. Elliott Harris, il fallait anticiper les retombées négatives et identifier les perdants potentiels du passage à une économie verte. D'autres intervenants, notamment M. Najib Saab et M. Potočnik, Commissaire européen à l'environnement, ont mis l'accent sur la nécessité de prendre des mesures visant à protéger les groupes les plus vulnérables d'un point de vue social.
- Rappelant que le chômage demeurait un énorme problème dans la région arabe, M. Saab a souligné que la création indispensable d'emplois décents était un enjeu particulier. Il a signalé que des centaines de milliers d'emplois pourraient être créés dans les secteurs de l'énergie renouvelable et de la construction dans le cadre du passage à une économie verte.
- M. Elliott Harris a relevé que l'un des défis majeurs du passage à une économie verte était de réussir à définir des règles du jeu équitables en établissant le coût total réel des activités économiques. Il faudrait en outre, a-t-il ajouté, adopter les réglementations adéquates, définir les politiques fiscales nécessaires, notamment en matière de taxes et d'incitations, et promouvoir l'investissement. La fiabilité des marchés et la prévisibilité des régimes réglementaires étaient essentiels pour stimuler l'investissement, mais d'importants problèmes sociaux et économiques devaient être surmontés : pour opérer les changements nécessaires, il faudrait faire preuve d'une volonté politique sans faille en vue de faire face aux intérêts en jeu dans l'économie brune.

## Possibilités

- Il a été largement admis que l'économie verte pouvait permettre d'accélérer les progrès vers le développement durable et qu'elle offrait une occasion unique d'intégrer les trois piliers du développement durable (économique, social et environnemental). L'économie verte pouvait également servir de pont vers le développement durable et l'éradication de la pauvreté, mais il était indispensable d'apporter un appui aux pays en développement par le biais d'une assistance financière, du renforcement des capacités et du transfert des technologies.
- M. Elliott Harris a relevé que, malgré la nécessité d'une coordination internationale dans certains secteurs comme ceux du financement, du transfert de technologies et du renforcement des capacités, une grande partie des efforts à réaliser pour lancer le passage à une économie verte pouvaient être entrepris au niveau national. Mme Molewa, Ministre sud-africaine, a fait part des progrès accomplis par son pays qui venait de créer le Fonds vert pour financer les investissements visant à développer l'économie verte.
- M. Sha Zukang a souligné que la Conférence de Rio offrait une occasion unique de s'orienter vers un développement durable et a constaté que les préparatifs en vue de la Conférence, notamment les débats sur la feuille de route pour une économie verte, les stratégies nationales en faveur d'une économie verte, les objectifs de développement durable, la création d'une plateforme d'échange des connaissances et la mise en place d'un cadre institutionnel, avaient donné une impulsion aux gouvernements.
- M. Harris a estimé qu'il fallait mettre en place un cadre institutionnel plus solide, reposant sur de nouvelles méthodes de collaboration et d'évaluation des progrès. Le PNUE devrait travailler en étroite coopération avec l'Organisation internationale du travail et d'autres organismes des Nations Unies et institutions de Bretton Woods pour favoriser et appuyer la transition au niveau national. À cet égard, Mme Molewa a indiqué que l'ONU devait jouer un rôle actif et aider les pays à concevoir et mettre en place des moyens susceptibles de faciliter la transition, sur la base des travaux sur l'interface science-politique menés par le PNUE.

## Messages politiques de haut niveau émanant de la session

- M. Sha Zukang a souligné que les gouvernements devraient faire preuve d'audace à la Conférence de Rio et produire un cadre d'action solide à même d'assurer un développement durable. Mais le temps pressait et il fallait se mettre au travail : il ne restait que 21 jours de négociations avant Rio.
- Les orateurs ont souligné l'urgente nécessité d'élaborer, à temps pour la Conférence de Rio, un plan d'action concret permettant aux pays de progresser vers une économie verte, et le laps de temps très court dont on disposait pour ce faire. Ils ont préconisé que des mesures particulières soient prises dans le domaine du partage des connaissances et des meilleures pratiques en vue de fournir des modèles et d'autres services consultatifs, tels que ceux fournis par le PNUE en Afrique du Sud, et mettre en place des programmes de formation en matière d'emplois et de compétences. Cela devrait également contribuer à instaurer et suivre de nouveaux modes de production et de consommation durables.
- De l'avis des intervenants, il fallait élaborer de nouveaux indicateurs et instruments de mesure pour définir la performance économique et la prospérité. Le PIB ne pouvait plus servir de seul indicateur et il fallait fixer pour Rio des objectifs et des cibles clairement énoncés, portant sur des questions telles que les déchets, les océans et la dégradation des sols.

## **Résumé des débats de la table ronde ministérielle sur le thème « L'économie verte dans le contexte du développement durable et de l'élimination de la pauvreté » (Table ronde A)**

### **Coprésidents :**

- S.E. M. Pema Gyamtsho, Ministre de l'agriculture et des forêts (Bhoutan)
- S.E. M. Samuela Alivereti Saumatua, Ministre de l'administration locale, du développement urbain, du logement et de l'environnement (Fidji)

### **Principaux points de discussion**

- Les membres du groupe ont estimé que l'économie verte contribuait au développement durable en favorisant une utilisation plus efficace des ressources, encourageait les modes de production et de consommation durables et facilitait le passage à un mode de développement à faible émission de carbone.
- Il a été souligné que l'équité et l'éradication de la pauvreté étaient au cœur du développement durable et devaient continuer de l'être.
- Les pays en développement ont évoqué trois éléments essentiels au passage à une économie verte dans leur pays : le transfert de technologies, le financement et le renforcement des capacités. Certains pays ont estimé que les transferts de technologies devaient se réaliser sur une base volontaire et selon des modalités et des conditions mutuellement convenues, et ont réaffirmé leur détermination à promouvoir l'accès des pays aux technologies d'atténuation et d'adaptation aux changements climatiques et aux autres problèmes environnementaux.
- Les délégués ont souligné que le passage à une économie verte ne devait pas se concevoir comme un processus rigide, mais devait au contraire se réaliser selon les besoins des pays, en leur laissant un espace politique suffisant pour élaborer les politiques qui leur conviennent.
- Certains délégués se sont déclarés favorables à une approche « à tous les niveaux du gouvernement » pour appuyer le passage à une économie verte, ainsi que la mise en place et l'exécution des nouveaux programmes. L'efficacité des mesures prises en matière de production propre et les nouvelles initiatives dans le domaine des déchets électroniques ont été citées comme exemples.

### **Défis**

- Les niveaux de la pauvreté et la sécurité alimentaire ont été considérés comme les problèmes majeurs auxquels se heurtaient les pays en développement, d'où la nécessité de suivre, dans le cadre du passage à une économie verte, une approche holistique de la réduction et de l'éradication de la pauvreté.
- Les participants ont mis l'accent sur la nécessité d'inclure les femmes, les peuples autochtones et leur savoir traditionnel, les jeunes, le secteur privé et les aspects particuliers de l'économie urbaine dans les plans en faveur de l'économie verte. Pour certains pays, il fallait également inclure la santé des océans et la gestion des ressources halieutiques qui étaient des éléments importants de l'économie verte.
- L'économie verte risquait d'être perçue comme un concept que les pays développés imposaient aux pays en développement à moins que l'on ne s'efforce de démystifier la notion et que les pays en développement aient la possibilité de déconstruire le concept pour l'adapter à leurs propres besoins et aux problèmes qu'ils rencontrent.

- Il a été souligné que tout cadre d'action pour une économie verte devait reposer sur les principes d'équité et de responsabilités communes mais différenciées, et que tout calendrier devait dûment tenir compte de la faisabilité des mesures prévues et des moyens de les mettre en œuvre. Il a en outre été noté que les mesures prises ne devraient pas faire obstacle aux échanges commerciaux.

### **Possibilités**

- Rio+20 offre une occasion unique d'opérer un virage profond; il faut veiller à ce qu'elle débouche sur des résultats ambitieux axés sur des mesures concrètes.
- Un grand nombre des solutions permettant le passage à une économie verte sont mises en œuvre au niveau national. Les mesures concrètes prises par de nombreux pays fournissent autant d'occasions de partager et d'échanger l'expérience acquise, les leçons tirées de cette expérience, les technologies et les meilleures pratiques. Un délégué a suggéré que le PNUÉ envisage d'appuyer la création de centres régionaux d'adaptation aux changements climatiques comme moyen de promouvoir le partage des connaissances.
- Les délégués ont évoqué l'importance d'une participation multipartite à tous les niveaux pour réaliser les objectifs de développement durable et le passage à une économie verte, et ont mis l'accent sur le rôle crucial de la coopération avec le secteur privé.
- Les délégués ont reconnu que les entreprises étaient des acteurs essentiels et certains ont estimé qu'il serait utile de donner une plus grande valeur économique à l'environnement de façon à créer des incitations écologiques en faveur des entreprises, en se fondant sur des exemples tels que les systèmes nationaux d'échange de quotas d'émissions de l'Union européenne et d'autres pays, et la taxe carbone contre le réchauffement climatique.
- De nombreux moyens sont déjà déployés au niveau national pour appuyer le passage à une économie verte, tels que la gestion durable des zones de montagne, les pratiques agricoles tenant compte des changements climatiques, la gestion de la pêche et des océans, et la gestion durable des forêts.
- Les délégués ont examiné la question des cibles et indicateurs autres que le PIB pouvant servir à mesurer les avancées de l'économie verte et pouvant être utilisés dans les systèmes de communication des informations des entreprises en vue de stimuler les réformes politiques et l'investissement.
- Le taux de consommation et de production dans les zones urbaines est en augmentation et le passage à une économie verte devrait tenir compte des considérations relatives au développement urbain pour produire des effets positifs.

### **Messages politiques de haut niveau émanant de la session**

- L'économie verte est un moyen pratique de progresser vers le développement durable et de promouvoir un développement juste et équitable.
- La Conférence de Rio devrait être une source d'espoir, déboucher sur des mesures concrètes et ne pas se limiter à une liste de vœux.
- Le succès de l'économie verte repose sur les « trois H verts » : « Green Heads » (les idées), « Green Hearts » (la détermination), et « Green Hands » (l'action).

## **Résumé des débats de la table ronde ministérielle sur le thème « L'économie verte dans le contexte du développement durable et de l'élimination de la pauvreté » (Table ronde B)**

### **Coprésidents :**

- S.E. M. Anura Priyadarshana Yapa, Ministre de l'environnement et des ressources naturelles (Sri Lanka)
- S.E. Mme Graciela Muslera, Ministre de l'environnement (Uruguay)

### **Principaux points de discussion**

- Il n'y a pas de modèle prêt à l'emploi en matière d'économie verte. Il faut tenir compte de la situation nationale et suivre une approche « du bas vers le haut ». La question de l'inclusion sociale et de la participation à la définition des priorités a été évoquée de façon récurrente.
- Selon certains délégués, on disposait de suffisamment d'outils et d'informations pour prendre des décisions. Il fallait, pour assurer le succès de l'économie verte, intégrer le concept dans tous les secteurs et adopter des indicateurs de résultats et une matrice de suivi. Les exemples de meilleures pratiques dans ce domaine étaient particulièrement utiles pour orienter la transition et mieux comprendre la notion d'économie verte.
- Malgré l'absence de définition communément admise, le concept de l'économie verte constituait un outil au service du développement durable. Les délégués ont souligné la diversité des approches et des points de vue, certains pays comme la Bolivie et le Venezuela privilégiant le terme « économie écologique »; le débat à ce sujet se poursuivait.
- D'autres délégués ont estimé nécessaire de développer d'autres moyens de promouvoir un développement durable par le biais d'une approche holistique du développement en harmonie avec la nature, allant au-delà de l'approche reposant exclusivement sur des critères de nature économique.
- Il faut intégrer les trois dimensions du développement durable dans le concept de l'économie verte, en accordant une attention particulière à la réduction de la pauvreté. L'évaluation des progrès et les indicateurs doivent tenir compte des différentes dimensions du développement durable et ne pas uniquement reposer sur le PIB.
- Les instruments économiques jouent un rôle essentiel dans le passage à une économie verte dans le contexte du développement durable et de l'éradication de la pauvreté : les subventions favorisant les utilisations non durables des ressources naturelles devraient être réorientées vers des investissements en faveur de secteurs tels que la lutte contre la pauvreté, l'éducation et la santé entre autres.

### **Défis**

- Dans les pays en développement, le passage à une économie verte est entravé par des problèmes plus nombreux et plus graves : l'insuffisance du financement et des transferts de technologies, la faiblesse des structures gouvernementales et la propriété intellectuelle. Certains délégués ont observé à cet égard que les objectifs du Plan stratégique de Bali n'avaient pas été réalisés, faute de financement.
- Pour produire des résultats positifs, il est essentiel d'impliquer les acteurs importants et d'agir de façon coordonnée; il faut en effet non seulement inclure les autorités locales et la société civile dans le système de gouvernance, mais également établir un lien direct entre la gouvernance internationale de l'environnement et l'économie verte en suivant une approche participative.

- La mise en place d'un cadre politique adéquat est un véritable enjeu : les fonds actuellement alloués à des activités utilisant les ressources naturelles de façon inefficace et non durable pourraient être consacrés à la lutte contre la pauvreté, l'éducation ou la santé. On constate, par exemple, que moins de 1 % des fonds de pension affectés à des investissements dans l'infrastructure bénéficient à l'infrastructure et à la croissance vertes. Cela offre de formidables possibilités d'orienter l'investissement vers des infrastructures plus respectueuses de l'environnement, plutôt que vers des pratiques non durables.

### **Possibilités**

- Il faut mettre en place des processus inclusifs et participatifs pour s'assurer que l'économie verte n'exclue personne sur le plan social et ne soit pas utilisée à des fins protectionnistes. Ces processus doivent également promouvoir la participation des femmes qui jouent un rôle essentiel dans l'économie locale. L'avant-projet devrait mettre l'accent sur cet aspect et prendre en compte la valeur des travaux non rémunérés des femmes, notamment dans les secteurs de l'énergie, de la gestion des terres et de l'eau.
- L'économie verte offre des perspectives de croissance harmonieuse, d'emplois décents, de nouveaux emplois, de production efficace et d'équité, et permet de réduire l'impact sur l'environnement sans ralentir la croissance.
- La prise en compte du savoir autochtone, par exemple des pratiques agricoles fondées sur une approche communautaire du développement durable, est un aspect essentiel du passage à une économie verte.

### **Messages politiques de haut niveau émanant de la session**

- Il n'y a pas de modèle prêt à l'emploi en matière d'économie verte. Il est indispensable de tenir compte de la situation nationale et de suivre une approche « du bas vers le haut ». La question de l'inclusion sociale et de la participation à la définition des priorités a été évoquée de façon récurrente.
- Bien que le concept d'économie verte ne soit pas clairement défini, il constitue un outil au service du développement durable. Les délégués ont souligné la diversité des approches et des points de vue.
- Il faut mettre en place des processus inclusifs et participatifs pour s'assurer que l'économie verte n'exclue personne sur le plan social et ne soit pas utilisée à des fins protectionnistes. Ces processus doivent également promouvoir la participation des femmes qui jouent un rôle essentiel dans l'économie locale. L'avant-projet devrait mettre l'accent sur cet aspect et prendre en compte la valeur des travaux non rémunérés des femmes, notamment dans les secteurs de l'énergie, de la gestion des terres et de l'eau.
- Le concept d'économie verte devrait tenir compte de la situation propre à chaque pays et inclure le transfert des technologies adéquates. L'économie verte pourrait être un moyen de réduire la pauvreté et promouvoir l'équité dans le cadre d'un processus participatif en changeant nos modes de consommation et de production conformément au concept de développement durable.
- Il est nécessaire d'établir des cadres réglementaires stables et fiables, de garantir un appui financier suffisant, d'appliquer le principe de responsabilités communes mais différenciées et d'assurer le transfert des technologies. Le succès du passage à une économie verte repose en partie sur la participation du secteur privé, tout particulièrement dans le domaine des transferts de technologies. La sécurité alimentaire doit être prise en compte pour assurer une agriculture et une nutrition durables, ainsi qu'un appui renforcé aux petits agriculteurs.
- Les activités en faveur d'une économie verte devraient être intégrées dans tous les secteurs et les indicateurs de résultats devraient aller au-delà du PIB et inclure les trois dimensions du développement durable.

## **Résumé des débats de la table ronde ministérielle sur le thème « L'économie verte dans le contexte du développement durable et de l'élimination de la pauvreté » (Table ronde C)**

### **Coprésidents :**

- S.E. Mme Yoo Young Sook, Ministre de l'environnement (République de Corée)
- S.E. M. Issoufou Isaaka, Ministre de l'eau et de l'environnement (Niger)

### **Principaux points de discussion**

- La plupart des pays ont tout d'abord présenté les initiatives qu'ils avaient lancées pour promouvoir le passage à une économie verte.
- De nombreuses initiatives régionales sont en cours, notamment les projets menés dans le Bassin du Congo, la Grande muraille verte et d'autres initiatives similaires.
- On s'est ensuite penché sur :
  - a) La question de savoir comment l'économie verte pouvait contribuer à résoudre les problèmes économiques mondiaux actuels et futurs dans un monde aux ressources de plus en plus limitées;
  - b) Les possibilités présentes et les problèmes rencontrés dans chacun des pays;
  - c) Le type d'appui que le système des Nations Unies devrait fournir.
- Comment s'assurer que le passage à une économie verte se fasse en douceur et soit équitable?

### **Défis**

- La plupart des intervenants ont évoqué à plusieurs reprises les principes d'inclusion sociale et d'équité.
- L'économie verte ne devrait faire appel à aucune mesure arbitraire ou discriminatoire.
- L'économie verte doit être favorable aux pauvres et à l'environnement.
- L'économie verte ne doit pas se substituer au développement durable mais devrait servir à le faire progresser.
- Le concept de l'économie verte n'est pas, à ce jour, acceptable par tous (ce point de vue soulignant la nécessité d'adopter un instrument sur l'économie verte acceptable par tous, tel qu'un traité international, a été mis en avant dans le passé).
- Il faut veiller à ce que le principe de responsabilités communes mais différenciées et le principe du pollueur-payeur soient appliqués.
- Il faut mettre en place l'architecture financière qui facilitera le passage à une économie verte.
- On ne dispose pas d'analyse mesurant le développement de l'économie verte.
- Le transfert de technologies est insuffisant et les droits de propriété intellectuelle entravent le passage à une économie verte.
- Il est essentiel de suivre une approche non sexiste.

- Il faut réduire l'intensité d'utilisation des ressources inhérente au système économique des pays développés.

### **Possibilités**

- L'économie verte complète la croissance verte.
- L'économie verte permet de réduire les émissions de gaz à effet de serre et d'atténuer les effets des activités humaines sur les changements climatiques.
- Il faut lancer de nouvelles initiatives respectueuses de l'environnement.
- L'économie verte encourage les modes de vie respectueux de l'environnement.
- Le développement des technologies vertes peut déboucher sur la création de nouveaux marchés.
- De nouveaux emplois verts pourront être créés.
- Les pays disposeront d'une meilleure capacité d'adaptation aux phénomènes climatiques extrêmes et aux effets des changements climatiques.
- L'économie verte encourage l'émergence d'un système commercial multilatéral équitable.
- Elle ouvre des possibilités d'appui plus important en faveur de l'innovation, de la recherche et de l'éducation.
- L'économie verte devrait favoriser des partenariats plus efficaces entre le secteur public et le secteur privé.
- Le concept d'utilisation efficace des ressources, l'instauration de modes de consommation et de production durables et le Cadre décennal de programmes pour la consommation et la production durables peuvent faciliter le passage à une économie verte.

### **Messages politiques de haut niveau émanant de la session**

- L'économie verte devrait reposer sur les priorités et la situation nationales au niveau de l'économie et du développement, notamment la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement et d'autres objectifs convenus au plan international.
- Il faut modifier notre façon d'aborder les activités économiques (agriculture, transports, énergie).
- Il faut veiller au respect de la justice environnementale et sociale entre les pays en appliquant des principes tels que le principe du pollueur-payeur.
- Il convient de pleinement observer les principes de souveraineté nationale et d'équité, qui sont essentiels.
- Les engagements internationaux existants doivent être honorés.
- Le principe de responsabilités communes mais différenciées doit être appliqué.
- Les principes énoncés dans les trois Conventions de Rio doivent être au cœur de l'économie verte.
- Il est indispensable de mettre en place un cadre propice à l'économie verte qui favorise le renforcement des capacités, l'accès aux technologies et un financement adéquat.

- L'économie verte est une économie favorisant la mondialisation, la solidarité, le développement ainsi que la paix, qui est une condition essentielle.
- La Conférence de Rio doit déboucher sur des objectifs précis en ce qui concerne la prise en compte systématique de la problématique hommes-femmes et l'appui.
- L'adoption d'indicateurs de progrès et de cadres permettant de mesurer les résultats accomplis sont nécessaires pour appuyer le passage à une économie verte.
- L'économie verte devrait valoriser le capital naturel et accroître les avantages qui en découlent pour les communautés, en particulier dans les zones rurales.
- Les documents finaux des réunions régionales en Afrique et dans la région Asie-Pacifique comprennent plusieurs propositions en faveur du passage à une économie verte, qui nécessitent toutefois que des engagements soient pris sur le plan de l'aide et de la collaboration internationales.
- Bien que la coopération et l'appui au niveau international soient indispensables, les gouvernements doivent fournir leurs propres efforts en adoptant les politiques budgétaires appropriées et en intensifiant l'investissement dans les domaines de première importance pour l'économie verte.
- Il faut renforcer les dimensions sociale et environnementale du développement durable.
- Le secteur privé et la société civile pourront jouer un rôle important une fois que des cadres politiques rationnels seront en place.
- Il est essentiel de s'attaquer aux questions touchant aux ressources en eau, à l'énergie, à l'agriculture et à l'alimentation et la nutrition, ainsi qu'à la désertification.
- Il faut accorder une attention particulière aux communautés rurales et aux petits producteurs agricoles.
- Le PNUE est invité à entreprendre des activités visant à :
  - a) Diffuser les bonnes pratiques,
  - b) Faciliter le transfert de technologies,
  - c) Mettre en place un structure institutionnelle et réglementaire.

## **Résumé des débats de la table ronde ministérielle sur le thème « L'économie verte dans le contexte du développement durable et de l'élimination de la pauvreté » (Table ronde D)**

### **Président :**

- S.E. M. George Zedginidze, Ministre de la protection de l'environnement (Géorgie)

### **Principaux points de discussion**

- L'économie verte est un moyen de parvenir à un développement durable et d'éradiquer la pauvreté, mais elle présente un certain nombre de risques et de problèmes, en raison notamment de la pression en faveur de l'éradication rapide de la pauvreté.
- Les domaines clés de la réforme sont les suivants :
  - a) Institutions efficaces pour gérer le passage à une économie verte, en vue notamment d'améliorer la coordination entre les organismes gouvernementaux et d'établir les fondements juridiques de l'économie verte;
  - b) Incitations aux changements et formation des ressources humaines, notamment rôle de l'éducation dans le passage à une économie verte;
  - c) Évaluation des résultats et statistiques de bonne qualité apportant les informations nécessaires à l'élaboration des politiques;
  - d) Lien entre les efforts déployés aux niveaux national et international exigeant une double approche de la responsabilité mondiale partagée, ainsi que des efforts au niveau de chaque pays.
- Les entreprises peuvent contribuer à la science et à la technologie, et promouvoir la croissance verte. De multiples acteurs sont impliqués dans les chaînes de valeur et d'approvisionnement mondial. Il est essentiel, pour créer des conditions propices à l'économie verte, de mettre en place un cadre politique et réglementaire stable incitant les entreprises à adopter des plans d'investissement vert à long terme. La sensibilisation de la société aux possibilités qu'offre l'économie verte, telles que la création d'emplois décents, est également essentielle. Il y a une responsabilité partagée entre les gouvernements, les entreprises et la société en général. L'existence d'un cadre politique intégré et une bonne gouvernance sont indispensables pour assurer la mobilisation de toutes les parties prenantes dans un effort commun.

### **Défis**

- L'accès aux marchés des produits verts demeure un obstacle de taille pour certains pays, notamment les pays sans littoral et les pays montagneux. Il faut aborder ce problème au niveau régional ou sous-régional en partant des pays dans lesquels des initiatives en vue du passage à une économie verte à l'échelle mondiale sont en cours.
- Il faut préciser et examiner plus avant l'approche à suivre pour passer à une économie verte en collaboration avec le secteur privé. La création de fonds en faveur de l'économie verte par les pays développés devrait à cet égard être une priorité pour aider les pays en développement. La fourniture de ressources financières est pour certains pays une condition indispensable du passage à une économie verte.
- La bonne gouvernance est également un aspect important du passage à une économie verte. Il s'agit d'une notion très large, qui devrait comprendre la définition d'objectifs communs aux différentes communautés ainsi que la participation de toutes les parties prenantes. Elle inclut également les principes de démocratie et de respect des droits de l'homme.

**Possibilités**

- Le passage à une économie verte va au-delà des considérations environnementales et a une justification sociale et économique. L'amélioration de la santé des écosystèmes, la sécurité énergétique et les moyens d'existence ont une importance particulière dans les pays en développement. La situation de status quo représente le risque le plus grave.
- S'agissant du financement du passage à une économie verte, il est possible de réduire le montant des ressources financières nécessaires au niveau national, notamment par la collecte de taxes environnementales et sur les ressources naturelles et leur affectation à des investissements environnementaux sous forme de prêts et crédits. La conversion de la dette souveraine en investissements en faveur de la protection de l'environnement est également une solution proposée.

**Messages politiques de haut niveau émanant de la session**

- Le passage à une économie verte suppose des efforts concertés et soutenus de la part des responsables gouvernementaux, de la société civile et des entreprises en vue, notamment, d'améliorer le bien-être humain.
- La communauté internationale devrait aider les pays en développement à opérer la transition vers une économie verte et veiller, entre autres, à ne pas imposer de mesures commerciales protectionnistes et de conditions à l'aide au développement sous couvert de l'économie verte. Elle devrait apporter un soutien favorisant l'accès aux marchés, le renforcement des capacités et le transfert des technologies adéquates, et promouvoir les connaissances, la technologie, la culture et l'éthique autochtones, notamment par l'apprentissage des méthodes traditionnelles de gestion des ressources naturelles utilisées par les communautés de montagne, en particulier dans le secteur de l'agriculture.
- Le PNUE devrait jouer un rôle actif de synthèse et de diffusion des expériences au niveau mondial. Il devrait également apporter un soutien particulier aux pays en développement en matière de technologies propres, d'assistance technique, de renforcement des capacités et de sensibilisation. Il devrait communiquer les questions relatives à l'ajustement du PIB au titre des coûts environnementaux. Il est enfin essentiel que le PNUE renforce sa présence au niveau sous-régional et fournisse un appui spécifique aux pays sortant d'une période de conflit.
- Les stratégies nationales en faveur d'une économie verte devraient tenir compte de l'évolution de la demande des consommateurs et de la mutation de l'économie mondiale. Il convient également d'éviter les approches sectorielles en raison des synergies entre les secteurs.
- Dans une économie verte, les efforts tendant à améliorer la position des femmes devraient être considérés comme une priorité. Cette question doit être systématiquement prise en compte. Il a été suggéré que l'on établisse au sein du système des Nations Unies une représentation permanente des groupes de femmes.
- Il a été souligné que l'éducation formait un élément caractéristique et essentiel du passage à une économie verte. À cet égard, il est également nécessaire d'adopter des politiques qui suppriment les obstacles existants, notamment en matière d'accès aux moyens de production et aux technologies, et qui permettent aux jeunes de trouver un emploi décent et de devenir entrepreneurs lors du passage à une économie verte. Il a été proposé que l'avant-projet du document final de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable fasse référence à la nécessité de prêter une attention accrue à l'éducation à tous les niveaux.
- Chaque pays devrait suivre son propre modèle de l'économie verte en fonction des circonstances locales; le partage des expériences est toutefois essentiel, surtout de la part des pays ayant produit des résultats dans ce domaine. Le PNUE pourrait faciliter l'échange des expériences.
- La sécurité alimentaire est un enjeu prioritaire. L'inexécution du Plan d'action de Johannesburg en la matière a été mise en avant. Dans ce domaine, qui peut également contribuer à la protection des écosystèmes, il est nécessaire d'adopter une série de mesures centrées sur

---

l'investissement public et reconnaissant le rôle des marchés publics axés sur les produits biologiques, certifiés et non certifiés. Le Groupe de travail de haut niveau des Nations Unies sur la sécurité alimentaire et la nutrition pourrait fournir les informations scientifiques à l'appui de l'élaboration de ces mesures et les organismes compétents des Nations Unies pourraient être chargés d'entreprendre les actions nécessaires.

- Échelon local et de la ville – l'économie verte doit produire des avantages à tous les niveaux et pour tous dans la limite de la couche planétaire. Quel rôle doivent jouer les autorités locales? La ville représente un échelon essentiel de la mise en œuvre. Il faut veiller à ce que les infrastructures urbaines soient conformes à la conception de l'économie verte. Dans de nombreux cas, les autorités locales s'engagent déjà dans des initiatives novatrices en faveur de l'économie verte. Les cadres nationaux devraient faciliter les efforts menés au niveau local. Il a été suggéré que l'économie verte urbaine soit prise en compte dans l'avant-projet du document final de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable.

## **Résumé des débats de la table ronde ministérielle sur le thème « L'économie verte dans le contexte du développement durable et de l'élimination de la pauvreté » (Table ronde E)**

### **Coprésidents :**

- S.E. M. Ville Niinistö, Ministre de l'environnement (Finlande)
- S.E. Mme Terezya Luoga Hovisa, Ministre d'État chargée de l'environnement (République-Unie de Tanzanie)

### **Principaux points de discussion**

- Plusieurs participants ont souligné l'importance d'un dialogue ouvert et responsabilisant avec les grands groupes et parties prenantes, et d'une sensibilisation accrue à l'économie verte à tous les niveaux de la société et du gouvernement. Il a été convenu que ce dialogue devait inclure tous les secteurs et la société dans son ensemble, en particulier les communautés pauvres dépendantes du capital naturel et directement concernées par l'économie verte. On a souligné que tous les niveaux de la société devaient s'impliquer pour saisir l'occasion de faire bouger les choses.
- De nombreux participants ont fait valoir que le passage à une économie verte reposait sur la mise en place de conditions favorables, notamment en matière de marchés publics et de politiques et de réglementations crédibles et axées sur le long terme. Les participants ont également souligné le rôle des institutions impliquées dans les discussions multilatérales sur les questions économiques et commerciales, qui pouvaient, à leurs yeux, également contribuer à créer un environnement propice au passage à une économie verte.
- Les participants ont noté qu'un grand nombre d'outils et de ressources étaient disponibles, et qu'il s'agissait maintenant de produire plus avec moins et d'orienter les ressources vers l'économie verte.
- S'agissant des résultats de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable, les participants ont préconisé un plan axé sur des mesures concrètes, appuyé par les institutions compétentes dans le domaine du développement durable et disposant du mandat et des ressources nécessaires pour prendre en compte la nature transversale de l'économie verte.
- Les participants se sont accordés sur la nécessité d'inclure au plan d'action des objectifs assortis de délais et des indicateurs mesurables permettant d'évaluer les avancées du passage à une économie verte et s'ajoutant au PIB pour mesurer le bien-être économique, environnemental et social.
- Les intervenants ont fréquemment évoqué le principe de responsabilités communes mais différenciées et ont souligné que la communauté internationale devait fournir un appui aux pays en développement en matière de renforcement des capacités et de transfert de technologies pour accélérer le passage à une économie verte.
- Les participants ont relevé que le Programme Action 21 était toujours d'actualité et qu'il fallait en faire le bilan pour comprendre pourquoi nous n'avons pas réussi à réaliser ses objectifs.

### **Défis**

- Les participants ont considéré que l'un des principaux problèmes résidait dans la difficulté d'accès aux technologies vertes et l'insuffisance des capacités à divers niveaux de la société.
- Les initiatives, modèles et solutions favorables à une économie verte commencent à se faire jour, mais il faut fournir des efforts plus importants en vue d'assurer le partage et la communication des informations entre les pays et les grands groupes et parties prenantes.

- Il y a encore beaucoup à faire pour vulgariser la notion d'économie verte au-delà des milieux de la protection de l'environnement. Il faudrait notamment établir des définitions précises et tenant compte de la situation locale, et recenser des exemples permettant de mieux cerner ce que signifie l'économie verte pour les différents secteurs et niveaux de la société. La sensibilisation du public et l'appui à la transition vers une économie verte durable sont absolument essentiels si l'on veut véritablement modifier nos modes de consommation et de production.

### **Possibilités**

- Les ressources et outils existants (comme les subventions et les taxes) peuvent appuyer le passage à une économie verte. La mise en place de mesures incitatives et le recours aux marchés publics peuvent accélérer les investissements en faveur de l'économie verte. Dans une économie verte, les cadres réglementaire et politique devraient soutenir l'innovation privée et favoriser la concurrence.
- Consolidation des divers mécanismes appuyant l'économie verte.
- Le secteur agricole peut largement contribuer à la réduction de la pauvreté et à la transition vers une économie verte.

### **Messages politiques de haut niveau émanant de la session**

- En dépit des problèmes constatés, il existe un engagement général en faveur de l'économie verte, perçue comme l'une des meilleures solutions pour parvenir à un développement durable et lutter contre la pauvreté. Dans une perspective de développement économique à long terme, l'économie et l'environnement vont de pair : le développement économique reposera de plus en plus sur l'utilisation écologiquement rationnelle des ressources, et sur la réduction des risques environnementaux et de la dégradation de l'environnement.
- Il faut recenser les leçons tirées et les modèles retenus pour démarrer le passage à une économie verte et les diffuser à tous les secteurs et niveaux de la société. Il convient de reconnaître l'importance des grands groupes et parties prenantes, notamment des femmes et des jeunes, dans la création d'un environnement favorable à une économie verte et dans l'écologisation de l'économie.
- L'appui financier et technologique est indispensable pour assurer une transition rapide et équitable vers une économie verte, mais il est également essentiel de repenser les outils et instruments existants de manière à ce qu'ils contribuent de façon efficace au passage à une économie verte. Les outils économiques pourraient également servir à renforcer le rôle des communautés locales, des femmes et des jeunes dans la lutte contre la pauvreté.
- Les leçons tirées, les modèles retenus et les fonds devraient se traduire par l'adoption, à la Conférence des Nations Unies sur le développement durable, d'un programme d'action énonçant des objectifs et des indicateurs mesurables. Le plan d'action devrait servir de base à une approche adaptable, souple et sur mesure de l'économie verte.
- Tout en tenant compte des disparités nationales, les stratégies en faveur d'une économie verte devraient s'efforcer de répondre aux besoins de développement aux niveaux national, local et privé, être complètes, mettre fin aux barrières commerciales et assurer la transparence des politiques.

## 4. Table ronde ministérielle sur le cadre institutionnel pour le développement durable

Mardi 21 février 2012, 15 heures – 18 heures Salle de conférence 1

Président: <ul style="list-style-type: none"> <li>Président du Conseil d'administration du PNUE</li> </ul> Orateur principal: <ul style="list-style-type: none"> <li>M. Abdul Hamid Zakri, Conseiller scientifique auprès du Premier Ministre (Malaisie)</li> </ul>				
Animateur <ul style="list-style-type: none"> <li>S.E. M. Erik Solheim, Ministre de l'environnement et de la coopération au développement (Norvège)</li> </ul>				
Composition du groupe : <ul style="list-style-type: none"> <li>S.E. M. Manuel Pulgar-Vidal, Ministre de l'environnement (Pérou )</li> <li>S.E. M. Henri Djombo, Ministre de l'environnement (Congo)</li> <li>S.E. Mme Doris Leuthard, Conseillère fédérale, Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication (Suisse)</li> <li>M. John Scanlon, Secrétaire général, CITES</li> </ul>				
Table ronde A	Table ronde B	Table ronde C	Table ronde D	Table ronde E

### Résumé de la réunion-débat sur le thème « Cadre institutionnel pour le développement durable »

#### Principaux points de discussion

- Il est admis de façon générale que des changements sont nécessaires mais un certain nombre de questions restent en suspens en ce qui concerne l'architecture précise du système de gouvernance de l'environnement une fois réformé.
- Depuis la Conférence de Rio en 1992, les pays n'ont pas abordé la question du développement durable de la bonne manière. Pour produire des résultats efficaces, il faudrait que les pays travaillent par le biais des institutions internationales et coopèrent dans le cadre de mécanismes de suivi et d'examen adéquats.
- L'une des principales questions qui se posent dans la conception d'un nouveau système de gouvernance de l'environnement concerne l'administration des accords multilatéraux sur l'environnement et est de savoir dans quelle mesure une institution spécialisée sera à même d'assumer cette fonction.
- De nombreux accords ont été conclus et de multiples programmes ont été adoptés, mais les ressources financières nécessaires à leur mise en œuvre font souvent défaut.

## Défis

- Dans un monde où les ressources sont rares, une structure renforcée pour l'environnement doit combiner les diverses sources de financement, à savoir les quotes-parts, les contributions volontaires et l'investissement privé.
- Il est urgent d'établir un lien entre la politique mondiale en matière d'environnement et le financement mondial de l'environnement.
- Le système actuel de gouvernance internationale de l'environnement est fragmenté, faible et incohérent; il manque de direction et se caractérise par une utilisation inefficace des ressources.
- En cas d'épidémie, l'Organisation mondiale de la santé agit immédiatement. Ce n'est pas vers l'Assemblée générale que se tournent les États pour obtenir de l'aide.

## Possibilités

- La réforme du système de gouvernance devrait résoudre les problèmes actuels et inclure les éléments suivants : la mise en place d'une institution d'ancrage à composition universelle; la fourniture d'orientations aux accords multilatéraux sur l'environnement et leur coordination; le renforcement des synergies entre les différents groupes d'accords en vue d'améliorer leur efficacité; et l'élaboration d'une stratégie pour l'environnement à l'échelle du système des Nations Unies qui définisse les priorités, décide de la répartition des tâches et assigne les rôles aux acteurs compétents au sein du système.
- Pour passer de la négociation à l'application, il faut mettre en place un mécanisme efficace de renforcement des capacités permettant aux pays en développement d'honorer leurs engagements.
- Il est nécessaire de se doter d'une institution d'ancrage pouvant faire le lien entre l'investissement privé et les politiques publiques.
- Le débat sur les synergies a jusqu'à présent porté sur les économies à réaliser sur le plan administratif, mais il faudrait également explorer les possibilités de synergies entre les programmes, qui peuvent générer des bénéfices plus importants encore. Un PNUE renforcé pourrait concentrer ses efforts sur la mise en œuvre des accords multilatéraux sur l'environnement au niveau national par le biais du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement; l'accès des accords multilatéraux au financement du Fonds pour l'environnement mondial; et l'utilisation par les Parties aux accords multilatéraux des mécanismes de renforcement des capacités dans le cadre de la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques.
- Le système réformé devrait disposer d'un Fonds consacré à la mise en œuvre des obligations découlant des accords multilatéraux sur l'environnement au niveau national, améliorer les synergies à l'échelle du système par le biais de mécanismes tels que Groupe de la gestion de l'environnement et renforcer les partenariats avec les autres institutions spécialisées et les organismes non onusiens.
- Dans un système réformé, le Fonds pour l'environnement mondial devrait couvrir toutes les conventions.

## Messages politiques de haut niveau

- Les occasions ne se présentent que de façon épisodique. Les progrès accomplis à ce jour sont loin d'être suffisants. Il est grand temps d'agir.
- Depuis la création du PNUE en 1972, le nombre d'institutions n'a cessé de croître, toutes ayant été créées à l'initiative des États. Il nous faut reconnaître que nous sommes à l'origine de ces institutions.

- Il est absolument essentiel d'organiser de façon plus efficace la gouvernance internationale de l'environnement.
- Nous avons besoin d'un engagement ferme et d'objectifs de développement durable clairement énoncés et mesurables.
- Nous vivons tous dans le même village!

## **Résumé des débats de la table ronde ministérielle sur le thème « Cadre institutionnel pour le développement durable » (Table ronde A)**

### **Président:**

- M. Karsten Sach, Ministre de l'environnement, de la conservation de la nature et de la sécurité nucléaire (Allemagne)

### **Principaux points de discussion**

- Il existe un consensus sur la nécessité de renforcer le PNUE et le développement durable à tous les niveaux de la gouvernance, en particulier aux niveaux national et local.
- Les points de vue divergent sur la manière de renforcer le PNUE. Que l'on s'oriente vers la création d'une Organisation des Nations Unies pour l'environnement ou non, il est essentiel de mieux définir et de renforcer les fonctions du PNUE, de façon à améliorer la mise en œuvre et à progresser vers une interface science-politique plus efficace.
- Les participants ont mis l'accent sur l'importance de la capacité de mise en œuvre du PNUE et ont examiné les différents moyens de la renforcer.

### **Défis**

- Il faut parvenir à dégager un consensus sur le cadre institutionnel.
- La mise en œuvre aux niveaux national et local demeure insuffisante et doit être améliorée notamment, dans la mesure du possible, par le biais de bureaux locaux du PNUE suivant le modèle fourni par le Programme des Nations Unies pour le développement, et en se fondant sur les initiatives couronnées de succès. Le PNUE doit renforcer ses compétences de mise en œuvre sur le terrain.
- Le financement est un élément essentiel et doit être amélioré. Ce sera particulièrement difficile compte tenu des contraintes nationales actuelles, en particulier dans le contexte de la crise financière que nous traversons.
- Il importe de renforcer la participation de la société civile, notamment celle des femmes, aux processus décisionnels afin d'accroître la responsabilité et la transparence qui sont des aspects fondamentaux du développement durable. On pourrait y parvenir, par exemple en instituant un instrument mondial chargé de l'application du principe 10 de la Déclaration de Rio et en accordant aux acteurs de la société civile un meilleur accès à la justice dans les systèmes juridiques nationaux.
- Les autres problèmes concernent la problématique hommes-femmes et la question de la sécurité alimentaire, inscrites dans l'action plus vaste menée en faveur du développement durable, qui doit également tenir compte de l'intérêt des générations futures, en créant par exemple un médiateur ou un envoyé spécial.
- Le principal enjeu est d'obtenir de la Conférence de Rio un résultat clair de sorte que le PNUE ne soit pas affaibli lors des négociations faisant suite à la Conférence.
- Il faut renforcer l'interface science-politique, d'une part pour obtenir des données de meilleure qualité et, d'autre part pour faire naître un sentiment d'appropriation dans les pays et chez les acteurs concernés en mettant en place des mécanismes de validation des données adéquats.

### **Possibilités**

- La Conférence sur le développement durable offre une occasion exceptionnelle de renforcer le PNUE, notamment par un renforcement de ses capacités et un financement plus soutenu, et d'améliorer l'interface science-politique.
- Elle offre également l'occasion de modifier les structures existantes de façon à intégrer l'environnement dans le contexte plus large du développement durable, d'améliorer la cohérence des politiques et de réduire au minimum le chevauchement des fonctions entre les diverses institutions.

### **Messages politiques de haut niveau émanant de la session**

- Il est convenu qu'il faut de toute urgence renforcer le PNUE, notamment en le dotant d'une composition universelle et d'un financement plus solide.
- La Conférence sur le développement durable offre une occasion exceptionnelle à cet égard.
- Les États devraient s'efforcer de parvenir au plus vite à un consensus sur le type de structure organisationnelle qui contribuera le plus efficacement au renforcement du PNUE.
- Il ne faut pas s'intéresser uniquement à la structure institutionnelle, mais aussi à l'amélioration de l'efficacité et à l'élargissement des fonctions du PNUE.
- Les résultats de la Conférence sur le développement durable devraient permettre de combler les lacunes en matière de mise en œuvre, notamment d'améliorer la mise en œuvre et le renforcement des capacités aux niveaux national et local, et de renforcer l'interface science-politique par l'amélioration de la qualité des données et des méthodes de recueil des données.

## **Résumé des débats de la table ronde ministérielle sur le thème « Cadre institutionnel pour le développement durable » (Table ronde B)**

### **Coprésidentes :**

- S.E.Mme Adriana Soto, Vice-Ministre de l'environnement (Colombie)
- S.E. Mme Michelle Martínez, Vice-Ministre de l'environnement (Guatemala)

### **Principaux points de discussion**

- Il a été généralement admis que « le temps ne joue pas en notre faveur ». En raison de cette situation d'urgence, la Conférence des Nations Unies sur le développement durable devait déboucher sur des mesures rapides et immédiates permettant de faire face à la crise environnementale actuelle. Les délégués ont mis l'accent sur la nécessité de se prononcer clairement sur le cadre institutionnel pour le développement durable et la gouvernance internationale de l'environnement.
- Les participants ont exprimé un ferme soutien en faveur du renforcement du PNUE et ont ensuite examiné ce que cela impliquait.
- Une majorité des participants a été d'avis qu'il fallait élever le PNUE au rang d'une institution spécialisée, lui consacrer un financement plus élevé et le doter d'un mandat plus large en matière de mise en œuvre. Certains participants ont soulevé la question de savoir s'il fallait transformer le PNUE en institution spécialisée ou si un PNUE renforcé serait à même de réaliser les objectifs souhaités.
- Le groupe a également reconnu qu'il était nécessaire de renforcer la gouvernance pour le développement durable et a envisagé la possibilité d'élever la Commission du développement durable au rang de Conseil du développement durable ou de modifier le mandat du Conseil économique et social des Nations Unies pour y intégrer les questions d'environnement, et l'habiliter à élaborer des politiques en faveur du développement durable et à assurer le suivi de leur mise en œuvre.
- Les grands groupes et parties prenantes ont insisté sur la nécessité de renforcer la participation publique dans la gouvernance internationale de l'environnement et le cadre institutionnel pour le développement durable. Ils ont également demandé à participer plus activement aux préparatifs de la Conférence sur le développement durable ainsi qu'aux travaux de toute nouvelle structure qui en serait issue.

### **Défis**

- On a soulevé la question de savoir si la modification du mandat du Conseil économique et social des Nations Unies pour y inclure les questions d'environnement et des compétences en matière de développement durable nécessitait un amendement de la Charte des Nations Unies.
- Bien que l'on se soit accordé sur l'utilité de renforcer le PNUE ou de créer une institution spécialisée consacrée à la protection de l'environnement, des préoccupations ont été exprimées sur la question de savoir si le PNUE, quelque soit l'option retenue quant à son statut, disposerait de fonds suffisants pour mener à bien son mandat.
- On s'est accordé sur la nécessité de renforcer la gouvernance durable, mais les participants se sont interrogés sur la meilleure façon d'intégrer les trois piliers du développement durable. On a souligné en particulier qu'il convenait d'accorder une importance égale aux trois piliers.

### **Possibilités**

- La réforme du système offre une occasion de renforcer la participation des grands groupes, notamment les peuples autochtones, les femmes et les jeunes, à la prise de décisions et à la mise en œuvre aux niveaux régional et national.

- L'intégration des droits de l'homme et du principe d'équité dans les accords multilatéraux sur l'environnement permettrait de beaucoup mieux protéger les communautés vulnérables et d'augmenter les chances de parvenir à un développement durable.
- Les autorités locales s'investissent déjà considérablement dans les questions relatives au développement durable; leur participation accrue à l'élaboration des politiques mondiales et à l'application des décisions internationales au niveau local peut donc grandement contribuer au développement durable.
- Il est également possible de renforcer les principes d'équité en instituant, aux niveaux régional et/ou national, un médiateur pour les générations futures, qui serait doté de ressources suffisantes pour s'acquitter de son rôle.
- Il a été proposé, dans le cadre de la réforme du cadre institutionnel pour le développement durable, de créer un organe chargé d'évaluer et de surveiller les nouvelles technologies en vue de s'assurer qu'elles ne présentent pas de danger pour la santé de l'homme et pour l'environnement.

#### **Messages politiques de haut niveau émanant de la session**

- Les gouvernements réunis à la Conférence sur le développement durable devraient examiner sérieusement la valeur ajoutée de chaque option.
- Afin de protéger les générations présentes et futures, il est indispensable de dépasser les intérêts et de faire le meilleur choix pour la communauté mondiale.
- À Rio, nous devons prendre une décision finale sur la gouvernance internationale de l'environnement et sur le cadre institutionnel pour le développement durable. Nous devons en outre nous assurer que les réformes seront menées à bien en l'espace d'une année.
- Il faudrait prendre à Rio une décision stipulant que le PNUE doit être renforcé et soulignant la nécessité de lancer le processus visant à déterminer s'il convient de transformer le PNUE en institution spécialisée ou s'il faut modifier le mandat du Conseil économique et social des Nations Unies pour y intégrer le pilier environnemental. Ce processus ne devrait pas durer plus d'un an.

## **Résumé des débats de la table ronde ministérielle sur le thème « Cadre institutionnel pour le développement durable » (Table ronde C)**

### **Coprésidents :**

- S.E. M. Adnan Amin, Directeur général, Agence internationale pour les énergies renouvelables (IRENA)
- S.E. M. Balthasar Kambuaya, Ministre de l'environnement (Indonésie)

### **Principaux points de discussion**

- La Conférence des Nations Unies sur le développement durable devrait déboucher sur la transformation du PNUÉ en institution spécialisée; le rôle du PNUÉ devrait être défini et le processus à suivre en vue de sa transformation devrait être décrit.
- La transformation du PNUÉ en institution spécialisée ne résoudra pas tous les problèmes.
- On constate un appui à la décision adoptée par l'Union africaine, à sa dix-septième session, préconisant un plus grand soutien en faveur des questions concernant l'environnement (ainsi que les changements climatiques et le développement durable), sous forme notamment d'une assistance technique et d'un renforcement des capacités.
- Les changements progressifs ont été trop lents et n'ont pas été à la hauteur de la nature et de la sévérité des problèmes environnementaux auxquels le monde est confronté.
- Une plus grande prise en compte du principe 10 de la Déclaration de Rio est nécessaire.
- Il faut revaloriser les fonctions de la Commission du développement durable.

### **Défis**

- Implication de la société civile et des divers éléments sociaux dans la prise des décisions concernant l'environnement.
- Participation des autorités locales à la prise des décisions concernant l'environnement au sein du système des Nations Unies.
- Cadres orientant l'action dans le domaine de l'environnement à tous les niveaux du gouvernement.
- La création d'une institution spécialisée risque d'affaiblir le PNUÉ car l'importance accrue accordée à l'environnement peut mener à une multiplication des conventions et morceler plus encore la gouvernance internationale de l'environnement.

### **Possibilités**

- Utilisation plus efficace des ressources si une institution spécialisée, facilitant notamment les synergies entre les trois Conventions de Rio et les autres organismes des Nations Unies, était créée.
- Possibilité de régler le problème actuel de la fragmentation du processus décisionnel en matière d'environnement en habilitant les ministres de l'environnement à prendre part aux décisions concernant le développement et à la définition des priorités, et en étant plus attentif au contexte plus large de la gouvernance.
- Renforcer les trois piliers du développement durable et le rôle de l'environnement dans le développement durable, y compris dans l'économie verte,

- Renforcer et consolider les travaux du PNUE,
- Reconnaître la contribution des pays en développement.

**Messages politiques de haut niveau émanant de la session**

- Les moyens d'action sont essentiels en matière d'environnement et d'économie verte, qui sont les moteurs du développement durable.
- Il nous faut, maintenant ou jamais, tirer parti de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable pour aborder tous les aspects du développement durable et prendre une décision en faveur d'un monde durable.
- La Conférence de Rio offre une occasion unique, plus que toute autre réunion depuis la Conférence de Stockholm – C'est maintenant ou jamais qu'il faut agir; on ne peut plus se contenter de laisser faire (autorités locales, grands groupes et parties prenantes).

## **Résumé des débats de la table ronde ministérielle sur le thème « Cadre institutionnel pour le développement durable » (Table ronde D)**

### **Coprésidents:**

- M. Bindu N.Lohani, Vice-Président de la Banque asiatique de développement
- S.E. M. Hasan Mahmud, Ministre des forêts et de l'environnement (Bangladesh)

### **Principaux points de discussion**

- Les avis ont concordé sur l'importance de saisir l'occasion qu'offre la Conférence des Nations Unies sur le développement durable de prendre des décisions propres à transformer le système de gouvernance internationale de l'environnement pour qu'il soit en mesure de faire face à l'évolution des problèmes environnementaux dans un monde qui a considérablement changé depuis la tenue de la Conférence de Stockholm sur l'environnement humain et la création du PNUE en 1972.
- Tout en reconnaissant la contribution remarquable du PNUE, les participants ont relevé que pour parvenir à un développement durable, il était nécessaire de réformer les fonctions du PNUE pour lui permettre de répondre aux besoins sans cesse nouveaux.
- De nombreux intervenants ont mis l'accent sur la nécessité de définir les principes de base et les caractéristiques du régime de gouvernance internationale de l'environnement une fois réformé, qui sont mis en avant dans les messages politiques de haut niveau ci-dessous. Des suggestions particulières ont été formulées concernant la désignation d'un médiateur, la mise en place d'un mécanisme d'évaluation des technologies, l'application renforcée des principes 10 et 15 de la Déclaration de Rio et l'instauration d'un système de suivi financier.
- Plusieurs participants ont pleinement approuvé la transformation du PNUE en institution spécialisée. De l'avis de certains participants, il fallait se concentrer sur les fonctions essentielles d'un système de gouvernance internationale de l'environnement, plutôt que sur sa forme. Plusieurs grands groupes et parties prenantes ont préconisé une participation des organisations non gouvernementales. Un appui sans réserve a également été exprimé en faveur de la gouvernance aux niveaux régional et national.
- Le lien entre la gouvernance internationale de l'environnement et la réforme du cadre institutionnel pour le développement durable a été brièvement évoqué; il a été largement admis qu'il convenait d'aborder les deux sujets à la Conférence sur le développement durable, perçue comme une occasion unique de prendre une décision qui ne saurait être remise à plus tard.

### **Défis**

- Tous les pays doivent participer à la prise de décisions.
- Les travaux en vue de la réforme de la gouvernance internationale de l'environnement ne doivent pas négliger les problèmes liés au développement et les préoccupations d'ordre social.
- Il est reconnu que la gouvernance internationale de l'environnement, dans sa structure actuelle, n'est pas en mesure de répondre aux problèmes environnementaux qui se posent aujourd'hui et aux besoins des pays. C'est pourquoi la réforme du régime de gouvernance internationale de l'environnement ne pourra se contenter de changer le nom de quelques organisations, mais devra donner naissance à de réels changements.
- La réforme de l'architecture institutionnelle doit être examinée avec la plus grande attention en tenant compte des implications plus larges au sein du système des Nations Unies.

### **Possibilités**

- La Conférence sur le développement durable offre un forum nous permettant de décider de véritables changements pour l'avenir.

- Une institution plus solide, jouant le rôle principal dans le domaine de la protection de l'environnement mondial et dotée d'un mandat juridique renforcé la mettant au même niveau que les autres organismes des Nations Unies, pourrait aider à établir un meilleur équilibre entre les trois dimensions du développement durable.
- Il est essentiel d'intensifier les travaux aux niveaux régional et national pour promouvoir la durabilité de l'environnement; le régime de gouvernance internationale de l'environnement réformé devra pleinement en tenir compte.
- Une organisation mondiale plus solide dans le domaine de l'environnement, secondée par des systèmes de gouvernance plus efficaces aux niveaux national et régional, permettra de répondre aux besoins des pays en développement en matière de renforcement des capacités et de transfert de technologies par des interventions au niveau national.
- Elle permettrait également de mettre en place de nouveaux mécanismes, tels que les mécanismes d'évaluation des nouvelles technologies, pour renforcer la responsabilité et prendre en compte toutes les perspectives.
- Les synergies entre les accords multilatéraux sur l'environnement permettent d'utiliser les ressources de façon plus rationnelle et de traiter plus efficacement les questions relatives à l'environnement.

### **Messages politiques de haut niveau émanant de la session**

- Il importe de mettre en place rapidement un système renforcé de gouvernance internationale de l'environnement, centré autour d'une institution internationale dotée d'un mandat fort et ayant une visibilité politique, qui soit à même de remplir les fonctions essentielles requises pour relever les défis environnementaux auxquels le monde est aujourd'hui confronté.
- Quarante ans après la Conférence de Stockholm et la création du PNUE, le monde a changé et l'architecture institutionnelle conçue pour protéger l'environnement mondial requiert des réformes urgentes, parmi lesquelles le renforcement du PNUE.
- Un système de gouvernance internationale de l'environnement réformé, plus solide et plus efficace, et une organisation mondiale forte dans le domaine de l'environnement doivent reposer sur une série de « principes » de base et présenter certaines caractéristiques, dont :
  - La capacité de travailler sur un pied d'égalité avec les autres organisations pour assurer une prise en compte équilibrée des trois piliers du développement durable;
  - Une nature inclusive;
  - Une meilleure cohérence et coordination entre les programmes environnementaux, y compris les accords multilatéraux sur l'environnement, et l'intégration dans les divers secteurs;
  - Une utilisation efficace des ressources;
  - La capacité de mettre en place une planification cohérente à l'échelle du système des Nations Unies pour répondre aux problèmes environnementaux;
  - Un financement suffisant, prévisible et stable à l'appui du mandat plus large d'une organisation mondiale consacrée à l'environnement qui répondrait pleinement aux défis environnementaux et aux besoins des pays en développement;
  - La capacité d'assurer le suivi des financements pour l'environnement de façon à mieux évaluer les progrès et combler les lacunes;
  - Une concordance entre le financement et l'élaboration des politiques;

- 
- Une interface science-politique renforcée.
  - Un large soutien s'est exprimé en faveur de la transformation du PNUE en institution spécialisée, certains participants privilégiant une vaste réforme du système de gouvernance internationale de l'environnement et de l'institution existante sans préciser la nature de ces réformes. L'instauration de la composition universelle au sein d'un PNUE renforcé a également reçu un large soutien.
  - La gouvernance de l'environnement doit être renforcée aux niveaux régional et national, notamment par une prise en compte et une application accrues des principes susmentionnés à ces deux niveaux.
  - Le système de gouvernance internationale de l'environnement doit prévoir des possibilités plus larges de participation des grands groupes et parties prenantes et de la société civile, notamment en renforçant l'application du Principe 10 de la Déclaration de Rio.
  - Il importe d'adopter des perspectives plus vastes et à long terme, ainsi que des mécanismes de responsabilité, comme l'instauration d'un médiateur mondial pour les générations futures, qui pourraient être reproduits à l'échelon national.
  - Il faut impérativement saisir l'occasion qu'offre la Conférence sur le développement durable de prendre des décisions concrètes sur le renforcement du système de gouvernance internationale de l'environnement et du cadre institutionnel pour le développement durable notamment, comme l'ont suggéré certains participants, en transformant la Commission du développement durable en Conseil du développement durable.

## **Résumé des débats de la table ronde ministérielle sur le thème « Cadre institutionnel pour le développement durable » (Table ronde E)**

### **Coprésidents :**

- S.E. M. Thompson Harokaqveh, Ministre de l'environnement et de la conservation (Papouasie Nouvelle-Guinée)
- S.E. Mme Flavia Munaaba Nabugere, Ministre d'État à l'environnement (Ouganda)

### **Principaux points de discussion**

- La composition universelle est un moyen de renforcer la légitimité et l'efficacité du PNUÉ.
- La création d'une institution spécialisée est-elle une option réaliste sur le plan politique?
- Il est nécessaire d'adopter une stratégie pour les activités relatives à l'environnement à l'échelle du système des Nations Unies.
- Les réformes aux niveaux national et international sont liées entre elles et d'importantes leçons peuvent être tirées de ces deux niveaux d'action.
- Il importe de renforcer la voix du PNUÉ au sein du système des Nations Unies pour lui permettre, notamment, d'accéder plus facilement aux ressources financières.
- Le PNUÉ joue un rôle important dans la création de synergies avec les accords multilatéraux sur l'environnement.
- Il convient d'aborder la réforme de la gouvernance internationale de l'environnement de façon progressive, de sorte à trouver le mécanisme le plus efficace pour atteindre notre objectif.

### **Défis**

- L'amélioration de la mise en œuvre des accords multilatéraux sur l'environnement implique la création d'un mécanisme de responsabilité.
- La réforme du cadre institutionnel pour le développement durable devrait permettre de mieux coordonner les activités environnementales au sein du système des Nations Unies, d'assurer la prise en compte des trois piliers du développement durable dans les processus décisionnels onusiens et de parvenir à un engagement politique plus ferme.
- Des mécanismes efficaces ont été mis en place pour traiter des dimensions économique et sociale du développement durable (Organisation mondiale du commerce, Programme des Nations Unies pour le développement, Organisation internationale du Travail). Par contre, aucune institution solide ne représente le pilier environnemental.
- La réforme du cadre institutionnel pour le développement durable devrait se faire par étapes : déterminer en premier lieu l'ampleur de la dégradation de l'environnement, définir ensuite les interventions, puis mobiliser les ressources nécessaires pour surmonter les problèmes.
- Il convient de renforcer la participation publique et l'accès à la justice dans les affaires concernant l'environnement.
- Il faut produire des résultats concrets sur le terrain.
- Le cadre institutionnel pour le développement durable doit être amélioré à tous les niveaux, notamment aux niveaux national et local.

- Il faut analyser les forces et les faiblesses du PNUE de façon à identifier les lacunes à combler. Le faire rapidement permettrait d'établir le bien-fondé de la transformation du PNUE en institution spécialisée à Rio.
- Au vu des besoins considérables en matière de renforcement des capacités et de mise en œuvre des accords multilatéraux sur l'environnement, il ne fait aucun doute que la revalorisation du PNUE est devenue nécessaire. Cela implique que l'on dote le PNUE d'un mandat et d'un statut nouveaux.
- La représentation régionale du PNUE devrait être renforcée. Certaines de ses fonctions devraient être exercées à un échelon où les actions débouchent sur des résultats tangibles.

### **Possibilités**

- La transformation du PNUE en institution spécialisée devrait faciliter l'accès aux ressources financières.
- Le changement de statut du PNUE renforcera la position des ministres de l'environnement dans les consultations mondiales.
- Le PNUE a fait ses preuves et est dans une position idéale pour prendre en charge les questions relevant de la dimension environnementale du développement durable.
- Il faut envisager la gouvernance internationale de l'environnement dans le contexte plus large du cadre institutionnel pour le développement durable. Le renforcement du pilier environnemental doit également permettre d'améliorer la structure dans son ensemble.
- La composition universelle renforcera la légitimité du PNUE au sein du système.
- La revalorisation du PNUE permettra d'améliorer les synergies entre les accords multilatéraux sur l'environnement.
- La plus grande indépendance et autonomie du PNUE lui permettra de mieux organiser l'action à mener au niveau mondial et d'assurer le suivi de l'application des décisions prises.
- Doté d'une plus grande autorité, le PNUE pourrait renforcer le respect des objectifs en matière de développement durable par les parties.
- La Conférence de Rio offre aux pays l'occasion de s'engager publiquement et de stimuler la détermination politique en faveur du renforcement du cadre institutionnel pour le développement durable.

### **Messages politiques de haut niveau émanant de la session**

- L'environnement est une question de nature transversale. Il est nécessaire de se doter d'une institution forte pour aborder ce problème aux multiples facettes.
- Aucune autre institution du système des Nations Unies n'est en mesure d'accorder l'importance qu'il convient aux questions d'environnement et de superviser les décisions et programmes dans ce domaine.
- La mise en œuvre des accords multilatéraux sur l'environnement est un enjeu de première importance. Le PNUE peut faire ce que nous avons tous souhaité lors de sa création.
- Quelle que soit l'option retenue, il est essentiel d'obtenir un appui politique plus large.

- Il faut nous efforcer de trouver la solution qui sera la plus facile à mettre en œuvre au niveau national.

Il faut renforcer la participation des femmes à la prise de décisions et intégrer la problématique hommes-femmes dans la mise en œuvre des accords multilatéraux sur l'environnement.

## **5. Petit-déjeuner de travail sur le thème « Pour l'avenir des hommes et de la planète : choisir la résilience ». Rapport du Groupe de haut niveau sur la durabilité mondiale du Secrétaire général de l'ONU**

Mercredi 22 février 2012, 9 heures – 10 heures Salle de conférence 13

### Facilitateur :

- M. Olav Kjørven, Directeur du Bureau des politiques de développement du PNUD et Sous-Secrétaire général

### Invités spéciaux :

- M. Janos Pásztor, Secrétaire exécutif, Groupe de haut niveau sur la durabilité mondiale du Secrétaire général de l'ONU
- S.E. Mme Izabella Teixeira, Ministre de l'environnement (Brésil) et membre du Groupe de haut niveau sur la durabilité mondiale du Secrétaire général de l'ONU
- S.E. Mme Caroline Spelman, Secrétaire d'État à l'environnement, à l'alimentation et aux affaires rurales (Royaume-Uni)

## **Résumé du petit-déjeuner de travail sur le thème « Pour l'avenir des hommes et de la planète : choisir la résilience ». Rapport du Groupe de haut niveau sur la durabilité mondiale du Secrétaire général de l'ONU**

### Principaux points de discussion :

- Le rapport du Groupe de haut niveau sur la durabilité mondiale visait principalement à mener une réflexion et à dégager une nouvelle vision de la croissance durable et de la prospérité, ainsi qu'à identifier les mécanismes susceptibles de réaliser cette nouvelle vision.
- La progression vers le développement durable doit s'inscrire dans un processus dynamique, prenant en considération les adaptations nécessaires et les leçons retenues, et menant à une action à tous les niveaux de la société, notamment par l'instauration de modes de consommation et de production durables et la prise en compte du développement durable dans les activités du secteur privé et de la société en général.
- Donner aux gens les moyens de faire le choix de solutions durables : les vrais choix ne sont possibles que lorsque les droits de l'homme, les besoins fondamentaux, la sécurité humaine et la résilience sont garantis. Le problème ne réside pas tant dans le choix de solutions non viables que dans l'impossibilité de faire un choix durable.
- Le passage à une économie durable implique un changement de cap radical vers la croissance verte non seulement dans le système financier, mais aussi dans l'économie réelle.
- Une approche plus globale des besoins en matière de développement est nécessaire pour parvenir à la durabilité. La réalité est plus complexe que la théorie des trois piliers du développement durable recouvrant les questions environnementales, économiques et sociales.
- Les gouvernements doivent promouvoir des procédures de passation des marchés publics plus durables.

- L'élaboration d'un rapport sur les perspectives d'avenir, présentant les conclusions des évaluations périodiques du développement durable au niveau mondial, serait de grande utilité.

**Défis :**

- Il est nécessaire, dans le cadre des efforts en vue de promouvoir le développement durable, de prêter une attention accrue à l'égalité des sexes; pourtant, les mesures concrètes tendant à promouvoir l'émancipation économique des femmes n'ont pas suffisamment été appliquées.
- Il est essentiel de mettre en place un cadre institutionnel et des processus décisionnels efficaces pour parvenir à un développement durable. Quel est le meilleur modèle à suivre?
- Compte tenu de la croissance de la population mondiale dans les années à venir, il faut adopter une approche nouvelle et intégrée des questions concernant l'énergie, la sécurité alimentaire et l'approvisionnement en eau potable.
- Le financement, en particulier l'aide publique au développement, n'est pas toujours orienté vers les secteurs appropriés. Un changement de paradigme s'impose.

**Possibilités :**

- On a constaté que le financement par les banques nationales contribuait de façon plus efficace au développement durable que le financement provenant de donateurs bilatéraux et d'autres mécanismes de financement internationaux.
- La notion d'équité doit être placée au cœur de l'action menée en faveur du développement durable : l'inclusion des femmes et des jeunes dans l'économie, la société, la politique, le marché de l'emploi et le développement du commerce est un aspect essentiel de la poursuite de la durabilité à long terme.
- Il est essentiel que les objectifs de développement durable concordent avec les objectifs du Millénaire pour le développement : il faudra en tenir compte lors de l'élaboration des objectifs de développement durable.
- Le rapport du Groupe sur la durabilité mondiale devrait être présenté aux gouvernements à l'occasion de la Conférence de Rio afin de recevoir l'attention qu'il mérite de la part de la sphère politique.

**Messages politiques de haut niveau émanant de la session**

- La poursuite du développement durable ne relève pas de la seule responsabilité des gouvernements; il s'agit d'un objectif que nous devons tous nous efforcer d'atteindre, en particulier le secteur privé.
- L'élaboration de politiques crédibles repose sur des données scientifiques fiables.
- Une diffusion plus transparente du coût de l'action et de l'inaction pourrait avoir l'avantage de susciter la volonté politique nécessaire pour œuvrer en faveur du développement durable et de l'éradication de la pauvreté.
- La notion de développement durable impose une vision à long terme et non pas à court terme.
- Le peuple est au cœur même du développement durable. Le moment est venu de passer du concept à l'action à tous les niveaux.
- Le développement durable doit passer de l'exception à la norme.
- La présence d'un élan soutenu et d'une volonté politique est essentielle pour réaliser les objectifs énoncés dans le rapport du Groupe sur la durabilité mondiale.

## 6. Débat modéré en plénière sur le thème « Rio+20 et au-delà : relever les défis »

Mercredi 22 février 2012, 10 heures – 13 heures Salle de conférence 1

<p>Président :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Président du Conseil d'administration du PNUE</li> </ul> <p>Remarques liminaires :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• S.E. M. Stephen Kalonzo Musyoka, Vice-Président (Kenya)</li> </ul> <p>Orateur principal:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• M. Sha Zukang, Secrétaire général de la CNUDD, Secrétaire général adjoint aux affaires économiques et sociales</li> </ul>
<p>Animateur :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• M. Mark Halle, Directeur de l'Institut international pour le développement durable (IISD)</li> </ul>
<p>Composition du groupe :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• S.E. Mme Ida Auken, Ministre de l'environnement (Danemark)</li> <li>• S.E. M. Hasan Mahmud, Ministre des forêts et de l'environnement (Bangladesh)</li> <li>• S.E. Mme Rhoda Peace Tumusiime, Union africaine, Commissaire à l'économie rurale et à l'agriculture</li> <li>• S.E. M. Kerri Ann Jones, Secrétaire d'État adjointe aux océans et aux affaires environnementales et scientifiques (États-Unis d'Amérique)</li> <li>• S.E. Mme Adriana Soto, Vice-Ministre de l'environnement (Colombie)</li> </ul> <p>Remarques de conclusion :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• M. Achim Steiner, Directeur exécutif du PNUE et Secrétaire général adjoint</li> </ul>

### Résumé du débat modéré en plénière sur le thème « Rio+20 et au-delà : relever les défis »

#### Défis

- Il est nécessaire de relever le niveau d'ambition dans la perspective de Rio et de concrétiser les mesures requises pour parvenir à un développement durable.
- Il faut mobiliser la volonté politique au niveau national et la solidarité internationale pour aboutir à une issue constructive à Rio et dans le futur.
- Les ministres, autres que les ministres de l'environnement, devraient participer aux travaux sur le développement durable pour faire progresser l'action menée en faveur de la durabilité.
- Les pays ont pris des trajectoires de développement différentes, d'où la nécessité de suivre des approches distinctes.

- La mise en place d'une base financière solide est indispensable pour relever les défis dans le domaine de l'environnement et de la durabilité.
- Le renforcement des capacités et le transfert de technologies sont nécessaires pour aider les pays en développement à réaliser le passage à une économie verte et à un système de gouvernance favorisant le développement durable.
- Les préoccupations liées aux crises temporaires compromettent la prise en compte des effets à long terme sur plusieurs générations.
- Il importe de renforcer la participation de tous les acteurs et, plus particulièrement, de donner une place à un groupe plus large de parties prenantes comprenant le secteur privé.
- Les moyens dont nous disposons pour suivre la réalisation des objectifs et des cibles fixés et les progrès accomplis sont limités.
- Le continent africain, les pays les moins avancés et les petits États insulaires en développement souffrent de vulnérabilités particulières, notamment en ce qui concerne les changements climatiques.
- La gouvernance doit être renforcée à tous les niveaux et rationalisée pour mieux appuyer le développement durable.
- À Rio, il faudrait mettre en avant et trouver une solution aux questions récurrentes et aux problèmes qui se font jour, tels que la gestion rationnelle des produits chimiques, en particulier la gestion des déchets électroniques, et la gestion des ressources en eau.

### **Possibilités**

- Les technologies de l'information et de la communication facilitent l'accès aux données et aux connaissances. Des plateformes d'échange des connaissances, de guides et des modèles de succès sont disponibles et apportent aux pays une aide en matière de formulation des politiques et de gouvernance.
- Les entreprises et le secteur public n'ont jamais démontré une volonté aussi marquée d'œuvrer en faveur du développement durable. Le marché des produits et services verts et favorisant un développement durable a connu un essor exponentiel.
- Les gouvernements jouent un rôle important mais leur action ne suffit pas à elle seule; d'où la nécessité de mieux apprécier les possibilités qu'offrent les partenariats de mettre en commun des compétences, des perspectives et des ressources différentes mais complémentaires.
- Il est possible de produire des effets positifs à différents niveaux lorsque l'on aborde les questions en intégrant les dimensions sociale et environnementale. Plusieurs initiatives allant dans ce sens ont été évoquées, notamment un projet concernant l'installation de cuisinières à bois qui s'intéresse également aux questions concernant la santé des femmes, la déforestation, le développement de la petite industrie et les changements climatiques.
- La coopération internationale, Nord-Sud et Sud-Sud, est essentielle.
- Il convient de reconnaître le rôle essentiel des villes qui peuvent agir rapidement pour promouvoir des politiques de développement durable novatrices à plusieurs volets.

### **Messages politiques de haut niveau émanant de la session**

- Les trois piliers du développement durable sont étroitement liés comme la structure tridimensionnelle en double hélice de l'ADN, et l'environnement constitue le principal lien d'intégration. Le développement durable doit intégrer les trois piliers dans un programme uni par des liens solides.

- Les ministres de l'environnement ne peuvent à eux seuls mettre en œuvre le programme relatif au développement durable. Il est absolument nécessaire de travailler de concert avec les ministères des finances, de la planification et du développement et de les persuader qu'une économie verte est nécessaire pour le développement économique. Il importe également de transmettre ce message aux Chefs d'État en le présentant sous un angle économique de façon à convaincre les plus hautes autorités, comme le public en général.
- Il faut de toute urgence remanier notre action et relever notre niveau d'ambition pour faire face aux défis qui se posent; Il faut transformer les crises en opportunités, en créant par exemple de nouveaux emplois grâce à l'écologisation des nos économies
- Une transition harmonieuse vers l'économie verte conduira à un développement harmonieux incluant des mesures de sauvegarde pour protéger les communautés vulnérables et assurer une croissance socialement inclusive.
- Notre mesure collective de la richesse doit aller au-delà du PIB et inclure les aspects environnementaux et sociaux afin de mieux saisir le bien-être humain.
- Les objectifs de développement durable sont à même de mobiliser les volontés politiques et doivent s'inscrire dans le paysage politique de l'après 2015.
- Une nouvelle infrastructure institutionnelle devrait être basée sur les besoins fonctionnels. Nous devons jeter un nouveau regard sur le rôle de la société civile; il nous faut, en particulier, sortir de notre zone de confort et attribuer au secteur privé un rôle plus important dans les processus décisionnels.
- Le PNUE doit être renforcé, en le dotant notamment d'une composition universelle et d'un financement durable.
- La Conférence de Rio ne doit pas se limiter à de belles paroles mais devra déboucher sur des engagements et la création de réseaux qui, au-delà des changements au niveau multilatéral, se traduiront par des activités de terrain répondant aux besoins des individus.
- Nous devons effacer de nos pensées les « libellés entre crochets » lors de la Conférence sur le développement durable pour tirer parti des opportunités de progresser vers un développement durable et équitable pour tous et dans toutes les régions du monde.
- Le monde d'aujourd'hui est fondamentalement différent de celui de 1992. De nouvelles technologies d'interconnexion nous permettent de puiser dans les connaissances et l'imagination d'un éventail plus large et plus vaste d'acteurs. À Rio, les gouvernements devront s'engager en faveur d'une véritable responsabilisation en instaurant des mécanismes de surveillance concrets, tels qu'un système d'alerte rapide qui signalera les problèmes de mise en œuvre. La prise de décisions doit être plus transparente.

## Annexe IV

### Déclaration du Secrétaire général

Je suis heureux d'accueillir toutes les délégations à cette session du Conseil d'administration et du Forum ministériel mondial sur l'environnement du Programme des Nations Unies pour l'environnement et je vous adresse mes félicitations à l'occasion du quarantième anniversaire du PNUE.

Votre réunion se tient quatre mois avant la Conférence des Nations Unies sur le développement durable (Rio+20). Quarante ans se sont écoulés depuis la création du PNUE et 20 ans depuis la tenue du Sommet de la Terre de Rio, le moment est venu de faire avancer l'action menée en matière de développement durable en passant de la théorie et des progrès inégaux à la mise en œuvre de mesures énergiques.

Le premier des deux thèmes sur lequel portera Rio+20, « L'économie verte dans le contexte du développement durable et de l'élimination de la pauvreté », s'inscrit logiquement dans l'esprit de Stockholm, de Rio et de Johannesburg. L'heure est venue d'accroître considérablement les efforts déployés depuis 40 ans.

Le second thème, « Cadre institutionnel pour le développement durable », est un appel qui vous est lancé, en tant que ministres de l'environnement, à examiner comment faire en sorte que la voix que vous faites entendre dans les enceintes internationales soit à la mesure des défis et des opportunités en matière de durabilité.

J'ai fait du développement durable une priorité de mon mandat parce qu'il touche toutes les questions et affecte directement le bien-être de chaque individu de la planète. À Rio, l'occasion nous est donnée de mettre le monde sur la voie du développement durable. Nous ne devons toutefois nous faire aucune illusion sur l'ampleur du défi qui nous attend. Trouver des solutions à long terme aux problèmes économiques, sociaux et environnementaux que nous affrontons n'est pas chose facile. Une grande clairvoyance, un profond courage et une ferme volonté de tous les secteurs de la société seront nécessaires pour établir des liens entre l'eau, la sécurité alimentaire et énergétique, les changements climatiques, l'urbanisation, la pauvreté, l'inégalité et l'autonomisation des femmes dans le monde.

Il importe que Rio+20 débouche sur un document final prenant en compte les préoccupations de tous, un document clair, concret et transformationnel, qui devrait convaincre même les plus sceptiques. Nous devons être prêts à prendre des décisions et à adopter des politiques reposant sur des bases scientifiques et répondant aux besoins des générations futures en vue de promouvoir le développement à long terme de nos sociétés. J'encourage vivement les ministres de l'environnement à venir à Rio dotés de solutions audacieuses et novatrices pour construire l'avenir que nous souhaitons tous.

Je vous souhaite une réunion fructueuse.

---